
DIRECTION NATIONALE DE
L'HYDRAULIQUE

**Programme National
de Gestion Intégrée des Ressources en Eau
2019-2030**

**Plan Opérationnel 2019-2022
et Budget programme par Objectif**

Version finale 1 avril 2019

Ce document a été élaboré avec

l'appui financier de l'Ambassade du Royaume des Pays-Bas et de l'Ambassade du Royaume de Suède au Mali.

l'appui technique du groupement Frérotte-Hydro-Consult SPRL / G.I.D. SA.



Royaume des Pays-Bas



Frérotte
Hydro
Consult



Cette version finale a été soumise à la validation interne de la Direction Nationale de l'Hydraulique le 19 mars 2019, à l'approbation du Comité de Suivi de l'Etude d'Elaboration de la Politique Nationale de l'Eau et des Programmes de mise en œuvre le 25 mars 2019, et à un atelier national de validation le 1 avril 2019.

Sommaire

Sigles et abréviations.....	5
Résumé.....	7
1 Contexte	8
2 Justification.....	8
3 Orientations.....	9
4 Objectifs	10
4.1 Objectif de développement.....	10
4.2 Objectif général	10
4.3 Objectifs spécifiques et axes stratégiques	10
5 Stratégie	11
6 Actions à réaliser	12
6.1 Structure du PO 2019-2022	12
6.2 Résultats attendus et actions à réaliser	12
6.3 Thèmes transversaux.....	17
6.4 Cadre logique.....	18
7 Moyens de mise en œuvre.....	18
7.1 Exécution du Plan Opérationnel	18
7.2 Coordination de la mise en œuvre	19
7.3 Pilotage du PO	20
7.4 Calendrier d'exécution du PO.....	21
7.5 Budget du PO.....	21
7.6 Sources de financement du PNGIRE.....	24
7.6.1 Contribution de l'Etat.....	24
7.6.2 Apports de la contribution financière de la GIRE.....	24
7.6.3 Appui des PTF	24
7.6.4 Synthèse des sources de financement	25
8 Suivi-évaluation	26
8.1 Suivi-évaluation du PO.....	26
8.2 Révision du PO	27
Annexes	28
Annexe 1 – Cadre logique	28
Annexe 2 – Fiches d'action.....	62
Annexe 3 – Relations entre les actions et les thèmes transversaux.....	151

Annexe 4 – Chronogramme d'exécution	153
Annexe 5 – Tableau budgétaire	155

Liste des tableaux

Tableau 1 : Résultats attendus et actions pour les 4 objectifs spécifiques du PO 2019-2022 ..	13
Tableau 2 : Répartition du budget entre les 4 objectifs spécifiques (OS) du PO 2019-2022.....	21
Tableau 3 : Coûts du suivi-évaluation-révision du PO 2019-2022	21
Tableau 4 : Répartition du budget entre les différentes lignes budgétaires.	22
Tableau 5 : Répartition du budget par années et par sources de financement	23
Tableau 6 : Cadre logique du PO 2019-2022.....	29
Tableau 7 : Relations entre les actions et les thèmes transversaux	151
Tableau 8 : Chronogramme d'exécution du PO 2019-2022.....	153
Tableau 9 : Détails du budget du PO, par objectifs spécifiques, par actions et par années....	155

Liste des figures

Figure 1 : Relations entre les Plans Opérationnels et les phases d'avancement du PNGIRE	11
Figure 2 : Répartition du budget entre les 4 objectifs spécifiques, pourcentages	22
Figure 3 : Répartition du financement du PO 2019-2022 entre les sources de financement. ..	25

Sigles et abréviations

ABFN	Agence du Bassin du Fleuve Niger
ABN	Autorité du Bassin du Niger
ABV	Autorité du Bassin de la Volta
ACC	Adaptation au changement climatique
ADU	Association des Usagers (de l'eau)
ANGESEM	Agence Nationale de Gestion des Stations d'Épuration au Mali
AT	Assistance Technique
BAM-GIRE	Programme de Gestion Intégrée des Ressources en Eau réalisé dans le cadre du PCA-GIRE par Wetlands International
BM	Banque Mondiale
BPO	Budget Programme par Objectif
CC-GIRE	Comité de Coordination de la GIRE
CF-GIRE	Contribution financière de la GIRE
CFA	Communauté Financière Africaine
CGESM	Commission de Gestion des Eaux de Sélingué-Markala
CLE	Comité Local de l'Eau
CNE	Conseil National de l'Eau
CNUE	Coordination Nationale des Usagers de l'Eau
CREDD	Cadre Stratégique pour la Relance Economique et le Développement Durable
CTC-GIRE	Comité Technique Conjoint pour la GIRE (Sourou, Mali-Burkina Faso)
DNACPN	Direction Nationale de l'Assainissement et du Contrôle des Pollutions et Nuisances
DNEF	Direction Nationale des Eaux et Forêts
DNGR	Direction Nationale du Génie Rural
DNH	Direction Nationale de l'Hydraulique
EDM	Energie du Mali
FCFA	Franc CFA
FHC	Frerotte-Hydro-Consult
GID	Groupement d'Ingénieurs-conseils pour le Développement
GIRE	Gestion Intégrée des Ressources en Eau
GIRENS	Gestion Intégrée des Ressources en Eau du Niger Supérieur (Mali-Guinée)
GIZ	Coopération technique de l'Allemagne (anciennement GTZ)
GWP	Global Water Partnership
MEE	Ministère de l'Energie et de l'Eau
OBT	Organisation de Bassin Transfrontalier
ODD	Objectif de Développement Durable
OMD	Objectif du Millénaire pour le Développement
OMVS	Organisation pour la Mise en Valeur du Fleuve Sénégal
ON	Office du Niger
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PAGIRE	Plan d'Action de GIRE 2007-2015, prolongé jusqu'en 2018
PCA-GIRE	Programme Conjoint d'Appui à la GIRE (Pays-Bas et Suède)
PNE	Partenariat National de l'Eau
PNGIRE	Programme National GIRE du Mali 2019-2030
PO	Plan Opérationnel (du PNGIRE)
PTF	Partenaire Technique et Financier
SAGE	Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
SG	Secrétaire Général
SDAGE	Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux
SINEAU	Système national d'Information sur l'Eau
SOMAGEP	Société Malienne de Gestion de l'Eau Potable
SOMAPEP	Société Malienne de Patrimoine de l'Eau Potable
SWA	Sanitation and Water for All
TDR	Termes de Référence
UG-GIRE	Unité de gestion de la GIRE

Notes importantes :

- Dans le présent document, le sigle PNGIRE signifie Programme National de Gestion Intégrée des Ressources en Eau du Mali 2019-2030.
- Tous les montants financiers sont en francs CFA.

Résumé

Le Programme National de Gestion intégrée des Ressources en Eau (PNGIRE) 2019-2030 est un des quatre programmes de mise en œuvre de la Politique Nationale de l'Eau, actualisée au début de l'année 2019 en même temps que la relecture du Code de l'Eau.

A la suite du Plan d'Action GIRE 2007-2018, il vise à mettre en place un cadre de gestion intégrée fonctionnel dans tous ses aspects, c'est-à-dire à concrétiser les éléments de réforme de la gestion de l'eau adoptée par le Gouvernement depuis le début des années 2000 avec le Code de l'Eau de 2002 et la Politique nationale de l'Eau de 2006.

La mise en œuvre du PNGIRE va se faire à travers trois Plans Opérationnels (PO) de quatre ans chacun. Le présent document constitue le premier Plan Opérationnel 2019-2022. Comme le PNGIRE, il s'articule sur l'atteinte de quatre grands résultats attendus qui doivent tous ensemble conduire au changement voulu par l'Etat : le passage d'une gestion centraliste et sectorielle à une gestion participative, multisectorielle, promouvant le rôle des femmes, l'équité sociale et la responsabilisation de tous les usagers de l'eau. Ces quatre résultats sont :

1. la création et le fonctionnement d'un cadre institutionnel adapté à la GIRE (en particulier les organes de bassin, Agences de l'Eau, Comités de Bassin et de sous-bassin, Comités Locaux de l'Eau),
2. l'application d'un mécanisme de collecte de contributions financières GIRE basées sur les principes utilisateur-payeur et pollueur-payeur, en veillant à ce que ces contributions financent prioritairement le secteur de l'eau,
3. la mise en œuvre d'une Police de l'Eau opérationnelle sur tout le territoire national,
4. le développement des capacités des intervenants de la GIRE, avec un accent particulier sur l'accroissement des ressources humaines, en nombre et en compétences, et sur le développement des instruments techniques nécessaire à la gestion de l'eau, surtout dans un contexte marqué par la nécessité de s'adapter au changement climatique pour tous les usages de l'eau.

Le PO 2019-2022 comprend 38 fiches d'action dont l'exécution va permettre pendant les deux premières années de concevoir dans le détail les stratégies à suivre pour mettre en place les éléments du cadre de GIRE, et pendant les deux années suivantes de passer à une phase plus opérationnelle, avec la construction du cadre de GIRE, avec une priorité pour les deux bassins du Niger Supérieur et du Bani.

Le budget de mise en œuvre du PO 2019-2022 se chiffre à 5,914 milliards de francs CFA, dont 15% à charge de l'Etat, 2% escomptés de la contribution financière GIRE en phase de démarrage et 83% sous forme d'appuis des partenaires financiers du Mali (prêts ou subventions).

La DNH sera responsable de la coordination de l'ensemble des actions, qui seront exécutées par de très nombreux acteurs de la fonction publique, de la société civile et du secteur privé. Cette coordination se fera avec le suivi du Comité de pilotage et l'appui du Comité de Coordination de la GIRE, créés par Arrêté Interministériel en 2015. Des ajustements sont proposés à ces deux institutions pour les rendre plus efficaces. Il est également proposé de renforcer la DNH et de conforter son mandat relatif à la GIRE faisant évoluer l'UG-GIRE en une Division à part entière en charge de la GIRE et en renforçant ses capacités.

1 Contexte

En ce début d'année 2019, le Mali procède à une relecture de sa Politique Nationale de l'Eau (PNE), dont la version en vigueur date de 2006, et de son Code de l'Eau qui date de 2002. Le document de Politique Nationale de l'Eau est assorti de quatre programmes de mise en œuvre qui sont :

- le Programme National d'Accès à l'Eau Potable ;
- le Programme National de Gestion Intégrée des Ressources en Eau ;
- le Programme National d'Aménagements Hydrauliques ;
- le Programme National de Gouvernance du secteur de l'eau.

La relecture de la Politique Nationale de l'Assainissement est également en cours, et elle est accompagnée de cinq programmes nationaux relatifs à la gestion des déchets liquides, des déchets solides, des eaux pluviales, des déchets spéciaux et du transfert de compétences.

Sur la base d'un bilan du Plan d'Action GIRE 2007-2015¹, validé lors d'un atelier national le 14 décembre 2018, le Programme National de Gestion Intégrée des Ressources en eau (PNGIRE) 2019-2030 a été élaboré et approuvé lors d'un atelier national le 28 février 2019 à Bamako². Le PNGIRE 2019-2030 se décline en trois Plans Opérationnels de quatre ans chacun ; le présent document présente le premier Plan Opérationnel 2019-2022, avec ses fiches d'action et son budget-programme.

2 Justification

La justification générale d'un Programme de Gestion Intégrée des Ressources en Eau est présentée en détail dans le document du PNGIRE 2019-2030 ; il n'est pas très utile de la reproduire ici.

La justification de ce premier Plan Opérationnel 2019-2022 s'appuie sur la combinaison des éléments suivants :

- L'échéance du PNGIRE a été fixée en 2030, période à laquelle les Etats qui ont souscrit aux Objectifs de Développement Durable devront documenter les indicateurs d'atteinte de ces objectifs. Pour diviser cette durée de 12 ans (2019-2030) en plans opérationnels de mise en œuvre du PNGIRE, le plus opportun a été de proposer 3 plans de quatre ans chacun ; des plans de 6 ans sont un peu long, surtout compte tenu des deux premières années du programme qui sont assez conceptuelles (voir le chapitre 3) et qui comportent beaucoup d'enjeux ; des plans de 5 ans auraient laissé 2 années « orphelines », trop courtes pour en faire un plan opérationnel à part entière.
- Il est nécessaire de démarrer dès 2019, le plus tôt possible la mise en œuvre d'actions du Plan Opérationnel 2019-2022 pour éviter une discontinuité dans les activités GIRE, actuellement encore soutenues par le PCA-GIRE et des projets réalisés à travers d'autres institutions que la DNH (l'ABFN, la DNACPN, l'ANGESEM notamment).

¹ Le PAGIRE 2007-2015 a été prolongé jusqu'à fin 2018, pour faciliter la mise en œuvre du Programme Conjoint d'Appui à la GIRE, avec Les Pays-Bas et la Suède.-

² Le document du PNGIRE 2019-2030 présente de façon plus détaillée le contexte général dans lequel se situe l'élaboration en cours des divers documents politiques, juridiques et de planification en matière d'eau.

- Le fait de formuler le premier PO du PNGIRE offre l’opportunité favorable de formuler ou d’actualiser à la fois le Code de l’Eau, la PNE avec ses 4 programmes de mise en œuvre et le premier Plan Opérationnel du Programme National GIRE. On peut ainsi proposer aux autorités et adopter un ensemble cohérent, allant de la vision politique jusqu’aux dispositions opérationnelles de court terme pour les premières étapes.

Pour rappel, la vision de la GIRE à l’horizon 2030 proposée dans le PNGIRE : « ***la GIRE, un cadre de gestion transsectoriel, participatif, par bassin ou par aquifère, pour garantir de l’eau pour tous, sans conflits, durable et soutenir ainsi la croissance et le bien-être de la population*** ».

Cette vision est proposée comme base des objectifs du PNGIRE 2019-2030, et les objectifs spécifiques du premier Plan Opérationnel 2019-2022 sont des étapes qui doivent conduire progressivement à travers les actions du plan au changement final défini par la vision de la GIRE.

3 Orientations

Le Plan Opérationnel 2019-2022 vise à définir les premières étapes concrètes à mettre en œuvre pour progresser vers l’objectif général du PNGIRE : la fonctionnalité d’un cadre de gestion intégrée des ressources en eau. Comme on le verra plus loin, les deux premières années du PO seront consacrées à une série d’action de nature conceptuelle ou stratégique : il s’agira de définir les choix concrets au sujet de quelques questions centrales du futur cadre de GIRE : quel statut pour les agences de l’eau ? Quelles relations avec les autres organismes de bassin (les comités et sous-comités, les CLE), avec les institutions publiques de l’eau, de l’environnement et du développement rural ? Quels mécanismes de gestion de la contribution financière GIRE ? Quelles approches stratégiques pour la mise en œuvre d’une Police de l’Eau ? Une fois les réponses apportées à ces questions, il sera possible d’avancer de façon très concrète sur une base clairement définie et adoptée par tous.

Le PO 2019-2022 est caractérisé par deux orientations majeures :

1. La concentration des actions sur la conception et la création d’un cadre de GIRE. Contrairement au PAGIRE 2007-2015, on a moins mis l’accent sur des actions concrètes qui sont nécessaires, sans aucun doute, mais qui devront être réalisées par d’autres acteurs (actions de lutte contre la pollution, de restauration des ressources environnementales liées à l’eau, de lutte contre les végétaux aquatiques envahissants, etc). L’objectif essentiel du PNGIRE et donc de son premier PO est la construction d’un cadre de GIRE fonctionnel dans lequel tous les acteurs pourront jouer leur partition et mener ces actions concrètes, notamment à travers les schémas directeurs par bassin ou sous-bassin (SDAGE) et les schémas d’aménagement (SAGE), surtout au niveau des CLE.
2. Répondant à la nécessité mise en évidence par le bilan du PAGIRE et prise en compte dans les objectifs spécifiques du PNGIRE, le Plan Opérationnel 2019-2022 inclura d’importantes actions de renforcement des capacités sur différents aspects : formations de longue durée pour préparer les ressources humaines de demain, formations de court terme pour renforcer les hommes et femmes et les institutions actives aujourd’hui, et le renforcement des instruments techniques nécessaires au bon fonctionnement d’un cadre de GIRE.

4 Objectifs

4.1 Objectif de développement

L'objectif de développement du PNGIRE reste celui du premier Plan Opérationnel : il est de faire de l'eau un facteur de croissance économique et de bien-être social, pour contribuer ainsi à la lutte contre la pauvreté. Il s'agit de la finalité ultime poursuivie par la mise en œuvre d'un cadre de gestion intégrée des ressources en eau du pays.

4.2 Objectif général

L'objectif général du PNGIRE est de disposer d'un cadre opérationnel de GIRE en 2030, qui respecte les principes de Dublin et Rio : la gestion transsectorielle, la gestion par bassin versant ou aquifère, la participation de tous les acteurs aux prises de décisions et aux niveaux pertinents, l'équité pour l'accès à l'eau, un mécanisme de financement où l'eau paie l'eau selon les principes utilisateur-payeur et pollueur-payeur, la prise en compte du rôle des femmes et des groupes vulnérables dans la gestion de l'eau. Il s'agit d'un changement majeur dans les modalités de la gestion de l'eau et le PNGIRE propose les étapes à accomplir pour aboutir à ce changement.

A ce titre le premier Plan Opérationnel 2019-2022 vise à progresser dans la mise en place d'un cadre de GIRE opérationnel, d'abord en clarifiant les options stratégiques détaillées des éléments de ce cadre (agences, contribution financière GIRE, Police de l'Eau) pendant les deux premières années du PO, et ensuite, pendant les deux années suivantes, en mettant en œuvre les éléments du cadre selon les options adoptées et de façon progressive sur l'étendue du territoire.

La mise en œuvre progressive des éléments du cadre de GIRE sera guidée par des considérations pragmatiques, notamment liées aux conditions sécuritaires dans les différentes zones du pays. Ainsi, les deux grands bassins du sud du pays, le bassin du Niger Supérieur en amont de Ké-Macina, et le Bani en amont de Mopti, seront privilégiés pour les actions pilotes de mise en place des éléments du cadre de GIRE, pour deux raisons essentielles : l'insécurité dans ces zones reste à un niveau qui permet les actions de terrain, et ces deux bassins concentrent une partie très importante des activités économiques liées à l'eau, ce qui est favorable à la mise en œuvre de la contribution financière GIRE. Mais cela n'exclut pas de mener des actions progressives en dehors de ces bassins. Il faut par exemple souligner l'urgence de mener des actions dans le bassin du Sénégal au vu de la dégradation sur la Falémé.

4.3 Objectifs spécifiques et axes stratégiques

Le PNGIRE 2019-2030 vise quatre objectifs spécifiques, qui vont correspondre aux axes stratégiques du programme, et aussi du premier Plan Opérationnel :

1. La mise en place d'un cadre institutionnel adapté à la GIRE,
2. La fonctionnalité d'une contribution financière GIRE (CF-GIRE) basée sur les principes utilisateur-payeur et pollueur-payeur, et mobilisée au bénéfice du secteur de l'eau,
3. La fonctionnalité d'une Police de l'eau, avec 2 phases : d'abord la sensibilisation/information des populations et ensuite le contrôle/répression,

4. Le développement des capacités des intervenants de la GIRE, avec 3 volets : programme de formations diplômantes à long terme, poursuite du développement d'instruments techniques de la gestion des ressources en eau, de leurs usages et des risques, renforcement des services techniques.

Quatre approches transversales se superposent à ces 4 objectifs : le genre, la communication, l'équité sociale et l'adaptation au changement climatique.

Le développement des capacités aurait pu être considéré comme une cinquième approche transversale. Cependant, étant donné son importance cruciale dans le contexte malien, il a été jugé nécessaire de le mettre en lumière et de le considérer comme un objectif à atteindre au cours des 12 prochaines années. De ce point de vue, un effort significatif doit être engagé dès les premières années, en particulier pour le programme de formations diplômantes qui demande plusieurs années pour porter ses premiers fruits (en général 3 ans pour former un technicien, 4 ou 5 ans pour former un universitaire ou un ingénieur). Le développement des capacités des intervenants de la GIRE est justifié comme objectif spécifique clé du Plan Opérationnel 2019-2022.

5 Stratégie

La stratégie pour concevoir le premier Plan Opérationnel 2019-2022 du PNGIRE respecte naturellement la stratégie d'élaboration du PNGIRE.

De façon plus concrète, pour concevoir et mettre en œuvre un ensemble d'actions pour les quatre premières années du PNGIRE, huit aspects stratégiques ont été considérés :

1. Centrer le PO sur la création et la fonctionnalité d'un cadre de GIRE.
2. Prévoir la participation de tous les acteurs, à travers les fiches d'action qui identifient chacune les acteurs impliqués dans sa réalisation. La DNH sera le coordonnateur du PO dans son ensemble, et aussi le coordonnateur pour un bon nombre d'actions liées à la création du cadre institutionnel de GIRE, mais beaucoup d'actions vont aussi nécessiter la participation directe d'autres acteurs, services publics de différents départements, ONG, représentants de Collectivités Territoriales, consultants et bureaux privés, instituts d'enseignement et centres de formation, organisations de la société civile, etc.
3. Organiser le premier PO avec 2 grandes phases : une première phase essentiellement conceptuelle de deux ans (2019 et 2020), pour clarifier et adopter tous les détails stratégiques des éléments du cadre GIRE futur, et une phase opérationnelle de 2 ans pour démarrer la mise en œuvre, qui se poursuivra pendant le plan opérationnel suivant 2023-2026.

2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Plan Opérationnel 1 2019-2022				Plan Opérationnel 2 2023-2026				Plan Opérationnel 3 2027-2030			
Phase essentiellement conceptuelle		Phase essentiellement opérationnelle						Phase de croisière			

Figure 1 : Relations entre les Plans Opérationnels et les phases d'avancement du PNGIRE

Les six années de la phase opérationnelle seront consacrées aux efforts de création et de mise en fonctionnalité des éléments du cadre de GIRE, et la phase de croisière (le dernier PO) sera consacrée à l'appui au fonctionnement du cadre, aux ajustements

éventuellement nécessaires, et à son suivi, notamment à travers la documentation des indicateurs devant montrer le niveau d'atteinte des ODD en 2030.

4. Lancer dès le démarrage du PO, en 2019, des actions importantes de renforcement des capacités, dont certaines demandent des années pour produire leurs fruits.
5. Se concentrer prioritairement sur les bassins du sud du pays (Niger Supérieur et Bani) pour augmenter les chances de succès des actions pilotes, dans un contexte sécuritaire acceptable et avec de nombreux enjeux économiques et environnementaux liés à l'eau.
6. Envisager un renforcement institutionnel au sein du MEE, avec une réorganisation de la DNH et de son UG-GIRE, un renforcement du fonctionnement du Comité de Coordination GIRE et une amélioration du Comité de Pilotage.
7. Adopter la programmation et la gestion du budget selon une approche programme, dans laquelle les appuis des PTF devraient s'insérer.
8. Proposer une montée en puissance progressive des contributions financières de l'Etat et de la contribution financière GIRE pour le financement du PNGIRE et de son premier PO.

Les éléments de stratégie 1 à 5 se retrouvent à travers les actions proposées et leur chronogramme d'exécution (chapitres 6 et 7). Les éléments 6 à 8 se retrouvent dans les moyens de mise en œuvre du PO (chapitres 7 et 8).

6 Actions à réaliser

6.1 Structure du PO 2019-2022

Tout comme le PNGIRE, son premier PO est structuré selon les quatre grands objectifs spécifiques, auxquels correspondent quatre résultats attendus principaux (institutionnel, financier, police de l'eau, renforcement des capacités).

Pour chacun des quatre grands résultats, des résultats plus détaillés sont proposés, qui constituent des étapes dans le processus et doivent concourir directement à l'atteinte de l'objectif général du PNGIRE : un cadre de GIRE fonctionnel. Les 38 actions et les activités détaillées pour atteindre tous ces résultats sont développées dans le cadre logique et dans les fiches d'action, en annexes 1 et 2 ; elles incluent des actions pilotes, qui seront ciblées prioritairement sur la mise en fonctionnalité du cadre de GIRE dans certaines zones prioritaires du pays et qui sont appelées à rester pilotes aussi brièvement que possible, avant de pouvoir devenir définitives et être répliquées ailleurs, pendant les deux PO suivants, jusque 2030.

6.2 Résultats attendus et actions à réaliser

Ce paragraphe et le tableau des pages suivantes présentent les quatre grands résultats attendus du PO 2019-2022, avec les sous-résultats et les actions correspondantes. Ils sont repris dans un cadre logique en annexe 1, avec les actions et les activités à réaliser. Cela ne signifie pas que tous les résultats attendus seront entièrement atteints pendant la durée du premier PO, mais des actions seront entreprises pour tous les résultats attendus. Le chronogramme général du PNGIRE et le chronogramme détaillé du présent PO indiquent les échéances des différents résultats attendus.

Tableau 1 : Résultats attendus et actions pour les 4 objectifs spécifiques du PO 2019-2022

	Résultats attendus	Actions
	<i>Objectif spécifique 1 : Le cadre institutionnel est adapté aux principes de la GIRE</i>	
1	1.1 Le Conseil National de l'Eau et le Conseil Supérieur de l'Eau sont pleinement fonctionnels	1.1. Assurer la fonctionnalité du Conseil National de l'Eau et du Conseil Supérieur de l'Eau
2	1.2 Un cadre institutionnel détaillé de gestion par bassin est élaboré et adopté par toutes les parties prenantes (organes de ce cadre, statuts, attributions, et leurs relations entre eux, avec l'administration de l'eau et avec les Collectivités Territoriales).	1.2 Définir les modalités détaillées de création et de fonctionnement des organes de gestion par bassin (Agences de l'Eau, Comités de bassin, Comités Locaux de l'Eau)
3	1.3 Six agences de l'eau sont fonctionnelles, avec leurs comités de bassin et de sous-bassins (Niger Supérieur en amont de Ké-Macina, Niger moyen (DIN-Système Faguibine), Niger inférieur, Bani, Sénégal, Volta).	1.3 Créer et rendre fonctionnelles les Agences de l'Eau du Niger Supérieur et du Bani
4	1.4 Une stratégie concrète de consolidation ou d'ajustement des CLE existants et de création des CLE futurs est élaborée et adoptée.	1.4 Elaborer et adopter une stratégie de consolidation des CLE existants et de création des CLE futurs
5	1.5 Les CLE sont fonctionnels dans leurs zones de compétence, disposent d'un schéma local de gestion de l'eau (SAGE), mis à jour tous les 4 ans.	1.5 Rendre 15 CLE et ADU existants entièrement fonctionnels
6	1.6 Le Mali est pleinement engagé dans le fonctionnement des organes de bassin transfrontaliers.	1.6 Appuyer les structures focales nationales dans leur rôle au sein des OBT
7	1.7 La GIRE est prise en compte dans tous les documents de politique sectorielle et de stratégie de valorisation des ressources en eau	1.7 Assurer la relecture et la validation des politiques et stratégies sectorielles pour la prise en compte de la GIRE
8	1.8 Tous les textes d'application du Code de l'Eau sont pris, et adaptés périodiquement selon les besoins.	1.8 Définir une priorisation pour l'élaboration des textes d'application du Code de l'Eau et veiller à leur élaboration et adoption
9	1.9 Le partage des missions en matière de gestion de l'eau entre les structures nationales est clarifié.	1.9 Susciter une relecture des textes portant attributions de la DNH, de la DNACPN, de la DNEF, de l'ABFN en vue d'une harmonisation plus claire des rôles en matière d'eau et d'environnement

Objectif spécifique 2 : la contribution financière GIRE des usagers est effective		
10	2.1 Une étude prospective de faisabilité et de productivité de la CF-GIRE est réalisée.	2.1 Réaliser une étude prospective de la faisabilité et de la productivité de la CF-GIRE
11	2.2 Une stratégie concrète de gestion de la CF-GIRE (utilisateur-payeur et pollueur-payeur) est formulée et adoptée par toutes les parties prenantes.	2.2 Elaborer et adopter une stratégie concrète de gestion de la CF-GIRE
12	2.3 Les taux d'application de la CF-GIRE sont discutés et adoptés par les différents secteurs concernés	2.3 Définir et adopter les taux d'application de la CF-GIRE par secteur d'usage
13	2.4 Les modalités de recouvrement et d'affectation de la CF-GIRE sont adoptées en accord avec le ministère en charge des finances	2.4 Définir et adopter les modalités de recouvrement de la CF-GIRE
14	2.5 Une clé de répartition consensuelle de la CF-GIRE est élaborée et adoptée en concertation avec les parties prenantes : ministère en charge de l'eau, ministère en charge des finances, ministères en charge de l'environnement, du développement rural, de l'énergie, des transports, représentants des secteurs usagers de l'eau, représentants des Collectivités Territoriales, représentants de la société civile, etc)	2.5 Définir et adopter la clé de répartition consensuelle de la CF-GIRE
15	2.6 Une campagne de communication à l'attention des payeurs de la CF-GIRE est conçue et mise en œuvre.	2.6 Concevoir et mettre en œuvre une campagne de communication à l'attention des payeurs de la CF-GIRE
16	2.7 La CF-GIRE est effectivement collectée et génère des fonds au moins suffisants pour financer les organes de bassin et la gestion technique des ressources en eau par les services techniques.	2.7 Collecter la CF-GIRE et l'utiliser selon la clé de répartition adoptée
Objectif spécifique 3 : la Police de l'eau est opérationnelle		
17	3.1 Le mécanisme de coordination de la fonction de Police de l'eau est identifié et adopté par les parties prenantes.	3.1 Identifier et adopter le mécanisme de coordination de la Police de l'Eau
18	3.2 Un plan stratégique de mise en œuvre de la Police de l'Eau est élaboré, incluant les procédures à prévoir et un déploiement progressif par zones.	3.2 Elaborer et adopter un plan stratégique de mise en œuvre de la Police de l'Eau
19	3.3 Un inventaire détaillé des agents assermentés des corps de police existants est élaboré (nombre, compétences, distribution spatiale).	3.3 Réaliser un inventaire des agents assermentés à inclure dans la Police de l'Eau

20	3.4 Un plan de renforcement des capacités des ressources humaines affectées à la Police de l'Eau est élaboré et réalisé (formation à la législation sur l'eau, aux aspects techniques de l'eau, appuis logistiques et organisationnels)	3.4 Réaliser et mettre en œuvre un plan de renforcement des capacités des agents affectés à la Police de l'Eau
21	3.5 Un mécanisme de motivation des agents associés est conçu et opérationnel.	3.5 Concevoir et rendre opérationnel un mécanisme de motivation des agents assermentés associés.
22	3.6 Une campagne d'information et de sensibilisation du grand public sur les Codes de l'Eau et de l'Environnement est conçue et réalisée (loi, interdictions, pénalités, permis, etc)	3.6 Concevoir et réaliser une campagne d'information du grand public sur les lois sur l'eau et l'environnement
23	3.7 Des tournées périodiques de terrain sont effectuées par les agents dans tous les bassins.	3.7 Réaliser les tournées de terrain de la Police de l'Eau
Objectif spécifique 4 : Les capacités des acteurs du cadre de GIRE sont développées		
4.1 Plan de formation de longue durée		
24	4.1.1 Un bilan des ressources humaines disponibles en matière de gestion de l'eau (ministère en charge de l'eau, Collectivités Territoriales, Offices, opérateurs privés, société civile) est actualisé et mis à jour périodiquement.	4.1.1 Préparer et actualiser un bilan des ressources humaines du secteur de l'eau
25	4.1.2 Un plan de renforcement des capacités à long terme du secteur de l'eau est élaboré (formations diplômantes de long terme), en tenant compte des prévisions de création des organes de bassin, de l'évolution des instruments techniques de suivi des ressources, des usages et des risques, des besoins futurs des Collectivités Territoriales et du secteur privé.	4.1.2 Elaborer un plan de renforcement des capacités du secteur de l'eau
26	4.1.3 Les centres de formation sont identifiés et caractérisés pour les différents types de formation.	4.1.3. Identifier et caractériser les instituts d'enseignement et centres de formation
27	4.1.4 Une procédure de sélection des candidats bénéficiaires est définie et mise en œuvre, ainsi que les conditions post-formation pour les formations diplômantes.	4.1.4 Définir et appliquer la procédure de sélection des candidats aux formations diplômantes et sélectionner les candidats
28	4.1.5 Les candidats sélectionnés sont envoyés en formation et suivis.	4.1.5 Envoyer les candidats en formation et suivre leur progression
29	4.1.6 Le recrutement des candidats formés est facilité et suivi.	4.1.6 Faciliter le recrutement des candidats diplômés et suivre leur insertion dans la vie professionnelle
4.2 Instruments techniques		

30	4.2.1 Un diagnostic des instruments techniques existants au sein du ministère en charge de l'eau est actualisé et complété (situation et état de fonctionnalité des réseaux de mesures, réseaux de communication, bases de données, SIG, modèles, traitement d'images satellites, capacités des laboratoires, sites web, etc).	4.2.1 Actualiser et compléter un diagnostic des instruments techniques existant au ministère en charge de l'eau
31	4.2.2 La DNH et les services techniques du MEE sont renforcés pour assurer le suivi des ressources, des usages et des risques liés à l'eau : collecte (réseaux de mesure), traitement (SINEAU) et diffusion des informations (sites web, observatoire).	4.2.2 Définir et mettre en œuvre un programme de renforcement des capacités techniques de la DNH et des services techniques du MEE
32	4.2.3 Les laboratoires d'analyse d'eau de Bamako, Kayes et Mopti sont renforcés et agréés au niveau international.	4.2.3 Renforcer les laboratoires d'analyse d'eau de Bamako, Kayes et Mopti et obtenir leur agrément international
33	4.2.4 Un laboratoire est créé à Sikasso et des antennes mobiles simplifiées mise en place à Tombouctou et Gao.	4.2.4 Créer un laboratoire d'analyse d'eau à Sikasso et mettre en place des antennes mobiles du LNE/Mopti à Tombouctou et Gao
34	4.2.5 Des synergies sont développées entre les différents observatoires (DNH, Wetlands, ABFN, ABN, OMVS, ABV).	4.2.5 Définir les modalités de collaboration et de synergie entre les différents observatoires
35	4.2.6 La DNH publie périodiquement un rapport complet sur la situation des ressources en eau, de leurs usages et des risques, avec des analyses tendanciennes relatives au changement climatique	4.2.6 Publier tous les deux ans un rapport complet sur la situation des ressources en eau, de leurs usages et des risques
4.3 Renforcement des services techniques		
36	4.3.1 Sur la base du bilan des ressources humaines (voir action 4.1.1), un plan de renforcement des capacités de court terme est élaboré et mis en œuvre ; il cible prioritairement la DNH, la DNACPN, la CGESM, la DNEF, l'ABFN, de façon à permettre à ces services techniques de réaliser leurs missions et d'apporter un appui aux organes de bassin.	4.3.1 Elaborer et mettre en œuvre un plan de renforcement des ressources humaines de la DNH, DNACPN, CGESM, DNEF, ABFN
37	4.3.2 la DNH est renforcée sur le plan des ressources humaines et des capacités opérationnelles pour lui permettre d'accompagner efficacement la mise en œuvre du PNGIRE.	4.3.2 Elaborer et mettre en œuvre un plan de renforcement des ressources humaines de l'UG-GIRE
38	4.3.3 La DNH participe étroitement à la formulation des programmes de renforcement des capacités dans le cadre des programmes nationaux de l'AEP, de l'assainissement, de la gouvernance de l'eau.	4.3.3 Insérer les propositions de la DNH pour le renforcement des capacités dans les programmes de renforcement d'AEP, d'assainissement et de gouvernance de l'eau

6.3 Thèmes transversaux

Les thèmes transversaux ne sont pas à strictement parler des résultats attendus, ce sont des moyens ou des approches à mettre en œuvre dans tous les résultats de façon à ce que le cadre de GIRE soit opérationnel dans tous ses principes définis à Dublin et Rio.

Chaque fiche d'action décrit les relations entre l'action proposée et les 4 thèmes transversaux. Ces relations sont synthétisées dans un tableau, en annexe 3, qui représente graphiquement le niveau de relation entre les actions et les thèmes transversaux.

Genre

Le rôle des femmes dans la gestion de l'eau est un des quatre principes de Dublin, et il faut y ajouter celui des groupes vulnérables. Il s'agit, pour toutes les activités à réaliser pour atteindre les résultats, de veiller à ce que l'aspect genre soit pris en compte de façon à promouvoir le rôle des femmes, mais aussi des groupes vulnérables dans la réalisation des activités : il s'agit aussi de s'assurer que les femmes bénéficieront des effets d'un cadre de GIRE. Il faudra être particulièrement attentif à cet aspect dans le volet formation du PNGIRE, pour que les femmes et jeunes filles puissent bénéficier de formations valorisantes et prendre demain leur place dans tous les niveaux de participation et de décision relatifs à la gestion de l'eau.

Communication

Pendant la mise en œuvre du PAGIRE 2007-2018, de grands efforts ont déjà été faits pour la communication vers divers publics cibles, y compris le grand public, sur divers thèmes relatifs à la GIRE, à la vulnérabilité de l'eau, etc. Mais le constat est qu'il reste encore de grands besoins en la matière, surtout pour accompagner la réforme que constitue la création d'un cadre de GIRE pour tous les acteurs du pays concernés par la gestion et la valorisation de l'eau. Des campagnes de communication sont proposées pour accompagner plusieurs actions importantes, notamment au sujet de la CF-GIRE, de la police de l'eau, des futurs organes de bassin et leurs missions, etc. Ces campagnes devront cibler toutes les composantes de la société, avec une attention particulière pour les membres de l'Assemblée Nationale, et être adaptées à leurs intérêts et niveaux de compétence.

Équité sociale

Par sa nature même, l'ensemble de la GIRE et de son cadre institutionnel à mettre en place vise à contribuer à l'équité sociale en matière d'usage de l'eau ; il ne s'agit pas seulement de l'accès à l'eau potable mais aussi de l'accès à l'eau en tant que moyen de production économique. Le partage des ressources en eau disponibles sera sans doute de plus en plus difficile avec l'impact du changement climatique sur les ressources et l'accroissement de la demande dans tous les usages (croissance de la population et élévation du niveau de vie). Il faudra que le cadre mis en place puisse permettre des arbitrages d'usage décidés par toutes les parties prenantes de façon optimale en fonction des circonstances et en évitant de léser une catégorie d'utilisateurs au profit d'une autre ou une région au profit d'une autre. Cet aspect est adressé par de nombreuses actions du PO, comme montré dans le tableau en annexe 3.

Adaptation au changement climatique

Ce thème important préoccupe de plus en plus d'utilisateurs et de gestionnaires des ressources en eau et de leurs usages, qui sont confrontés aux premiers effets visibles du changement climatique sur les ressources en eau et leur environnement.

Les fiches d'action du PO montrent également de quelle façon ce thème transversal est pris en compte par chaque action.

6.4 Cadre logique

Le tableau en annexe 1 présente le cadre logique du Plan Opérationnel 2019-2022, avec les objectifs, les résultats attendus, les actions à réaliser, les activités, les indicateurs, les sources de vérification et les hypothèses.

7 Moyens de mise en œuvre

7.1 Exécution du Plan Opérationnel

L'exécution du PO 2019-2022 sera réalisée par tout un ensemble d'acteurs, qui sont décrits dans les fiches d'action. Ces acteurs ne se limitent pas aux services publics des ministères en charge de l'eau et de l'environnement ; ils incluent aussi des services d'autres départements usagers de l'eau, des représentants de Collectivités Territoriales, des grands usagers privés, des ONG et bureaux d'études, etc. Il inclut aussi des institutions de coordination qui existent déjà et dont le rôle devra être renforcé, comme le Conseil National de l'Eau, la Comité de Coordination Interministériel du Secteur Eau et Assainissement avec sa Commission de Gestion des Eaux, la CGESM.

Pour les actions « conceptuelles » des deux premières années qui vont définir et adopter tous les détails de création des éléments du cadre GIRE, la participation active de tous ces acteurs sera très importante, à travers des ateliers de travail où ils seront invités à apporter leurs contributions.

Les ONG, les bureaux d'études et sociétés de services sont aussi appelées à contribuer à la mise en œuvre d'activités de terrain telles que campagnes élargies de communication, inventaires de ressources humaines, formations spécialisées. Le Partenariat National de l'Eau sera en particulier appelé à mobiliser ses compétences et la position sociale de ses membres pour contribuer à certaines actions stratégiques, pendant les deux premières années conceptuelles et pendant le démarrage de la phase opérationnelle de création du cadre de GIRE.

A très court terme, il va falloir que le MEE et les Pays-Bas et la Suède se concertent autour de l'exécution de la fin du PCA-GIRE, jusque fin 2020. Le PCA-GIRE réorienté inclut des activités au Mali et en Guinée ; il inclut aussi des activités physiques à court terme en faveur de la protection des ressources en eau, qui ne sont pas prévues en tant que telles dans le PNGIRE. Il est prévu que ces activités concrètes doivent être réalisées par différents acteurs concernés dans le cadre de GIRE mis en place, à travers les SDAGE et les SAGE. Il faut donc que le MEE et ses PTF s'accordent sur les actions du PO 2019-2022 qui peuvent être financées à court terme avec les fonds néerlandais encore disponibles (voir le paragraphe 7.6.3) dans le cadre du PCA-GIRE.

7.2 Coordination de la mise en œuvre

L'exécution des actions du PO 2019-2022 va mobiliser de très nombreux acteurs, à travers des partenariats, des ateliers de travail ou des contrats de prestations.

La coordination de tous ces acteurs est une mission qui incombe à l'Etat pour mener à bien la réforme de la GIRE selon la politique qu'il a formulée et adoptée ; de façon plus précise, le ministère en charge de l'eau assume cette mission pour le compte de l'Etat et en son sein, la DNH est l'institution chargée de la mise en œuvre de la GIRE et de son cadre de gestion. C'est donc la DNH qui doit coordonner l'ensemble de l'exécution du PO.

A ce titre, et pour assurer une cohérence dans la stratégie et dans l'organisation de l'action, une coordination unique est à privilégier plutôt que d'avoir deux pôles de coordination comme cela a été mis en place dans le cadre du PAGIRE 2007-2018, avec une répartition des activités entre le PCA-GIRE avec la DNH et le BAM-GIRE avec Wetlands International. Il ne fait pas de doute que Wetlands ou d'autres ONG comme le PNE sont appelées à continuer à jouer un rôle important dans la réalisation des actions du PO 2019-2022, mais cela devrait être fait sous la coordination générale de la DNH, dont c'est le mandat.

Il appartiendra aussi à la DNH, avec le cabinet du ministère en charge de l'eau, de coordonner les différents appuis des partenaires techniques financiers qui manifesteront leur intention d'appuyer le processus de création du cadre de GIRE au Mali. Enfin, la DNH, avec l'appui des hauts cadres du ministère en charge de l'eau, devra jouer un rôle actif de communication et de plaidoyer vers les cadres et les autorités des départements usagers de l'eau et du ministère en charge des finances pour les associer aux multiples actions de création et de fonctionnement du cadre de GIRE. C'est la responsabilité de la DNH d'aller vers eux de façon proactive.

Dans cette perspective, deux dispositions importantes sont à envisager à très court terme (d'ici juillet 2019) pour renforcer la capacité du MEE à mettre en œuvre le PNGIRE et ses PO successifs :

1. un Comité de Coordination des programmes et projets de gestion intégrée des ressources en eau (CC-GIRE) a été créé par l'Arrêté interministériel n°2015-1894/MEE/MDR/MEADD/MATD/MEF-SG fixant le cadre institutionnel des programmes et projets de gestion intégrée des ressources en eau. Ce comité doit être l'instrument de coordination de la GIRE au niveau du cabinet, faciliter ainsi la mission de coordination de la DNH et jouer un rôle de plaidoyer politique de haut niveau vis-à-vis des autres départements du Gouvernement, des grands usagers et des élus. Le fonctionnement de ce CC-GIRE, avec ses missions qui sont bien décrites dans le texte de l'Arrêté, devrait être renforcé, avec la mise en place d'un secrétariat permanent chargé des aspects opérationnels au quotidien du CC-GIRE. Les réunions de travail de son équipe devraient également être beaucoup plus fréquentes que ce qui est proposé dans l'Arrêté (trimestrielles) ; vu les enjeux des années à venir en matière de GIRE, on peut imaginer que des réunions hebdomadaires seront utiles et nécessaires. Cela représente donc une charge de travail significative, et il faut en tenir compte pour la désignation des membres du CC-GIRE et leur disponibilité réelle pour cette tâche.
2. Le mandat de la DNH en matière de GIRE opérationnelle doit être clarifié, renforcé et réaffirmé. L'UG-GIRE dans son positionnement institutionnel actuel doit disparaître et elle doit être pleinement intégrée dans l'organigramme de la DNH, par exemple sous la forme

d'une Division regroupant la GIRE, la formulation de la politique de l'eau et le suivi de sa mise en œuvre, la formulation de la législation (lois, textes d'application) et sa mise en application (police de l'eau). Les modalités détaillées de la création de cette division et la répartition des missions avec les autres divisions de la DNH sont du ressort du MEE ; elles pourraient être examinées de façon plus approfondie dans le Programme de Gouvernance qui doit accompagner la Politique Nationale de l'Eau. L'important est que la GIRE soit clairement inscrite dans une des divisions de la DNH. Cet ajustement institutionnel doit être accompagné de mesures permettant de maintenir et même de renforcer la collaboration des membres de l'UG-GIRE actuelle provenant d'autres départements. L'équipe actuelle de l'UG-GIRE dans son nouveau positionnement doit également être renforcée, autant en compétences qu'en nombre d'agents. L'action 4.3.2 du PO propose le détail de ce renforcement ; elle propose aussi de mobiliser une assistance technique GIRE permanente à la DNH pendant 3 ans pour accompagner ce renforcement et appuyer la coordination de l'exécution du PO ; cette assistance technique pourra aussi apporter son appui au CC-GIRE.

7.3 Pilotage du PO

En même temps que le CC-GIRE, l'Arrêté interministériel de 2015 cité précédemment a aussi mis en place un Comité de Pilotage qui a pour mission d'assurer la coordination et le suivi de l'ensemble des activités de mise en œuvre des programmes et projets GIRE. Ce comité est donc tout naturellement appelé à assurer le pilotage du PNGIRE et de ses Plans Opérationnels.

Cependant, deux remarques sont à formuler au sujet de ce comité :

1. Quand il a été rédigé en 2015, l'Arrêté qui l'a créé l'a surtout mis en place dans la perspective d'accompagner la mise en œuvre du PCA-GIRE, réalisé avec l'appui des Pays-Bas et de la Suède. C'est pour cette raison que le Comité de Pilotage comprend des membres de l'administration de l'eau en Guinée, car le PCA-GIRE intervient aussi dans ce pays amont. En toute logique, le Comité de Pilotage d'un Programme National GIRE et de ses Plans Opérationnels ne devrait inclure que des acteurs Maliens, avec des représentants de leurs PTF en tant qu'observateurs. La composition du Comité de Pilotage doit donc être revue dans ce sens.
2. La composition du Comité de Pilotage telle que proposée dans l'Arrêté de 2015 est fort lourde, ce qui risque de provoquer des difficultés organisationnelles et financières pour son bon fonctionnement. On comprend la justification d'y associer des représentants de toutes les catégories d'acteurs et de tous les secteurs usagers de l'eau, mais tout de même, 43 membres venant de tout le pays, c'est beaucoup ! Il est proposé que les évaluations internes et externes (voir le chapitre 8) examinent la fonctionnalité du Comité de Pilotage et rendent des avis sur la question, avec si nécessaire des propositions d'amendement de son fonctionnement. A titre d'information, le Comité de Pilotage du Programme GIRENS (2005-2010) avait été conçu de façon aussi élargie, mais la réalité des faits avait rapidement montré que ce comité n'était pas viable, et le pilotage du programme avait été réalisé efficacement avec un noyau dur de moins de 10 membres de la composition originale.

7.4 Calendrier d'exécution du PO

Le tableau de l'annexe 4 présente le chronogramme d'exécution des actions du PO 2019-2022, par trimestres. A titre d'indication, on a laissé aussi dans ce tableau le chronogramme sommaire des deux PO suivants, par années, jusqu'en 2030 ; cela permet de situer l'exécution des actions du PO 2019-2022 dans le cadre général du PNGIRE tout entier.

L'examen de ce chronogramme montre que toutes les actions « conceptuelles » ont lieu au cours des deux premières années, et même surtout au cours de la première année (en supposant que les fonds nécessaires seront disponibles en temps utile).

Une remarque importante concerne les actions liées au résultat 4.1 (plan de formations de longue durée). Étant donné que ces actions porteront leurs fruits dans plusieurs années (jusqu'à 5 ans pour la sortie des premiers ingénieurs), il est très souhaitable de les commencer dès que possible (les actions 4.1.1 à 4.1.5). L'idéal aurait été de pouvoir envoyer la première grande promotion en formation dès la rentrée académique de 2019. Mais réaliser les actions 4.1.1 à 4.1.4 dans ce délai très court semble peu réaliste ; il est plus raisonnable de considérer que la première rentrée des candidats pourra avoir lieu en septembre 2020.

7.5 Budget du PO

Le budget du PO 2019-2022 se chiffre à 5,914 milliards de francs CFA, dont 5,810 milliards pour les actions du PO (tableau 2) et 104 millions pour les activités de suivi-évaluation-révision (tableau 3).

OS 1: Cadre institutionnel	1.684.262.500
OS2 : Contribution financière GIRE	290.550.000
OS3 : Police de l'Eau	771.422.500
OS4 : Renforcement des capacités	3.064.160.000

Tableau 2 : Répartition du budget entre les 4 objectifs spécifiques (OS) du PO 2019-2022

Coût des sessions du Comité de Pilotage (7 sessions)	14.000.000
Auto-évaluation du PO par la DNH	Pour mémoire, dans le cadre de travail normal de la DNH et de l'équipe GIRE
Suivi-évaluation externe en 2020	20.000.000
Suivi-évaluation externe en 2022	30.000.000
Révisions du PO 2019-2022	10.000.000
Elaboration du PO 2023-2026	30.000.000
Total du suivi-évaluation-révision	104.000.000

Tableau 3 : Coûts du suivi-évaluation-révision du PO 2019-2022

Le tableau de l'annexe 5 présente le détail du budget. Chaque fiche d'action contient une estimation budgétaire des coûts de l'action.

La répartition des montants appelle les commentaires suivants.

Le tableau 2 montre que la plus grande partie du budget sera consacrée au cadre institutionnel et au développement des capacités. Pour le cadre institutionnel, le montant se répartit entre toutes les actions conceptuelles des deux premières années, et le démarrage de la construction du cadre dans les bassins du Niger Supérieur et du Bani. Les deux autres objectifs spécifiques (contribution financière GIRE et Police de l'Eau) seront seulement en phase de démarrage pendant ce PO, et ils ont besoin au préalable du résultat de certaines actions conceptuelles.

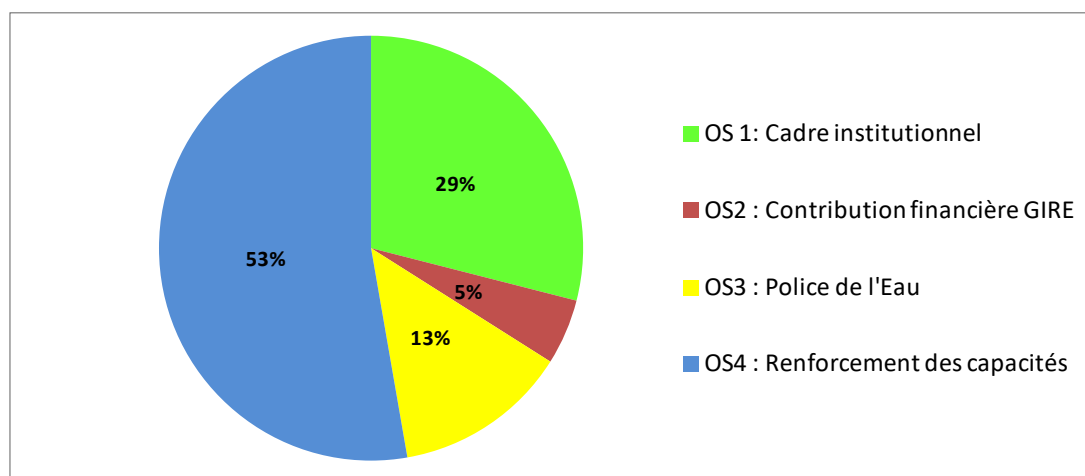


Figure 2 : Répartition du budget entre les 4 objectifs spécifiques, pourcentages

La figure 2 illustre la répartition entre les objectifs spécifiques du programme.

Description	TOTAL
Personnel public	322.100.000
AT national	335.250.000
AT régional ou international	725.000.000
Equipements	1.440.500.000
Travaux	
Formation	1.227.500.000
Fonctionnement personnel	99.400.000
Fonctionnement matériel	306.150.000
Fonctionnement divers	236.000.000
Suivi	8.000.000
Autres services	875.500.000
Imprévus 5%	234.995.000
TOTAL	5.810.395.000

Tableau 4 : Répartition du budget entre les différentes lignes budgétaires.

Le tableau 4 indique la distribution du budget du PO selon les différentes lignes budgétaires détaillées dans les fiches d'action. On y voit que les deux postes les plus lourds sont les équipements (création des agences de l'eau, appuis à la Police de l'Eau, renforcement des laboratoires, renforcement des instruments techniques des services publics en charge de l'eau) et la formation (formations diplômantes, renforcement des capacités des institutions en place, assistance technique aux laboratoires et à la DNH). La ligne budgétaire des travaux, prévue dans la structure des coûts au départ, est restée vide car le PO ne prévoit pas de travaux.

	2019	2020	2021	2022	Total
Etat	215.000.000	215.000.000	215.000.000	215.000.000	860.000.000
CF-GIRE	0	0	0	100.000.000	100.000.000
PTF	564.365.000	1.886.055.000	1.352.650.000	1.047.325.000	4.850.395.000
Total	779.365.000	2.101.055.000	1.567.650.000	1.362.325.000	5.810.395.000

Tableau 5 : Répartition du budget par années et par sources de financement

Enfin, le tableau ci-dessus indique la répartition du budget par années, et par sources de financement. La première année demande un budget assez limité, d'une part parce que l'année ne sera pas complète (le présent document est élaboré en mars 2019), et d'autre part parce que les premières actions conceptuelles à lancer ne coûtent pas très cher, bien qu'elles soient déterminantes pour toute la suite du processus.

Le budget de la seconde année est le plus important ; une des raisons en est l'investissement à mobiliser pour les formations diplômantes de longue durée (640 millions). Pour ces formations, l'entièreté du budget pour toutes les années d'étude des bénéficiaires ne doit pas forcément être mobilisée en 2020, mais ces montants devront être garantis et sécurisés pour assurer la continuité de la formation engagée pendant les années d'études des bénéficiaires.

Les sources de financement sont commentées dans le paragraphe 7.6.

Mode de gestion du budget

Afin de respecter la logique d'une approche programme orientée selon les objectifs spécifiques, il faudra proposer aux PTF disposés à accompagner le Mali dans la mise en œuvre de la GIRE de définir la répartition de leurs appuis selon les actions qu'ils souhaitent appuyer, organisées en fonction des quatre objectifs spécifiques. De cette façon, la DNH pourra assurer un suivi budgétaire selon la logique du Programme GIRE et de ses objectifs à long terme. Un tableau général de suivi financier par objectif spécifique devra être élaboré par la DNH sur la base des coûts proposés dans le présent PO.

Ces dispositions doivent pouvoir être suivies, qu'il s'agisse d'appuis individualisés ou de mise dans un panier commun géré selon la logique du budget programme. C'est dans cette perspective que le PCA-GIRE réorienté devrait pouvoir identifier les actions du PO 2019-2022 qu'il souhaite appuyer, de façon à connaître rapidement le montant financier sur lequel le Mali peut compter pour démarrer le PO, en plus de la contrepartie nationale.

7.6 Sources de financement du PNGIRE

7.6.1 Contribution de l'Etat

Pendant le premier PO, il est proposé que L'Etat contribue au financement du PNGIRE à hauteur de 15% du budget, inscrits au budget national. Il est proposé que ce budget soit constant pendant toute la durée du PO, mais qu'il augmente progressivement pendant les deux PO suivants. Cela représente environ 215 millions de francs CFA par an, ce qui n'est pas excessif compte tenu des enjeux stratégiques de la gestion de l'eau à long terme dans le contexte environnemental du pays. De plus, il y a lieu de renforcer la participation de l'Etat au budget du secteur conformément aux engagements du partenariat Sanitation and Water for All (SWA) de 2014 de mobiliser au moins 5 % du budget national au secteur eau et assainissement).

Selon le Rapport technique annuel financier 2018 du PCA-GIRE, le reliquat encore disponible de la contrepartie nationale pour 2019 et 2020 se chiffre à 765.131.034 francs CFA.

7.6.2 Apports de la contribution financière de la GIRE

Selon le scénario proposé, la CF-GIRE ne rapporte rien avant 2022, soit la fin du premier PO. Pour 2022, on peut escompter 100 millions de CFA. Ensuite, pendant les deux PO suivants, la CF-GIRE montera progressivement en puissance, passant à 300 millions en 2023 et 2024, puis 500 millions de 2025 à 2027, 800 millions en 2028 et 2029 et finalement un milliard en 2030. Cette hypothèse inclut l'option que 20% de la CF-GIRE collectée sont reversés au Trésor Public à titre de contribution à l'effort financier de la Nation, et 80% sont mobilisés au profit du secteur de l'eau (agences, CLE, appuis aux services techniques de l'eau, etc).

Dans le contexte économique du Mali, et vu l'expérience d'autres pays, un tel scénario est très possible et raisonnable ; le résultat de la CF-GIRE pourrait même être meilleur, mais on a préféré se cantonner à un scénario prudent. L'étude proposée pour le résultat 2.1 du PNGIRE devra préciser et confirmer les potentialités de la CF-GIRE et proposer des scénarios pour les taux d'application par secteur de la CF-GIRE, les modalités de son recouvrement et la clé de répartition des fonds collectés.

Si on regarde le budget à prévoir pendant le PO 2019-2022 pour les actions liées à l'objectif spécifique 2 (la contribution financière GIRE), on voit que le coût des actions se chiffre à 290 millions CFA, alors qu'il est attendu que cette contribution va générer 100 millions en 2022. A première vue, cela ne semble pas rentable ni tenable, mais c'est une situation de démarrage de ce mécanisme financier GIRE et il faut se projeter sur l'avenir pour voir qu'en 2030, selon une hypothèse très prudente, la CF-GIRE pourra produire un milliard de francs CFA par an avec un coût de fonctionnement très inférieur à 100 millions.

7.6.3 Appui des PTF

L'appui des partenaires financiers du Mali devra venir compléter les ressources financières nécessaires à l'exécution du PNGIRE, sous la forme de prêts ou de subventions selon les conventions de financement privilégiées par l'Etat. Il faut souligner que la progressivité de la mobilisation de la CF-GIRE permettra une dégressivité sensible des appuis attendus des partenaires financiers (voir le détail dans le document du Programme GIRE 2019-2030). Au terme du PNGIRE 2019-2030, il est attendu que la CF-GIRE constituera une source de financement plus importante que celle des partenaires ; l'atteinte de cette situation sera un

indicateur très fort du succès de la GIRE, et son évolution devra être un des points d'attention essentiels des missions de suivi-évaluation.

A court terme, les fonds disponibles se limitent au budget encore disponible avec le PCA-GIRE. Au début de l'année 2019, le reliquat encore disponible sur le budget des Pays-Bas se montait à 2,767 milliards de francs CFA et les fonds suédois étaient épuisés. Ces fonds sont mobilisables jusqu'en fin 2020. Il revient donc aux deux parties de se concerter pour voir quelle part des 2,767 milliards disponibles peut être affectée à des actions du PO 2019-2022 et quelle part à d'autres actions opérationnelles proposées dans le PCA-GIRE réorienté, au Mali et en Guinée, avec la DNH et avec le BAM-GIRE (Wetlands International).

Pour l'instant, il n'y a pas encore d'autres engagements de partenaires financiers pour accompagner le Mali dans la mise en œuvre du PNGIRE. Il conviendra donc de finaliser au plus vite la Politique Nationale de l'Eau avec ses 4 programmes de mise en œuvre, et le Code de l'Eau, et de les faire adopter par les instances nationales de façon à pouvoir présenter aux PTF une assise solide sur laquelle ils pourront justifier leurs appuis.

7.6.4 Synthèse des sources de financement

Le schéma suivant résume le scénario de financement proposé. On y retrouve les valeurs des budgets annuels commentés précédemment. La part de la contribution financière GIRE peut sembler trop modeste, mais il ne faut pas sous-estimer les difficultés de démarrage du mécanisme de financement GIRE, et le document du Programme GIRE 2019-2030 montre la montée en puissance significative de la CF-GIRE jusqu'à un milliard de francs CFA par an en 2030. Il convient donc que les autorités de l'Etat et les PTF sachent à la fois faire preuve de patience et de confiance dans la viabilité de ce mécanisme de financement, qui a été démontrée dans d'autres pays (dont le Burkina Faso voisin).

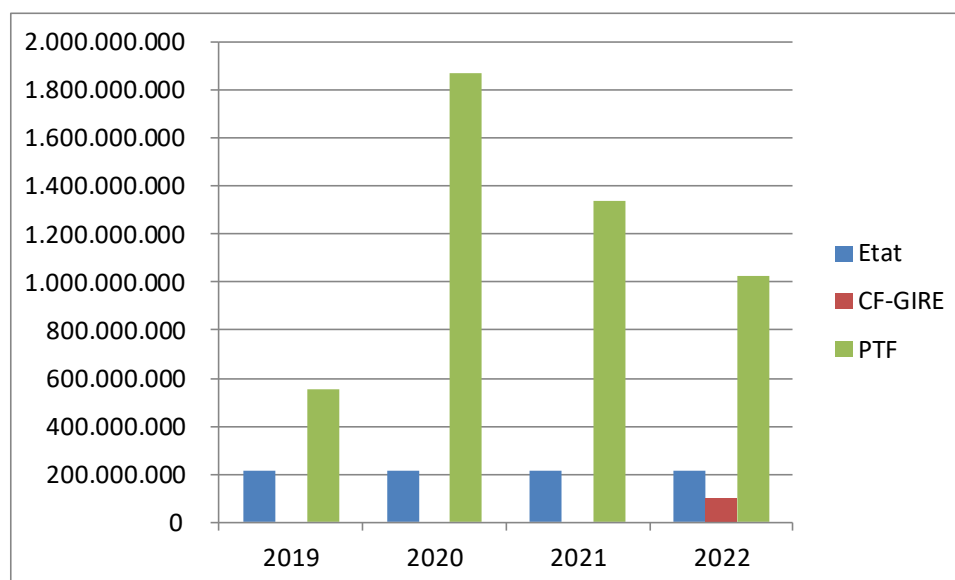


Figure 3 : Répartition du financement du PO 2019-2022 entre les sources de financement.

8 Suivi-évaluation

8.1 Suivi-évaluation du PO

Outre le suivi assuré par le Comité de Pilotage selon les modalités décrites dans le paragraphe 7.3, deux mécanismes sont proposés pour le suivi de la mise en œuvre du PO : un suivi interne et un suivi externe.

Le suivi interne sera réalisé sous la forme d'une auto-évaluation annuelle réalisée par la DNH et soumise au Comité de Pilotage. Cette évaluation portera sur les points suivants :

- l'avancement des activités par rapport au calendrier proposé,
- les montants financiers mobilisés par rapport aux budgets des actions engagées,
- la documentation des indicateurs de suivi des actions engagées,
- les difficultés rencontrées, leurs causes et les moyens mis en œuvre pour les réduire ou les éviter,
- un avis sur la pertinence des stratégies adoptées et des actions engagées, assorti de propositions de modification ou d'ajustement si nécessaire, avec une argumentation,
- une analyse de la situation des ressources humaines de la DNH par rapport aux besoins pour réaliser les actions réalisées l'année précédente et prévues l'année suivante,
- une analyse de la prise en compte des thèmes transversaux par les activités réalisées.

Le suivi externe sera réalisé en deux phases :

- une première phase à mi-parcours du PO, vers fin 2020. Il s'agira surtout d'évaluer les résultats des actions de conception de la stratégie détaillée des éléments du futur cadre GIRE (agences, contribution financière GIRE, police de l'eau, etc) et leur pertinence, c'est-à-dire leurs chances de succès, en se basant notamment sur l'expérience d'autres pays plus avancés en matière de GIRE. Cette évaluation sera réalisée par une équipe de consultants régionaux ou internationaux pouvant justifier plusieurs années de participation à la mise en œuvre de programmes GIRE ; elle devra réunir des compétences en matière de GIRE, d'économie de l'eau et de cadre juridique. Cette mission se prononcera sur les chances de succès des stratégies proposées et, le cas échéant, fera des propositions en vue de les améliorer. Ces propositions seront discutées avec la DNH et le Comité de pilotage pendant la mission d'évaluation externe, dont la durée est estimée à 3 semaines. Cette phase externe à mi-parcours est proposée seulement pour le premier PO, étant donné les grands enjeux liés aux actions de conception du cadre de GIRE ; pour les deux PO suivants, il ne sera pas nécessaire de prévoir ce suivi externe à mi-parcours, sauf si les difficultés rencontrées pendant le premier PO sont vraiment très importantes.
- La seconde phase aura lieu au début de la dernière année du PO, vers la fin du premier trimestre de 2022 (mars). L'objectif de cette mission, dont la durée serait de 1 mois avec une équipe semblable au suivi à mi-parcours, sera d'examiner l'avancement des activités, le niveau d'atteinte des résultats attendus, l'efficacité des stratégies adoptées pendant les deux premières années de conception et de leur mise en œuvre pendant les deux années suivantes. Cette mission produira des recommandations pour la poursuite du processus de mise en œuvre générale du PNGIRE et plus particulièrement du deuxième PO 2023-2026 ; ces recommandations prendront en compte l'évolution de la situation sociopolitique et économique du pays.

Des montants forfaitaires pour couvrir les coûts de ces évaluations ont été inclus dans le budget du PO (paragraphe 7.5)

8.2 Révision du PO

Le rapport de la mission de suivi externe de mars 2022 devra servir de base à la formulation du deuxième plan opérationnel 2023-2026, qui proposera les ajustements nécessaires pour la poursuite du processus. La formulation de ce deuxième PO sera faite par la DNH, avec l'appui d'une équipe de consultants de composition semblable à celle des missions de suivi externe, et la contribution du Partenariat National de l'Eau. Cette formulation devrait être faite en avril 2022, de façon à être adoptée assez tôt pour être prise en compte dans la programmation budgétaire de 2023 à soumettre avant fin juin 2022, et servir de base pour les discussions entre le Gouvernement et les PTF sur les modalités de financement du PO 2023-2026. La formulation du second PO est également budgétisée dans le budget programme du premier PO, voir le paragraphe 7.5.

En cas de besoin, selon les conclusions des évaluations internes annuelles de la DNH, validées par le Comité de Pilotage, et du suivi externe à mi-parcours, le PO 2019-2022 sera revu avec l'appui d'un consultant régional ou international et du PNE pour s'adapter aux circonstances et aux difficultés éventuellement rencontrées.

Annexes

Annexe 1 – Cadre logique

Le tableau des pages suivantes présente le cadre logique du PO. Les fiches d'action détaillées sont en annexe 2.

Tableau 6 : Cadre logique du PO 2019-2022

OBJECTIFS	RESULTATS ATTENDUS	ACTIONS	ACTIVITES	INDICATEURS	SOURCES DE VERIFICATION	HYPOTHESES
OBJECTIF GENERAL : faire de l'eau un facteur de croissance économique et de bien-être social, pour concourir ainsi à la lutte contre la pauvreté		–	–	– La part de l'eau dans le PIB – Les montants collectés de la redevance	– Les statistiques des Finances – Les comptes du FDE ou des agences	– La compréhension généralisée de la GIRE et son acceptation – La volonté politique constante – L'amélioration des conditions sécuritaires dans le pays

OBJECTIFS	RESULTATS ATTENDUS	ACTIONS	ACTIVITES	INDICATEURS	SOURCES DE VERIFICATION	HYPOTHESES
OBJECTIF SPECIFIQUE 1 : cadre institutionnel						
	1.1 Le Conseil National de l'Eau est pleinement fonctionnel et se réunit au moins deux fois par an.	1.1. Assurer la fonctionnalité du Conseil National de l'Eau et du Conseil Supérieur de l'Eau	– Faire une relecture du décret portant création du CNE pour améliorer sa composition. – Rencontrer les membres du CNE individuellement ou par petits groupes pour leur rappeler les enjeux du CNE et de la GIRE et susciter leur participation active aux sessions. – Appuyer l'organisation et la tenue des sessions, veiller à la diffusion des comptes rendus. – Informer la presse des tenues des sessions et des thèmes discutés. – Mener une campagne de sensibilisation et d'information auprès des représentants de haut niveau pour leur implication dans le CSE (à réaliser par les hauts cadres du ministère en charge de l'eau appuyés par le PNE). – Elaborer un projet de texte portant création du CSE. – Préparer la première session du CSE et les dossiers à présenter et discuter. – Appuyer et suivre la tenue des sessions annuelles du CSE.	– La signature du décret portant révision du CNE. – Le nombre de sessions annuelles du CNE. – Le taux du quorum atteint lors des sessions. – Le nombre d'avis du CNE transmis au ministre en charge de l'eau. – La signature du texte portant création du CSE. – Les comptes rendus des sessions du CSE. – Le nombre d'avis du CSE transmis aux autorités des différents départements du Gouvernement	– Les comptes rendus des sessions du CNE	– La volonté politique

OBJECTIFS	RESULTATS ATTENDUS	ACTIONS	ACTIVITES	INDICATEURS	SOURCES DE VERIFICATION	HYPOTHESES
	1.2 Un cadre institutionnel détaillé de gestion par bassin est élaboré et adopté par toutes les parties prenantes (organes de ce cadre, statuts, attributions, et leurs relations entre eux, avec l'administration de l'eau et avec les Collectivités Territoriales).	1.2 Définir les modalités détaillées de création et de fonctionnement des organes de gestion par bassin (Agences de l'Eau, Comités de bassin et de sous-bassins, Comités Locaux de l'Eau)	– Identifier un collège d'acteurs au niveau national représentants toutes les composantes de la Nation (services publics, autorités, élus, Collectivités Territoriales, grands usagers de l'eau et groupes d'usagers, société civile, ONG, secteur privé, personnes ressources, pouvoir coutumier) pour composer un groupe de réflexion. – Effectuer une visite d'information sur le cadre GIRE au Burkina Faso (par exemple 4 cadres du ministère en charge de l'eau, 1 membre PNE, 1 cadre du ministère en charge de l'environnement, 1 cadre du ministère en charge des finances). – Préparer des documents préliminaires, supports de réflexion (options, forces et faiblesses, etc). – Organiser des ateliers thématiques au niveau national et dans les Régions. – Finaliser et adopter des propositions pour les divers aspects du cadre institutionnel. – Les soumettre au CNE. – Préparer les projets de textes d'application pour démarrer le processus de création du cadre.	– Le nombre d'ateliers de travail. – Le nombre de participants aux ateliers de travail. – Un document de synthèse présentant les éléments du cadre institutionnel par bassin et les modalités de mise en œuvre. – L'avis du CNE sur ce document. – Le nombre de textes d'application élaborés.	– Les documents de description du cadre – Les comptes rendus des ateliers de discussion – Les textes d'application relatifs au cadre	– L'obtention d'un accord commun entre les départements concernés

OBJECTIFS	RESULTATS ATTENDUS	ACTIONS	ACTIVITES	INDICATEURS	SOURCES DE VERIFICATION	HYPOTHESES
	1.3 Six agences de l'eau sont fonctionnelles, avec leurs comités de bassin (Niger amont Ké-Macina et Sankarani, DIN-Système Faguibine, Niger aval Tombouctou, Bani, Sénégal, Volta).	1.3 Créer et rendre fonctionnelles les Agences de l'Eau du Niger Supérieur et du Bani	– Dans chaque bassin, organiser la session de création du Comité de bassin et procéder à l'élection du bureau, à l'adoption des statuts et du règlement intérieur. – Elaborer un budget prévisionnel et un programme d'activités de l'agence pour la première année, et mobiliser le financement nécessaire. – Procéder au recrutement du personnel de l'agence selon les modalités préconisées par l'action 1.2. – Identifier et équiper le local pour les bureaux de l'Agence (matériel de bureau, matériel roulant, matériel informatique et scientifique). – Suivre et appuyer l'agence pour l'élaboration du SDAGE. – Suivre et conseiller le fonctionnement de l'agence.	– Les comptes rendus des sessions du Comité de Bassin. – Le personnel affecté à l'Agence de l'Eau. – Les rapports annuels de l'Agence. – Le budget annuel de l'Agence. – La disponibilité d'un SDAGE validé par la DNH et le CNE, et approuvé par un Décret pris en Conseil des Ministres. – Le budget consacré à des actions de protection et de restauration des ressources en eau. – Le nombre de cas de conflits d'usage de l'eau traités par l'Agence.	– Les rapports annuels des agences – Le nombre de personnel affecté aux agences – Le budget annuel de fonctionnement des agences – Le budget consacré aux actions physiques en faveur de l'eau	– L'acceptation du ministère de l'eau de transférer des missions aux agences – L'attribution d'un statut juridique favorable aux agences – La disponibilité des ressources humaines

OBJECTIFS	RESULTATS ATTENDUS	ACTIONS	ACTIVITES	INDICATEURS	SOURCES DE VERIFICATION	HYPOTHESES
	1.4 Une stratégie concrète de consolidation ou d'ajustement des CLE existants et de création des CLE futurs est élaborée et mise en œuvre.	1.4 Elaborer et adopter une stratégie de consolidation des CLE existants et de création des CLE futurs	– Exploiter et synthétiser les documents existants de diagnostic de ces organes locaux de GIRE. – Effectuer des visites documentaires de CLE au Burkina, au Sénégal et au Bénin, en compagnie des responsables nationaux de la GIRE de ces pays. – Elaborer un premier draft de document de stratégie, avec l'appui de consultants régionaux et/ou internationaux expérimentés en la matière et la participation de représentants des CLE et ADU existants. – Présenter ce draft, le discuter et l'amender lors d'ateliers réunissant des membres de CLE et d'ADU, de préférence par bassin, pour engager en même temps une dynamique de coopération et de fédération au sein d'un bassin. On organisera de préférence des ateliers sur les espaces de gestion proposés pour la future création d'agences de l'eau (voir la fiche d'action 1.3). – Finaliser le draft et le valider lors d'un atelier national réunissant les parties prenantes. – Soumettre la stratégie à l'avis du Conseil National de l'Eau.	– Un document de stratégie validé et disponible. – Le nombre d'ateliers organisés pendant l'action et le nombre de participants. – L'avis favorable du CNE.	– Comptes rendus des ateliers de discussion et de validation	– La participation efficace de représentants de CLE existants

OBJECTIFS	RESULTATS ATTENDUS	ACTIONS	ACTIVITES	INDICATEURS	SOURCES DE VERIFICATION	HYPOTHESES
	1.5 Les CLE sont fonctionnels dans leurs zones de compétence, disposent d'un schéma local de gestion de l'eau, mis à jour tous les 4 ans.	1.5 Rendre 15 CLE et ADU existants entièrement fonctionnels	– Organiser des ateliers locaux sur chacun des sites concernés pour informer les membres et susciter leur adhésion au renforcement et à l'adaptation des organes locaux. – Revoir les textes de création et de fonctionnement des organes, adapter la liste des membres, procéder à des élections des bureaux. – Appuyer les CLE pour élaborer ou actualiser les plans de gestion locale de l'eau. – Assister les CLE pour mobiliser des financements pour leur fonctionnement (temporaire) et pour l'exécution des plans de gestion. – Effectuer des tournées d'accompagnement et de suivi des CLE et des ADU. – Organiser des rencontres fédératives de CLE dans les bassins du Niger Supérieur/Sankarani et du Bani	– 15 CLE ou ADU sont fonctionnels.. – Le nombre de réunions des CLE (bureaux et AG). – Le nombre de plans locaux de gestion actualisés. – Les budgets mobilisés pour l'exécution des plans locaux. – Le nombre de cas de conflits prévenus ou résolus par les assemblées ou les bureaux des CLE ou des ADU.	– Les comptes rendus des CLE – Les budgets annuels des CLE – Les listes de membres des CLE – Le nombre d'actions de préservation des ressources en eau	– Le recentrage des CLE sur des zones d'enjeux locaux importants

OBJECTIFS	RESULTATS ATTENDUS	ACTIONS	ACTIVITES	INDICATEURS	SOURCES DE VERIFICATION	HYPOTHESES
	1.6 Le Mali est pleinement engagé dans le fonctionnement des organes de bassin transfrontaliers.	1.6 Appuyer les structures focales nationales dans leur rôle au sein des OBT	– Maintenir des relations de travail étroites entre le ministère en charge de l'eau, les structures focales nationales et les OBT. – Mener un plaidoyer en cas de retard de paiement des contributions du Mali aux OBT pour le réduire le plus possible. – Renforcer la collaboration sur le plan des instruments techniques entre la DNH, la CGESM et les directions techniques des OBT.	– Les comptes rendus des sessions de travail et réunions statutaires des OBT. – Les programmes de travail des structures focales nationales des OBT. – Le nombre de cas de conflits soumis par le Mali aux OBT et les modalités de leur résolution. – Le montant financier mobilisé pour la gestion et la préservation/restauration des ressources en eau au Mali à travers les OBT.	– Les comptes rendus annuels des structures focales – Les rapports du budget de l'Etat	– La stabilité régionale
	1.7 La GIRE est prise en compte dans tous les documents de politique sectorielle et de stratégie de valorisation des ressources en eau	1.7 Assurer la validation des politiques et stratégies sectorielles pour la prise en compte de la GIRE	– Concevoir et réaliser des campagnes de communication ciblées et thématiques à l'attention des décideurs et planificateurs des départements usagers de l'eau. – Participer aux ateliers de validation des documents de politiques et de stratégies sectorielles et proposer si nécessaires les amendements propres à assurer la prise en compte des principes de la GIRE (gestion transsectorielle, genre, cohérence avec les schémas directeurs par bassin, participation des secteurs productifs à la contribution financière GIRE,...)	– Le nombre de décideurs et de planificateurs touchés par les campagnes de communication. – Le nombre d'ateliers de validation de documents de politique et stratégie sectorielle auxquels la DNH participe. – Le nombre de documents validés par la DNH et adoptés. – La réduction du nombre de conflits d'usages intersectoriels.	– Les documents – Les comptes rendus d'ateliers de validation	– La volonté des secteurs usagers de l'eau d'associer le ministère de l'eau à leurs travaux de planification

OBJECTIFS	RESULTATS ATTENDUS	ACTIONS	ACTIVITES	INDICATEURS	SOURCES DE VERIFICATION	HYPOTHESES
	1.8 Tous les textes d'application du Code de l'Eau sont pris, et adaptés périodiquement selon les besoins.	1.8 Définir une priorisation pour l'élaboration des textes d'application du Code de l'Eau et veiller à leur élaboration et adoption	– Analyser le Code de l'Eau adopté et établir une liste de tous les textes d'application à prévoir, avec un calendrier estimatif. – Pour chaque texte d'application, définir le contenu général attendu du texte, les acteurs à associer et les difficultés à prévoir pour un consensus sur le contenu des textes impliquant des choix stratégiques non détaillés par le Code (par exemple le Fonds de Développement de l'Eau, le statut des agences de l'eau, la nature de la contribution financière GIRE, etc). – Elaborer les textes d'application selon le calendrier proposé, avec l'organisation si nécessaire d'ateliers nationaux de concertation. – Rendre compte de l'avancement des textes d'application au Comité de Pilotage et au CNE.	– La liste disponible des textes à prévoir avec leurs caractéristiques et un calendrier. – Le nombre de textes d'application élaborés et adoptés, et le pourcentage par rapport au nombre total estimé.	– Le Journal Officiel	–

OBJECTIFS	RESULTATS ATTENDUS	ACTIONS	ACTIVITES	INDICATEURS	SOURCES DE VERIFICATION	HYPOTHESES
	1.9 Le partage des missions en matière de gestion de l'eau entre les structures nationales est clarifié.	1.9 Susciter une relecture des textes portant attributions de la DNH, de la DNACPN, de la DNEF, de l'ABFN en vue d'une harmonisation plus claire des rôles en matière d'eau et d'environnement	– Collecter et analyser les textes portant création et attributions des structures concernées (DNH, DNACPN, DNEF, ABFN, ANGESEM, SOMAGEP, SOMAPEP) en vue de mettre les contradictions et chevauchements en évidence. – Elaborer des propositions d'amendements des textes en vue de faire disparaître ces chevauchements. – Mener des actions individuelles d'information et de plaidoyer auprès des hautes autorités des ministères en charge de l'eau et de l'environnement sur la nécessité de clarifier le cadre institutionnel, en matière de GIRE particulièrement. – Tenir un (ou plusieurs si nécessaire) atelier d'examen et de validation des propositions d'amendements. – Elaborer des projets de textes pour actualiser les attributions des structures concernées. – Faire adopter ces textes par les autorités concernées.	– Le document d'analyse institutionnelle. – Le compte rendu du ou des ateliers d'amendements et de validation. – La signature des textes portant modification des attributions.	– Les textes portant attributions et missions des structures – Les comptes rendus d'ateliers de discussion	– La volonté politique des parties concernées

OBJECTIFS	RESULTATS ATTENDUS	ACTIONS	ACTIVITES	INDICATEURS	SOURCES DE VERIFICATION	HYPOTHESES
OBJECTIF SPECIFIQUE 2 : Contribution financière GIRE						
	2.1 Une étude prospective de faisabilité et de productivité de la CF	2.1 Réaliser une étude prospective de la faisabilité et de la productivité de la CF-GIRE	– Elaborer les TDR de l'étude. – Recruter une équipe de consultants, constitué d'un expert économiste régional/international expérimenté en matière de financement GIRE et un expert juriste/fiscaliste national. – Faire réaliser l'étude. – Organiser les ateliers de suivi et de validation de l'étude.	– La disponibilité de l'étude en version finale, validée par les ministères en charge de l'eau et des finances (participation des conseillers des deux ministères).	– Le document – L'évolution estimée des recettes de la CF-GIRE	–

OBJECTIFS	RESULTATS ATTENDUS	ACTIONS	ACTIVITES	INDICATEURS	SOURCES DE VERIFICATION	HYPOTHESES
	2.2 Une stratégie concrète de gestion de la CF	2.2 Elaborer et adopter une stratégie concrète de gestion de la CF-GIRE	– Préparer des dossiers thématiques sur les aspects de la mise en application de la CF-GIRE (nature fiscale de la CF-GIRE (redevance, taxe, impôt, autre ?) usages dispensés, propositions de taux d'application selon les usages, phasage de la mise en application (quels secteurs en premier ?), modalités de collecte et de gestion de la CF-GIRE (Fonds ou autre mécanisme ?), relations avec le ministère en charge des finances et le Trésor Public, principes de la clé de répartition. – Organiser des ateliers de travail et de validation sur ces thèmes, avec des représentants des ministères en charge de l'eau, des finances et des secteurs usagers de l'eau. – Elaborer un compte rendu général des ateliers sous la forme d'une stratégie de mise en application de la CF-GIRE. – Faire valider cette stratégie par les ministères en charge de l'eau et des finances, et la soumettre à l'avis du CNE.	– Le nombre d'ateliers et le nombre de participants. – Les comptes rendus sur les validations des thèmes de la stratégie – La disponibilité du document de stratégie validé par les ministères en charge de l'eau et des finances et approuvé par le CNE.	– Le document de stratégie	– La capacité des ministères concernés à dégager une stratégie commune

OBJECTIFS	RESULTATS ATTENDUS	ACTIONS	ACTIVITES	INDICATEURS	SOURCES DE VERIFICATION	HYPOTHESES
	2.3 Les taux d'application de la CF sont discutés et adoptés	2.3 Définir et adopter les taux d'application de la CF-GIRE par secteur d'usage	– Préparer des documents de proposition de taux par secteur d'activité, sur la base du résultat de l'action 2.1. – Organiser des ateliers d'information et de négociation des taux avec des représentants des secteurs d'usages de l'eau ; chaque atelier sera spécifique à un secteur. Les ateliers seront tenus à Bamako pour le bassin du Niger Supérieur, à Mopti pour le Niger moyen, à Tombouctou pour le Niger inférieur, à Sikasso pour le Bani, à Kayes pour le Sénégal et à un endroit à définir pour le Sourou. – Finaliser un document général synthétisant le résultat des négociations sur les taux sectoriels. – Soumettre ce document au CNE.	– Le nombre de représentants des secteurs usagers de l'eau participant aux négociations. – Le nombre d'ateliers organisés. – L'avis favorable du CNE sur les taux négociés.	– Les comptes rendus des ateliers de négociation des taux	– Le leadership du ministère en charge de l'eau – Une campagne de communication claire et forte

OBJECTIFS	RESULTATS ATTENDUS	ACTIONS	ACTIVITES	INDICATEURS	SOURCES DE VERIFICATION	HYPOTHESES
	2.4 Les modalités de recouvrement et d'affectation de la CF	2.4 Définir et adopter les modalités de recouvrement de la CF-GIRE	– Préparer un document de base pour les discussions proposant les différents mécanismes possibles, leurs avantages et leurs inconvénients. – Organiser des rencontres de haut niveau entre les cabinets des ministères en charge de l'eau et des finances pour examiner les scénarios et s'accorder sur un choix. Le choix sera pris notamment sur la base de critères permettant de minimiser le plus possible les coûts de recouvrement et de gestion des fonds collectés, et de s'assurer que les fonds collectés sont gérés d'une façon qui permet de les mobiliser essentiellement au bénéfice de la gestion de l'eau (c'est-à-dire pas absorbés dans le Trésor Public). – Négocier avec le ministère en charge des finances sur le pourcentage de la CF-GIRE qui serait reversé au Trésor Public à titre de contribution du secteur de l'eau à l'effort financier de la Nation. – Soumettre ce choix à l'avis du CNE.	– Le compte rendu du ou des ateliers de discussion entre les deux ministères. – L'avis du CNE sur le mécanisme proposé.	– Les comptes rendus de négociations – Les textes d'application détaillant les modalités	– La capacité des ministères concernés à dégager une vision commune

OBJECTIFS	RESULTATS ATTENDUS	ACTIONS	ACTIVITES	INDICATEURS	SOURCES DE VERIFICATION	HYPOTHESES
	2.5 Une clé de répartition consensuelle de la CF est élaborée et adoptée	2.5 Définir et adopter une clé de répartition consensuelle de la CF-GIRE	– Préparer un document de travail (proposition et argumentaire) qui servira de support pour les ateliers de discussions et d'adoption d'une clé de répartition. – Organiser un atelier (ou plusieurs si les discussions sont difficiles et demandent du temps de réflexion) de travail sur la proposition et d'adoption d'une clé finale. – Soumettre la clé de répartition adoptée à l'avis du CNE.	– Le compte rendu du ou des ateliers. – L'avis favorable du CNE sur la clé de répartition proposée.	– Les textes d'application détaillant la clé de répartition	– Le leadership du ministère en charge de l'eau – Une campagne de communication claire et forte

OBJECTIFS	RESULTATS ATTENDUS	ACTIONS	ACTIVITES	INDICATEURS	SOURCES DE VERIFICATION	HYPOTHESES
	2.6 Une campagne de communication à l'attention des payeurs de la CF	2.6 Concevoir et mettre en œuvre une campagne de communication à l'attention des payeurs de la CF-GIRE	– Elaborer des TDR pour la conception et la mise en œuvre de la campagne de communication – Contractualiser un ou plusieurs prestataires spécialisés en communication (ONG, sociétés). Il est préférable de contractualiser des prestataires différents selon les zones du pays, de façon à mobiliser des prestataires assez proches du contexte et des réalités locales en matière de communication. – Concevoir la campagne de communication : élaborer les messages, définir les supports (TV, radios communautaires, activités sociales, affiches, brochures, etc), définir la fréquence de diffusion des messages. – Mettre en œuvre la campagne de communication, en commençant avec un effort particulier sur les deux bassins où seront créées les premières agences de l'eau. – Suivre l'exécution de la campagne de communication et produire un rapport d'activités et d'impact tous les 6 mois.	– Le nombre de prestataires spécialisés recrutés. – Le document de conception de la campagne de communication. – Les catégories et le nombre de personnes touchées par les divers canaux de communication. – Le nombre d'articles dans la presse écrite au sujet de la CF-GIRE. – L'évolution des montants collectés par l'application de la CF-GIRE	– Les rapports des campagnes de communication – Enquêtes auprès des représentants d'utilisateurs	–

OBJECTIFS	RESULTATS ATTENDUS	ACTIONS	ACTIVITES	INDICATEURS	SOURCES DE VERIFICATION	HYPOTHESES
	2.7 La CF est effectivement collectée et génère des fonds	2.7 Collecter la CF-GIRE et l'utiliser selon la clé de répartition adoptée	– Suivre la collecte de la CF-GIRE selon les modalités prescrites et par le mécanisme retenu (Fonds, Agences, ou autre mécanisme, selon le résultat de l'action 2.2). – Suivre l'utilisation des montants collectés et leur affectation selon la clé adoptée. – Préparer des rapports semestriels de mise en œuvre de la CF-GIRE (montants collectés, liste des contributeurs, montants alloués et destinataires, difficultés rencontrées). – Présenter aux sessions du CNE l'avancement de la mise en application de la CF-GIRE	– Les montants collectés. – Le nombre de prestataires payant leur contribution. – Les montants affectés aux bénéficiaires.	– Comptes rendus du FDE ou des agences – Rapports du ministère en charge des finances	– L'efficacité de la campagne de communication – L'acceptation par le ministère en charge des finances que l'eau paie l'eau

OBJECTIFS	RESULTATS ATTENDUS	ACTIONS	ACTIVITES	INDICATEURS	SOURCES DE VERIFICATION	HYPOTHESES
OBJECTIF SPECIFIQUE 3 : Police de l'eau						
	3.1 Le mécanisme de coordination de la fonction de Police de l'eau est identifié et adopté par les parties prenantes.	3.1 Identifier et adopter le mécanisme de coordination de la Police de l'Eau	– Préparer un document de synthèse sur la nécessité d'identifier un service public chargé de la coordination de la Police de l'Eau avec les différentes options et les avantages et inconvénients de chacune. – Organiser un atelier de travail en vue d'aboutir à un choix consensuel sur le service qui sera chargé de la coordination de la Police de l'Eau. Les participants seront les directeurs de la DNH, de la DNACPN, de la DNEF, les conseillers des ministères en charge de l'eau, de l'environnement et de l'administration territoriale, un représentant du PNE-Mali. – Au cours de cet atelier, dégager les grandes lignes des éléments de stratégie de mise en œuvre de la Police de l'eau de façon à préparer le travail de l'action 3.2.	– L'institution chargée de coordonner la Police de l'eau est connue	– Le texte d'application y relatif	– La bonne volonté dans la négociation entre les parties prenantes

OBJECTIFS	RESULTATS ATTENDUS	ACTIONS	ACTIVITES	INDICATEURS	SOURCES DE VERIFICATION	HYPOTHESES
	3.2 Un plan stratégique de mise en œuvre de la Police de l'Eau est élaboré, incluant les procédures à prévoir et un déploiement progressif par zones.	3.2 Elaborer et adopter un plan stratégique de mise en œuvre de la Police de l'Eau	– Préparer un document de travail présentant les questions à discuter et les approches suggérées pour les différents aspects de la mise en œuvre de la Police de l'Eau (voir plus haut, dans brève description). – Sur la base de ce document, organiser une série d'ateliers de travail (trois devraient suffire) avec des représentants des services (DNH, DNACPN, DNEF) et ministères concernés (eau, environnement, administration territoriale, des Collectivités territoriales, et l'appui du PNE et d'un consultant national juriste. Il est proposé d'inviter au premier atelier un cadre de la Police de l'Eau du Burkina Faso, qui est fonctionnelle sur une partie du territoire, pour qu'il expose l'expérience en la matière dans son pays. – Finaliser un document de stratégie de mise en œuvre de la Police de l'Eau sur la base des conclusions des ateliers, et le soumettre à la validation du dernier atelier de travail. – Soumettre le document de stratégie à l'avis du CNE.	– La disponibilité du document de stratégie. – L'avis favorable du CNE.	– Les comptes rendus de l'atelier de validation – Le document stratégique adopté – Les textes d'application de mise en œuvre de la police de l'eau	–

OBJECTIFS	RESULTATS ATTENDUS	ACTIONS	ACTIVITES	INDICATEURS	SOURCES DE VERIFICATION	HYPOTHESES
	3.3 Un inventaire détaillé des agents assermentés des corps de police existants est élaboré (nombre, compétences, distribution spatiale).	3.3 Réaliser un inventaire des agents assermentés à inclure dans la Police de l'Eau	– Elaborer les termes de références pour mobiliser un prestataire chargé de réaliser cette action (ONG, société, consultant). – Contractualiser un prestataire pour l'exécution de l'inventaire. – Suivre l'exécution de l'inventaire et valider les résultats au cours d'un atelier réunissant des représentants des corps concernés.	– Nombre d'agents assermentés inventoriés – Le rapport de l'inventaire validé par l'atelier final et disponible.	– Le document	–
	3.4 Un plan de renforcement des capacités des ressources humaines affectées à la Police de l'Eau est élaboré et réalisé (formation à la législation sur l'eau, aux aspects techniques de l'eau, appuis logistiques et organisationnels)	3.4 Réaliser et mettre en œuvre un plan de renforcement des capacités des agents affectés à la Police de l'Eau	– Elaborer des TDR pour le recrutement d'un prestataire spécialisé en renforcement des capacités (ONG, société). – Contractualiser un prestataire. – Suivre l'élaboration détaillée d'un plan de formation par le prestataire et y contribuer. – Organiser et assurer des ateliers de formation au niveau des Régions. – Définir un programme d'appuis logistiques pour les services et autorités associées à l'exécution de la Police de l'Eau.	– Un plan de formation validé et disponible. – Le nombre d'agents bénéficiant de la formation. – Les budgets de fonctionnement alloués aux services concernés	– Le document de renforcement – Les rapports des sessions de formation – Les rapports annuels des institutions concernées	–
	3.5 Un mécanisme de motivation des agents associés est conçu et opérationnel.	3.5 Concevoir et rendre opérationnel un mécanisme de motivation des agents assermentés associés	– Examiner les modalités de motivation dans les corps de police existants pour d'autres fonctions de police. – Evaluer l'applicabilité d'un mécanisme semblable à la Police de l'eau. – Elaborer et faire adopter un texte d'application relatif à cette disposition	– Les montants perçus de ce mécanisme de motivation versés annuellement aux agents concernés. – Le nombre d'agents ayant bénéficié de cette motivation.	– Le texte d'application y relatif	– Le respect de la cohérence en matière de motivations avec d'autres secteurs de police

OBJECTIFS	RESULTATS ATTENDUS	ACTIONS	ACTIVITES	INDICATEURS	SOURCES DE VERIFICATION	HYPOTHESES
	3.6 Une campagne d'information et de sensibilisation du grand public sur les Codes de l'Eau et de l'Environnement est conçue et réalisée (loi, interdictions, pénalités, permis, etc)	3.6 Concevoir et réaliser une campagne d'information du grand public sur les lois sur l'eau et l'environnement	– Elaborer des TDR pour recruter un ou des prestataires spécialisés en communication pour une campagne de longue durée (trois ans). – Contractualiser les prestataires en communication. – Participer avec eux à l'élaboration des messages et à la définition des modes de communication. – Suivre la réalisation de la campagne de communication. – Etablir un bilan annuel de la campagne réalisée (y compris un sondage de connaissances des lois concernées parmi des échantillons d'utilisateurs).	– Le nombre de langues locales retenues pour la communication. – Le nombre de radios de proximité et de télévisions sélectionnées suivant des zones géographiques pour véhiculer les messages. – Le nombre de débats radiophoniques et sa répartition par station radio. – Le nombre de groupes d'animation sur les sketches et/ou de théâtres retenus pour la sensibilisation. – Le nombre de diffusion par type d'outils de communication. – Le nombre de personnes informées et sensibilisées suivant les stratégies de communication. – Le taux de connaissance dans le sondage réalisé lors du bilan annuel.	– Les documents supports de la campagne – Les rapports d'exécution des campagnes d'information	–

OBJECTIFS	RESULTATS ATTENDUS	ACTIONS	ACTIVITES	INDICATEURS	SOURCES DE VERIFICATION	HYPOTHESES
	3.7 Des tournées périodiques de terrain sont effectuées par les agents dans tous les bassins.	3.7 Réaliser les tournées de terrain de la Police de l'Eau	– Organiser l'acquisition et la fourniture de matériel d'appui pour les tournées des agents dans les bassins du Niger Supérieur et du Bani (achat de 4 véhicules 4x4, 200 motos, 6 postes informatiques pour les services déconcentrés). – Suivre la réalisation des tournées de terrain. – Suivre l'évolution des amendes, des procès-verbaux et de leur traitement par les autorités judiciaires. – Organiser deux fois par an un atelier de restitution et de suivi de la mise en œuvre de la police de l'eau avec le service public chargé de sa coordination.	– Le nombre de tournées réalisées chaque année. – Le nombre de procès-verbaux dressés. – Le nombre de condamnations en justice. – Le montant des amendes collectées chaque année. – La diminution du nombre de plaintes relatives aux usages de l'eau.	– les rapports de police – les rapports judiciaires	– Une incitation des agents a été définie

OBJECTIFS	RESULTATS ATTENDUS	ACTIONS	ACTIVITES	INDICATEURS	SOURCES DE VERIFICATION	HYPOTHESES
OBJECTIF SPECIFIQUE 4 : développement des capacités						
	<i>Plan de formation de longue durée</i>					
	4.1.1 Un bilan des ressources humaines disponibles en matière de gestion de l'eau (ministère en charge de l'eau, Collectivités Territoriales, Offices, opérateurs privés, société civile) est actualisé et mis à jour périodiquement.	4.1.1 Préparer et actualiser un bilan des ressources humaines du secteur de l'eau	– Elaborer des TDR pour la mobilisation d'un prestataire spécialisé en analyse/gestion des ressources humaines, qui sera chargé de la production du bilan. – Contractualiser un prestataire. – Accompagner le prestataire pour affiner la méthodologie de travail et suivre l'avancement de ses travaux. – Pour le prestataire : contacter toutes les parties prenantes susceptibles de détenir des informations sur la situation des ressources humaines de leur ressort ; il s'agira de visiter ces parties prenantes à Bamako et au niveau des chefs-lieux de Région. – Finaliser un document de synthèse et le présenter à un atelier de validation.	– La disponibilité du bilan validé. – Le nombre et les fonctions de parties prenantes contactées pendant les travaux.	– Le document	– La participation des responsables qui détiennent l'information à leur niveau

OBJECTIFS	RESULTATS ATTENDUS	ACTIONS	ACTIVITES	INDICATEURS	SOURCES DE VERIFICATION	HYPOTHESES
	4.1.2 Un plan de renforcement des capacités à long terme du secteur de l'eau est élaboré (formations diplômantes de long terme), en tenant compte des prévisions de création des organes de bassin, de l'évolution des instruments techniques de suivi des ressources, des usages et des risques, des besoins futurs des Collectivités Territoriales et du secteur privé.	4.1.2 Elaborer un plan de renforcement des capacités du secteur de l'eau	– Sur la base du résultat de l'action 4.1.1, formuler une proposition de programme de formation de longue durée et préciser les points suivants : combien de candidats ? Quels types de formation ? Quels domaines de compétence ? Quelles modalités d'identification des candidats ? Quelles obligations pour les candidats au terme de leur formation ? Quelle proportion de jeunes filles/femmes parmi les candidats sélectionnés ? Quelles garanties pour un recrutement après la formation ?	– L'approbation du plan de formation par le MEE et l'avis favorable du CNE.	– Le document	– La possibilité de recruter dans la fonction publique

OBJECTIFS	RESULTATS ATTENDUS	ACTIONS	ACTIVITES	INDICATEURS	SOURCES DE VERIFICATION	HYPOTHESES
	4.1.3 Les centres de formation sont identifiés et caractérisés pour les différents types de formation.	4.1.3. Identifier et caractériser les instituts d'enseignement et centres de formation	– Mobiliser deux consultants (1 international, 1 régional) en renforcement des capacités sur la base de TDR définissant les activités à réaliser (durée estimative de la mission 2 mois). – Faire un recensement des institutions d'enseignement supérieur et des centres de formation offrant des formations pour le secteur de l'eau au sens large, aux niveaux national, régional et international. Ce recensement s'appuiera sur une liste de pays établie de commun accord avec la DNH. – Pour chaque institution recensée, préciser les types de formations proposées (niveaux, thèmes), la disponibilité et les conditionnalités éventuelles pour des inscriptions, les coûts d'inscription et autres coûts, des coordonnées de contact complètes y compris le nom d'une personne de contact, des indications sur les possibilités d'hébergement, une appréciation générale de la qualité de l'enseignement fourni et des diplômes délivrés. – Formuler sur la base du résultat de l'action 4.1.2 une clé de répartition des candidats aux formations entre les différentes institutions retenues, et évaluer plus précisément les coûts des formations (inscriptions, frais scolaires, logement et subsistance des étudiants, billets d'avion le cas échéant).	– La disponibilité de la liste guide. – L'évaluation précise des coûts de formation.	– Le document	–
Programme National	GIRE 2019-2030 – Plan Opérationnel 2019-2022 - VERSION FINALE			p.52		

OBJECTIFS	RESULTATS ATTENDUS	ACTIONS	ACTIVITES	INDICATEURS	SOURCES DE VERIFICATION	HYPOTHESES
	4.1.4 Une procédure de sélection des candidats bénéficiaires est définie et mise en œuvre, ainsi que les conditions post-formation pour les formations diplômantes.	4.1.4 Définir et appliquer la procédure de sélection des candidats aux formations diplômantes et sélectionner les candidats	– Définir les modalités détaillées de la procédure de sélection des candidats. Cette procédure sera adaptée en fonction des thèmes de formation, des institutions de formations retenues et des pays concernés de façon à informer clairement les candidats des opportunités et conditions. – Définir les modalités de publication des avis de sélection (supports, journal, radio, TV, canaux des écoles secondaires, etc) et diffuser les avis. – Organiser le ou les concours (examen écrit, entrevues) et dépouiller les résultats. – Etablir la liste des candidats retenus par thème, institution de formation et pays.	– Le nombre de candidats participant à la sélection. – Le nombre de candidats retenus. – La proportion de femmes parmi les candidats retenus.	– Le document – Les extraits de journaux, sites web, etc, publiant les appels à candidature – Un rapport de la DNH	–
	4.1.5 Les candidats sélectionnés sont envoyés en formation et suivis.	4.1.5 Envoyer les candidats en formation et suivre leur progression	– Collecter les preuves d’inscription des candidats et s’assurer de leur présence au lieu de leur formation. – Prendre les dispositions pour assurer le paiement régulier des fonds alloués aux candidats. – Rencontrer une fois par an physiquement les candidats (période de congé scolaire) pour un suivi de leur situation ; les suivre à distance (e-mail) deux fois par an pour un suivi de leur situation (réussite, difficultés éventuelles, perspectives).	– Le nombre de candidats réellement inscrits et présents dans leurs institutions de formation. – Le taux de décaissement des fonds alloués aux candidats. – Le pourcentage de réussite annuel des candidats.	– Les dossiers d’inscription des candidats – Les rapports de suivi par la DNH	–

OBJECTIFS	RESULTATS ATTENDUS	ACTIONS	ACTIVITES	INDICATEURS	SOURCES DE VERIFICATION	HYPOTHESES
	4.1.6 Le recrutement des candidats formés est facilité et suivi.	4.1.6 Faciliter le recrutement des candidats diplômés et suivre leur insertion dans la vie professionnelle	– Etablir un programme de communication et d'information vers les recruteurs potentiels et les informer de l'arrivée de candidats formés sur le marché du travail. – Appuyer les jeunes diplômés dans leurs contacts avec les recruteurs potentiels. – Organiser à chaque sortie de promotion une ou plusieurs journées de « forum de l'emploi dans le secteur de l'eau » pour réunir au même endroit les jeunes diplômés et les recruteurs potentiels et faciliter leur prise de contact. – Suivre l'évolution de carrière des jeunes diplômés au moins une fois par an et tenir un tableau de bord de leur situation. – Enregistrer le feed-back des jeunes diplômés et en faire un dossier d'analyse de l'efficacité du programme de formation diplômante. Ce dossier servira à une deuxième grande série de formation à lancer pendant le troisième PO du PNGRE, vers 2027.	– Le nombre de diplômés recrutés et actifs dans la vie professionnelle (par type d'employeur). – Le nombre de diplômées recrutées et actives.	– Le suivi des contrats d'engagement	– La possibilité pour l'Etat de recruter dans le secteur de l'eau – Les capacités financières des collectivités territoriales

OBJECTIFS	RESULTATS ATTENDUS	ACTIONS	ACTIVITES	INDICATEURS	SOURCES DE VERIFICATION	HYPOTHESES
	<i>Appuis au développement des Instruments techniques</i>					
	4.2.1 Un diagnostic des instruments techniques existants au sein du ministère en charge de l'eau est actualisé et complété (situation et état de fonctionnalité des réseaux de mesures, réseaux de communication, bases de données, SIG, modèles, traitement d'images satellites, capacités des laboratoires, sites web, etc).	4.2.1 Actualiser et compléter un diagnostic des instruments techniques existant au ministère en charge de l'eau	– Elaborer des TDR pour les 4 consultants nationaux et les recruter. – Inventorier et analyser l'état de fonctionnalité des instruments et des équipements du Ministère en charge de l'eau. – Visiter et analyser l'état des réseaux de suivi des ressources en eau. – Analyser et définir le mode de communication et d'échange des données. – Identifier les procédures, équipements et instruments nécessaires pour le suivi des usages de l'eau et des risques liés à l'eau. – Analyser et définir le mode de stockage et de traitement des données sur les ressources en eau.	– Rapports de missions sur : – l'état des instruments et équipements du Ministère en charge de l'eau, – l'état des réseaux de suivi des ressources en eau, – le mode de communication des données collectées, – le mode de stockage et de traitement des données.	– Le document	–

OBJECTIFS	RESULTATS ATTENDUS	ACTIONS	ACTIVITES	INDICATEURS	SOURCES DE VERIFICATION	HYPOTHESES
	4.2.2 La DNH est renforcée pour assurer le suivi des ressources, des usages et des risques liés à l'eau : collecte (réseaux de mesure), traitement (SINEAU) et diffusion des informations (sites web, observatoire).	4.2.2 Définir et mettre en œuvre un programme de renforcement des capacités techniques de la DNH et des services techniques du MEE	– Elaboration de l'APD et du DAO pour l'acquisition des instruments du Ministère en charge de l'eau et des équipements des réseaux de mesure. – Travaux de réhabilitation et/ou création de stations de suivi quantitatif et qualitatif des ressources en eau. – Estimation des usages importants des ressources en eau. – Proposition d'amélioration et/ou élaboration des protocoles de suivi, collecte, de transmission et de stockage de données collectées. – Formation des agents de la DNH dans les nouveaux logiciels et modèles de traitement, d'évaluation des ressources en eau et de diffusion des résultats.	– Rapport de réception des équipements livrés. – Rapports des travaux de réhabilitation et/ou de création des stations de suivi quantitatif et qualitatif des ressources en eau. – Taux de couverture des réseaux de suivi par rapport aux normes internationales. – Rapports d'inventaire et d'estimation des différents usages à travers le pays. – Rapports des protocoles de collecte, transmission et stockage des informations sur l'eau. – Rapports de formation des agents de la DNH dans les nouveaux logiciels et modèles de traitement, d'évaluation des ressources en eau et de diffusion des résultats. – Nombre de clients demandant de l'information (mesures de fréquentation de site web, contacts direct avec la DNH).	– Les rapports annuels de la DNH	– La disponibilité de ressources humaines suffisantes à la DNH

OBJECTIFS	RESULTATS ATTENDUS	ACTIONS	ACTIVITES	INDICATEURS	SOURCES DE VERIFICATION	HYPOTHESES
	4.2.3 Les laboratoires d'analyse d'eau de Bamako, Kayes et Mopti sont renforcés et agréés au niveau international.	4.2.3 Renforcer les laboratoires d'analyse d'eau de Bamako, Kayes et Mopti et obtenir leur agrément international	– Diagnostic des matériels des 3 laboratoires et proposition de leur équipement. – Elaboration des APD et DAO pour l'acquisition des équipements de suivi qualitatif des ressources en eau pour les de Bamako, Mopti et Kayes. – Plan de renforcement en ressources humaines des laboratoires de Bamako, Mopti et Kayes. – Mobilisation d'une assistance technique pour le renforcement des capacités et des procédures. – Formation de certains personnels des 3 laboratoires. – Association des laboratoires à des procédures d'intercalibration avec des laboratoires internationaux	– Etat des lieux des équipements existants des 3 laboratoires, – Liste des nouveaux équipements acquis pour les 3 laboratoires, – La liste des ressources humaines supplémentaires affectées. – Catalogue des éléments analysables par les laboratoires et des procédures d'analyse. – Certificats d'agrément international des 3 laboratoires	– L'évolution du personnel des laboratoires – Les budgets de fonctionnement des laboratoires	– Un renforcement soutenu et de longue durée en assistance technique
	4.2.4 Un laboratoire est créé à Sikasso et des antennes mobiles simplifiées mise en place à Tombouctou et Gao.	Action non réalisée pendant le PO 2019-2022	–	–	–	–

OBJECTIFS	RESULTATS ATTENDUS	ACTIONS	ACTIVITES	INDICATEURS	SOURCES DE VERIFICATION	HYPOTHESES
	4.2.5 Des synergies sont développées entre les différents observatoires (DNH, Wetlands, ABFN, ABN, OMVS, ABV).	4.2.5 Définir les modalités de collaboration et de synergie entre les différents observatoires	– Etablir à distance un premier bilan (« fiche d'identité ») de chaque observatoire, présentant ses capacités, les informations qu'il traite, l'accessibilité de ces informations, la périodicité de mise à jour. – Organiser des ateliers de travail avec des représentants des observatoires en vue de développer des synergies de travail et d'échange de données. – Concevoir, créer et mettre à jour régulièrement un site web présentant les observatoires, leurs caractéristiques, les informations disponibles, les modalités de contact, etc.	– Le nombre de protocoles d'échange établis entre les observatoires. – Les comptes rendus d'ateliers de travail. – La facilité d'accès aux informations de tous les observatoires concernés. – La fonctionnalité du site web commun.	– L'accessibilité inter-observatoire	– La volonté des observatoires de coopérer de façon tout à fait ouverte

OBJECTIFS	RESULTATS ATTENDUS	ACTIONS	ACTIVITES	INDICATEURS	SOURCES DE VERIFICATION	HYPOTHESES
	4.2.6 La DNH publie périodiquement un rapport complet sur la situation des ressources en eau, de leurs usages et des risques, avec des analyses tendanciellles relatives au changement climatique	4.2.6 Publier tous les deux ans un rapport complet sur la situation des ressources en eau, de leurs usages et des risques	– Mobiliser les agents concernés au sein de la DNH pour produire le rapport (division chargée de la connaissance des ressources en eau, des usages et des risques). – Collecter les autres données nécessaires auprès des autres observatoires. – Faire adopter chaque rapport bisannuel par le cabinet du MEE. – Assurer la campagne de promotion du rapport (formulation et diffusion de messages dans les journaux, à la radio et à la TV, promotion du rapport sur les sites web du MEE et de la DNH, des autres observatoires). – Assurer la distribution de copies papier auprès d’acteurs clés : grands usagers, décideurs politiques, députés, maires de grandes villes, principales ONG, etc.	– La disponibilité des rapports approuvés par le cabinet du MEE. – Le nombre de messages de promotion diffusé par la pression écrite et audio-visuelle. – Le nombre de copies papier distribuées ou demandées au niveau de la DNH.	– La consultation des rapports	–

OBJECTIFS	RESULTATS ATTENDUS	ACTIONS	ACTIVITES	INDICATEURS	SOURCES DE VERIFICATION	HYPOTHESES
	<i>Le renforcement des services techniques</i>					
	4.3.1 Sur la base du bilan des ressources humaines (voir action 4.1.1), un plan de renforcement des capacités de court terme est élaboré et mis en œuvre ; il cible prioritairement la DNH, les laboratoires, la DNACPN, la CGESM, la DNEF, de façon à permettre à ces services techniques de réaliser leurs missions et d'apporter un appui aux organes de bassin.	4.3.1 Elaborer et mettre en œuvre un plan de renforcement des ressources humaines de la DNH, DNACPN, CGESM, DNEF, ABFN	– A ce stade, le programme de renforcement des ressources humaines ne peut être détaillé puisqu'il dépend des résultats du bilan de l'action 4.1.1 encore non disponible. Aussi, les activités détaillées sont-elles difficiles à définir même sommairement : il s'agira de formations de court terme, de formations sur le tas, de recrutement de compétences additionnelles, etc. Le budget proposé pour cette action est un budget estimatif qui devra être affiné par l'exécution des actions 4.1.1 et 4.3.1. Il se monte à environ 500 millions pour le PO 2019-2022, soit 125 millions par an, ce qui n'est pas exagéré pour les 5 institutions concernées, avec leurs entités déconcentrées au niveau des régions, pour certains	– Le nombre d'agents et de cadres ayant bénéficié de formation de court terme. – Le nombre d'agents recrutés. – L'efficacité des contributions des institutions concernées dans leur appui aux organismes de bassin (Agences de l'eau, CLE).	– Les documents – Les rapports annuels des institutions concernées	– La volonté des institutions concernées de collaborer avec les agences

OBJECTIFS	RESULTATS ATTENDUS	ACTIONS	ACTIVITES	INDICATEURS	SOURCES DE VERIFICATION	HYPOTHESES
	4.3.2 L'UG-GIRE est renforcée sur le plan des ressources humaines et des capacités opérationnelles pour lui permettre d'accompagner efficacement la mise en œuvre du PNGIRE.	4.3.2 Elaborer et mettre en œuvre un plan de renforcement des ressources humaines de l'UG-GIRE	– Elaborer, sur la base du résultat de l'action 4.1.1, un plan de renforcement des capacités de l'UG-GIRE. – Mobiliser une assistance technique permanente pendant 3 ans (2020, 2021 et 2022) pour assurer un accompagnement et une formation sur le tas de l'équipe de l'UG-GIRE. – Acquérir des équipements pour renforcer l'UG-GIRE (2 véhicules, matériel de bureau, matériel informatique).	– Le nombre d'agents dans l'UG-GIRE ou dans son nouveau positionnement au sein de la DNH. – Le nombre de formations spécifiques reçues par les membres de l'équipe. – La DNH avec l'UG-GIRE en son sein ou sa nouvelle configuration institutionnelle est reconnue par tous les départements dans son rôle de mise en œuvre de la GIRE.	– Les rapports annuels de la DNH et de l'UG-GIRE – Le nombre du personnel de l'UG-GIRE – La liste des profils de poste de l'UG-GIRE	–
	4.3.3 La DNH participe étroitement à la formulation des programmes de renforcement des capacités dans le cadre des programmes nationaux de l'AEP, de l'assainissement, de la gouvernance de l'eau.	4.3.3 Insérer les propositions de la DNH pour le renforcement des capacités dans les programmes de renforcement d'AEP, d'assainissement et de gouvernance de l'eau	– Participer à des ateliers d'amendements et de validation pour l'élaboration des plans de renforcement des capacités des institutions et de secteurs concernés.	– Le nombre de programmes de formation sectoriels formulés	– Les documents de programme de formation – Les comptes rendus des ateliers de synergie	–

Annexe 2 – Fiches d'action

Les pages suivantes présentent les 38 fiches d'action détaillées, pour toutes les actions qui figurent dans le cadre logique. Chaque action inclut une estimation budgétaire spécifique.

Programme National GIRE du Mali 2019-2030
Plan Opérationnel 2019-2022 – FICHE D’ACTION N° 1.1

TITRE	Assurer la fonctionnalité du Conseil National de l’Eau et du Conseil Supérieur de l’Eau.	
Résultat attendu	Le Conseil National de l’Eau et le Conseil Supérieur de l’Eau sont pleinement fonctionnels et se réunissent au moins deux fois par an pour le premier et une fois tous les deux ans pour le second.	
Objectif spécifique visé	Le cadre institutionnel est adapté aux principes de la GIRE.	
Justification	Le Conseil National de l’Eau (CNE) est l’organe GIRE qui réunit des représentants de toutes les parties prenantes au niveau national ; organe de suivi, il est appelé à rassembler les représentants de toutes les catégories d’acteurs et à donner des avis à l’attention du ministre en charge de l’eau sur toutes les questions importantes relatives à l’eau et à sa gestion. Depuis sa création en 2002 par le Code de l’Eau et sa mise en place en 2005, son fonctionnement n’a pas été optimal et plusieurs années se sont passées sans réunions du CNE. Le CNE doit se réunir statutairement deux fois par an, et dans les prochaines années, il aura beaucoup de questions stratégiques à examiner sur la mise en œuvre de la Politique nationale de l’Eau, du Code de l’Eau et sur les étapes de construction du cadre de GIRE. Le Conseil Supérieur de l’Eau, à créer, est un organe GIRE de coordination du gouvernement au plus haut niveau. Sous l’autorité du Président de la République, il rassemble les ministres des départements usagers de l’eau, et ceux en charge de l’aménagement du territoire, des finances, de la santé. Organe d’orientation, il se prononce sur toutes les questions stratégiques relatives à la gestion de l’eau d’intérêt national ou international. Ses décisions sont appliquées par les départements concernés.	
Zone concernée	Cette action est de portée nationale.	
Brève description	La première étape consiste à faire une relecture du texte portant création du CNE. Il s’agit ensuite de renforcer le plaidoyer auprès des membres du CNE pour dynamiser leur participation aux sessions du CNE et de donner un appui logistique et organisationnel pour assurer la tenue des sessions. La DNH doit jouer un rôle proactif pour mettre le CNE dans une dynamique de fonctionnement de croisière.	
Contribution aux aspects transversaux	Genre	Les postes des membres sont définis dans le décret de création, mais lorsque c’est possible, il faut veiller à encourager la participation des femmes au CNE.
	Equité sociale	Pas de lien immédiat.
	Communication	Des activités de communication vers les membres du CNE et du futur CSE sont nécessaires pour renforcer leurs motivations à s’impliquer dans les sessions.
	Ad.Chang.Clim.	Pas de lien immédiat.
Résultats attendus	– Le décret portant création du CNE est relu et amélioré dans sa composition. – Un texte portant création du CSE est élaboré et adopté. – Tous les membres du CNE et du CSE sont sensibilisés pour leur participation active aux sessions. – Deux sessions annuelles sont tenues régulièrement pour le CNE et une tous les deux ans pour le CSE.	
Activités	– Faire une relecture du décret portant création du CNE pour améliorer sa composition. – Rencontrer les membres du CNE individuellement ou par petits groupes pour leur rappeler les enjeux du CNE et de la GIRE et susciter leur participation active aux sessions. – Appuyer l’organisation et la tenue des sessions, veiller à la diffusion des comptes rendus. – Informer la presse des tenues des sessions et des thèmes discutés. – Mener une campagne de sensibilisation et d’information auprès des représentants de haut niveau pour leur implication dans le CSE (à réaliser par les hauts cadres du ministère en charge de l’eau appuyés par le PNE). – Elaborer un projet de texte portant création du CSE. – Préparer la première session du CSE et les dossiers à présenter et discuter. – Appuyer et suivre la tenue des sessions annuelles du CSE.	

Indicateurs	– La signature du décret portant révision du CNE. – Le nombre de sessions annuelles du CNE. – Le taux du quorum atteint lors des sessions. – Le nombre d’avis du CNE transmis au ministre en charge de l’eau. – La signature du texte portant création du CSE. – Les comptes rendus des sessions du CSE. – Le nombre d’avis du CSE transmis aux autorités des différents départements du Gouvernement.		
Groupe cible et Bénéficiaires	Les membres du CNE et du CSE.		
Hypothèses	L’accord présidentiel pour la création du CSE et la participation du Président aux sessions bisannuelles.		
Risques	Aucun.		
Impacts négatifs possibles	Aucun.		
Moyens d'exécution	Logistique Technique Scientifique	Pas de logistique particulière, salle de réunion pour les sessions, secrétariat de la DNH.	
	Ressources Humaines	Le personnel de la DNH, les hauts cadres du ministère en charge de l’eau (conseillers, SG, ministre), l’appui du PNE.	
Évaluation du budget	Lignes budgétaires		Montant (en francs CFA)
	Personnel	Fonctionnaires, personnel public	2.300.000
		Assistance technique nationale	4.500.000
		Assistance technique internationale	
	Investissements	Equipements (véhicules, matériel, mobilier, etc)	
		Travaux (marchés travaux divers)	
	Formation	Formation, éducation, sensibilisation	
	Fonctionnement	Fonctionnement du personnel (missions, etc)	
		Fonctionnement du matériel (consommables)	500.000
		Fonctionnement divers (ateliers, etc)	22.000.000
	Suivi	Audits	
	Autres services	(à préciser)	
	Imprévus (5 %)		1.465.000
	TOTAL		30.765.000
Frais récurrents après l'action	Le coût des sessions (salle, pauses repas et café, reproduction de documents, prise en charge des membres), coût estimé à 2 millions CFA par session		
Financement des frais récurrents	Le budget de l’Etat.		
Responsable de l'exécution de l'action et partenaires	La DNH.		
Programmation	Prévoir deux sessions par an pour le CNE, commencer la relecture du décret et la sensibilisation des		

de l'action	membres dès le début du PO. Pour le CSE, aboutir à l'adoption du texte sur sa création fin 2019.
Relations avec d'autres actions	Le CNE doit être effectivement opérationnel dès que possible pour pouvoir se prononcer sur beaucoup d'options stratégiques qui devront être prise dans le cadre d'autres actions du PO.
Notes	

Programme National GIRE du Mali 2019-2030
Plan Opérationnel 2019-2022 – FICHE D’ACTION N° 1.2

TITRE	Définir les modalités détaillées de création et de fonctionnement des organes de gestion par bassin (Agences de l'Eau, Comités de bassin et de sous-bassin, Comités Locaux de l'Eau).	
Résultat attendu	Un cadre institutionnel détaillé de gestion par bassin est élaboré et adopté par toutes les parties prenantes (organes de ce cadre, statuts, attributions, et leurs relations entre eux, avec l'administration de l'eau et avec les Collectivités Territoriales).	
Objectif spécifique visé	Le cadre institutionnel est adapté aux principes de la GIRE.	
Justification	Il n'existe pas encore aujourd'hui de vision ni de consensus clair sur les détails du futur cadre institutionnel GIRE, surtout en ce qui concerne les organes de bassin. Avant de se lancer dans la mise en œuvre, il est indispensable de s'entendre sur ce que l'on souhaite exactement. Cette étape est déterminante pour les chances de succès de l'opérationnalisation de ces nouvelles institutions de gestion de l'eau. Avec la contribution financière de la GIRE et la Police de l'eau, c'est la base même d'une GIRE fonctionnelle.	
Zone concernée	Cette action a une portée nationale.	
Brève description	Il s'agit de définir les modalités détaillées de création du cadre de gestion de l'eau par bassin. Il faut apporter des réponses claires aux questions suivantes : confirmation du nombre d'agences de l'eau à créer et de leurs zones de compétence ? Quel sera le statut des agences de l'eau et de son personnel ? Quelles seront les relations entre agences de l'eau, comités de bassin et CLE ? Quelles seront les relations entre les agences de l'eau, le ministère en charge de l'eau, la DNH et les DRH ? Quels seront les membres des comités de bassin ? Quelles seront les missions précises de ces organes ? Les agences seront-elles responsabilisées dans la gestion de la contribution financière GIRE ? Si oui, dans quelle relation avec le ministère en charge des finances ? Il s'agit donc de définir en détail l'architecture de ce cadre de gestion par bassin, avec ses conséquences institutionnelles, administratives, juridiques et financières.	
Contribution aux aspects transversaux	Genre	Le genre devra être pris en compte pour veiller à la participation des femmes et groupes vulnérables dans les comités de bassin et dans le personnel des agences de l'eau.
	Equité sociale	Pas de relation particulière avec cette action.
	Communication	La communication est essentielle pour cette action car toutes les parties prenantes doivent être associées à la conception et à l'adoption du cadre proposé. C'est aussi une condition essentielle de succès de la GIRE à long terme.
	Ad.Chang.Clim.	Pas de relation particulière avec cette action.
Résultats attendus	– Un cadre institutionnel détaillé de gestion de l'eau par bassin est conçu et adopté ; il est validé par le CNE. – Les éléments du cadre sont traduits en projets de textes d'application. – Les acteurs ayant pris part aux travaux sont clairement informés des enjeux de la GIRE et relaient cette information auprès de leurs instances respectives.	
Activités	– Identifier un collège d'acteurs au niveau national représentant toutes les composantes de la Nation (services publics, autorités, élus, Collectivités Territoriales, grands usagers de l'eau et groupes d'usagers, société civile, ONG, secteur privé, personnes ressources, pouvoir coutumier) pour composer un groupe de réflexion. – Effectuer une visite d'information sur le cadre GIRE au Burkina Faso (4 cadres du ministère en charge de l'eau, 1 membre PNE, 1 cadre du ministère en charge de l'environnement, 1 cadre du ministère en charge des finances). – Préparer des documents préliminaires, supports de réflexion (options, forces et faiblesses, etc). – Organiser des ateliers thématiques au niveau national et dans les Régions. – Elaborer et adopter des projets de textes pour les divers aspects du cadre institutionnel. – Les soumettre au CNE. – Préparer les projets de textes d'application pour démarrer le processus de création du cadre.	

Indicateurs	– Le nombre d’ateliers de travail. – Le nombre de participants aux ateliers. – Un document de synthèse présentant les éléments du cadre institutionnel par bassin et les modalités de mise en œuvre. – L’avis du CNE sur ce document. – Le nombre de textes d’application élaborés et adoptés.		
Groupe cible et Bénéficiaires	Les représentants des catégories d’acteurs concernés par les travaux.		
Hypothèses	Une bonne compréhension de la GIRE chez tous les acteurs concernés par les travaux de l’action.		
Risques	– Le manque de volonté politique pour ancrer la réforme de la gestion de l’eau dans les faits (montée en puissance d’autres acteurs aux côtés de l’Etat). – Il est possible que cette action prenne beaucoup de temps, car elle implique beaucoup de débats qui peuvent être difficiles. On a prévu 2 ans dans le PO, ce qui semble raisonnable. Une seule année ne suffirait probablement pas.		
Impacts négatifs possibles	Aucun		
Moyens d'exécution	Logistique technique scientifique	Pas de moyen technique ou scientifique particulier. Les moyens logistiques de la DNH et la logistique de l’organisation des ateliers nationaux et dans les Régions. Billets d’avion pour la visite régionale.	
	Ressources Humaines	Le personnel de la DNH, la contribution de membres du cabinet du ministère en charge de l’eau, un consultant juriste national, l’appui d’un consultant international GIRE.	
Évaluation du budget	Lignes budgétaires		Montant (en francs CFA)
	Personnel	Fonctionnaires, personnel public	11.100.000
		Assistance technique nationale	27.000.000
		Assistance technique internationale	30.000.000
	Investissements	Equipements (véhicules, matériel, mobilier, etc)	0
		Travaux (marchés travaux divers)	0
	Formation	Formation, éducation, sensibilisation	0
	Fonctionnement	Fonctionnement du personnel (missions, etc)	9.900.000
		Fonctionnement du matériel (consommables)	2.250.000
		Fonctionnement divers (ateliers, etc)	25.000.000
	Suivi	Audits	0
	Autres services	(à préciser)	0
	Imprévus (5 %)		5.262.500
	TOTAL		110.512.500
Frais récurrents après l’action	Aucun. L’action se poursuivra avec la construction effective du cadre institutionnel, qui est une autre action (surtout les actions 1.3, 1.4 et 1.5).		
Financement des frais récurrents	Aucun.		
Responsable de l'exécution de l'action et	La DNH, avec l’appui du cabinet du ministère en charge de l’eau, et l’appui du PNE.		

partenaires	
Programmation de l'action	Cette action doit commencer dès que possible, et il est souhaitable qu'elle soit terminée en fin 2019 au plus tard. L'adoption de certains textes de mise en œuvre pourra éventuellement déborder sur 2020.
Relations avec d'autres actions	L'action 1.8 suivra celle-ci, car elle prévoit l'élaboration des textes d'application du Code de l'Eau. L'action 1.9 sera influencée par cette action 1.2 puisqu'il faudra sans doute revoir les missions des institutions publiques actuelles (DNH, DNACPN, DNEF) en fonction des missions attribuées aux agences de l'eau, aux comités de bassin et aux CLE.
Notes	

Programme National GIRE du Mali 2019-2030
Plan Opérationnel 2019-2022 – FICHE D’ACTION N° 1.3

TITRE	Créer et rendre fonctionnelles les Agences de l'Eau du Niger Supérieur et du Bani.	
Résultat attendu	Six agences de l'eau sont fonctionnelles, avec leurs comités de bassin (Niger Supérieur, Bani, DIN-Système Faguibine, Niger inférieur, Bani, Sénégal, Volta).	
Objectif spécifique visé	Le cadre institutionnel est adapté aux principes de la GIRE.	
Justification	La création d'agences de l'eau et de comités de bassin est un élément essentiel du cadre de GIRE. Ces organes doivent permettre une gestion participative au niveau des bassins versants du pays, ils auront pour missions essentielles l'élaboration et la mise en œuvre de SDAGE et la prévention/gestion des conflits d'usage. Ils sont prévus dans le nouveau Code de l'Eau et dans la Politique Nationale de l'Eau, sans que les détails de leur création et de leur fonctionnement y soient précisés. L'action 1.2 du PO 2019-2022 doit au préalable concevoir ces détails, de façon à pouvoir passer à l'opérationnalisation dans cette action 1.3. Les deux bassins du Niger Supérieur en amont de la station de Ké-Macina et le bassin du Bani en amont de la confluence du Bani avec le Niger ont été choisis pour démarrer la création d'un cadre complet, avec les agences de l'eau, les comités de bassin et de sous-bassin et les CLE dans leurs zones de compétences. Les raisons de ce choix visent à optimiser les chances de succès pour un cadre GIRE vraiment fonctionnel, elles sont au nombre de 5 : (i) la présence de nombreux enjeux liés aux usages de l'eau dans ces bassins, (ii) la présence de nombreux opérateurs susceptibles de participer significativement à la contribution financière GIRE, (iii) l'existence d'un premier comité de bassin du Sankarani issu de la synergie entre les CLE de la zone, (IV) la présence de la Commission Gestion des Eaux de la retenue de Sélingué et du barrage de Markala, et (V) le fait que ces deux bassins ne sont pas trop affectés par les conditions d'insécurité liées aux tensions sociopolitiques.	
Zone concernée	Les deux bassins du Niger Supérieur en amont de Ké-Macina, donc y compris le sous-bassin du Sankarani, et le bassin du Bani	
Brève description	En application du cadre institutionnel par bassin formulé et adopté par les parties prenantes en tant que résultat de l'action 1.2, il s'agit de créer et de mettre en fonctionnement les agences de l'eau et les comités de bassin dans les deux bassins choisis, et de rendre fonctionnelles les relations entre les CLE, les agences et les comités.	
Contribution aux aspects transversaux	Genre	L'aspect genre doit être pris en compte au niveau du recrutement du personnel des agences et de la composition des comités (AG et bureaux). Il devra aussi être pris en compte par la suite dans le fonctionnement des agences, en particulier dans l'élaboration et la mise en œuvre des SDAGE.
	Equité sociale	Il en est de même de l'équité sociale qui sera surtout prise en compte dans la formulation des SDAGE et les processus de prévention et gestion des conflits, des deux activités devant être initiées par les agences dès leur mise en place.
	Communication	La communication aura été importante pendant la phase de conception du cadre de gestion par bassin (action 1.2). Pendant tout le processus de création des agences et des comités, la communication avec toutes les parties prenantes doit se poursuivre. Il faudra aussi prévoir une communication grand public pour informer tous les usagers dans les bassins respectifs de l'existence et des missions de l'agence et du comité.
	Ad.Chang.Clim.	Les agences sont appelées à être des acteurs prépondérants au niveau des bassins pour l'adaptation au changement climatique. Si l'acquisition de données sur les eaux et la connaissance des impacts du changement climatique sont plutôt du ressort de la DNH et des acteurs scientifiques, la prise en compte de ces paramètres en vue d'une adaptation des usagers de l'eau devra être intégrée dans la formulation et la mise en œuvre des SDAGE. La gestion transsectorielle au niveau des bassins, avec la participation directe des grands usagers et des groupements divers, va également permettre d'optimiser la valorisation de l'eau en produisant plus et mieux par

		rapport aux quantités d'eau mobilisées.
Résultats attendus	– L'agence de l'eau et le comité de bassin sont créés dans chacun des bassins concernés. – Les SDAGE de chaque bassin sont élaborés, et approuvés par la DNH et le CNE. – Les usagers et la population connaissent l'agence, le comité et leurs missions. – La prévalence des conflits d'usage dans les deux bassins évolue à la baisse. – Les agences coordonnent les activités de protection de la ressource en eau dans leurs bassins. – Les agences appuient sur le plan technique les missions de contrôle de la Police de l'eau.	
Activités	– Dans chaque bassin, organiser la session de création du Comité de bassin et procéder à l'élection du bureau, à l'adoption des statuts et du règlement intérieur. – Former les membres du bureau sur leurs rôles et responsabilités en matière de gestion des ressources en eau par bassin versant. – Elaborer un budget prévisionnel et un programme d'activités de l'agence pour la première année, et mobiliser le financement nécessaire. – Procéder au recrutement du personnel de l'agence selon les modalités préconisées par l'action 1.2. – Identifier et équiper le local pour les bureaux de l'Agence (matériel de bureau, matériel roulant, matériel informatique et scientifique). – Suivre et appuyer l'agence pour l'élaboration du SDAGE. – Suivre et conseiller le fonctionnement de l'agence.	
Indicateurs	Les comptes rendus des sessions du Comité de Bassin. Le personnel affecté à l'Agence de l'Eau. Les rapports annuels de l'Agence. Le budget annuel de l'Agence. La disponibilité d'un SDAGE approuvé par la DNH et le CNE. Le budget consacré à des actions de protection et de restauration des ressources en eau. Le nombre de cas de conflits d'usage de l'eau traités par l'Agence.	
Groupe cible et Bénéficiaires	L'ensemble des usagers de l'eau dans les deux bassins concernés, les membres du Comité existant du Sankarani, les membres des CLE dans les deux bassins concernés.	
Hypothèses	L'action 1.2 a abouti à des résultats clairs et consensuels en matière de cadre institutionnel de GIRE.	
Risques	L'extension des zones touchées par l'insécurité. L'insuffisance de ressources humaines suffisantes en nombre et en qualifications.	
Impacts négatifs possibles	Aucun	
Moyens d'exécution	Logistique technique scientifique	L'équipement pour la création des agences (local, matériel de bureau, véhicules, matériel informatique et scientifique)
	Ressources Humaines	La DNH, les DRH, l'appui du PNE et d'ONG d'intermédiation sociale (surtout pour la création et la dynamisation des comités de bassin), les autorités du ministère en charge de l'eau pour l'adoption des textes de création des organes et les procédures de recrutement du personnel des agences.
Évaluation du budget	Lignes budgétaires	
	Personnel	Fonctionnaires, personnel public
		Assistance technique nationale
		Assistance technique internationale
	Investissements	Equipements (véhicules, matériel, mobilier, etc)
		Travaux (marchés travaux divers)
	Formation	Formation, éducation, sensibilisation
		Montant (en francs CFA)
		33.600.000
		36.000.000
		40.000.000
		395.000.000
		0
		0

	Fonctionnement	Fonctionnement du personnel (missions, etc)	26.000.000
		Fonctionnement du matériel (consommables)	151.000.000
		Fonctionnement divers (ateliers, etc)	50.000.000
	Suivi	Audits	8.000.000
	Autres services	Salaire du personnel des agences (2 agences, 2 ans)	288.000.000
	Imprévus (5 %)		36.980.000
	TOTAL		1.064.580.000
Frais récurrents après l'action	Les coûts de fonctionnement des agences et des comités de bassin, évalués à 130 millions de CFA/an/agence (salaires du personnel, frais de fonctionnement, appuis au fonctionnement des Comités de Bassin et des CLE)		
Financement des frais récurrents	Au départ, les contributions de l'Etat et des PTF selon les modalités proposées par l'action 1.2. A partir de 2022, il est attendu (action 2.7) que la contribution financière GIRE va contribuer à hauteur de 100 millions pour 2022. Une partie de ce montant, à déterminer dans l'action 2.5, sera affectée au fonctionnement des agences, des comités de bassin et de leurs CLE. Dans les années suivantes (Plans opérationnels 2 et 3), il est attendu que la contribution financière GIRE augmente significativement, jusqu'à 1 milliard de francs CFA par an en 2030.		
Responsable de l'exécution de l'action et partenaires	La DNH, avec les DRH, le cabinet du ministère en charge de l'eau, l'appui du PNE et d'ONG d'intermédiation sociale.		
Programmation de l'action	Dès que l'action 1.2 est achevée avec succès. On peut s'attendre à commencer le processus de démarrage des comités de bassin et des agences au second semestre de 2020 de façon à avoir les deux agences fonctionnelles en début 2021.		
Relations avec d'autres actions	L'action 1.2 doit d'abord avoir réussi pour savoir clairement comment construire les comités et les agences. Le succès à terme des agences est aussi lié au bon fonctionnement de la contribution financière GIRE (les actions du résultat attendu n°2) et à la disponibilité des ressources humaines suffisantes (les actions du résultat attendu n°4)		
Notes			

Programme National GIRE du Mali 2019-2030
Plan Opérationnel 2019-2022 – FICHE D’ACTION N° 1.4

TITRE	Elaborer et adopter une stratégie de consolidation des CLE existants et de création des CLE futurs.	
Résultat attendu	Une stratégie concrète de consolidation ou d’ajustement des CLE existants et de création des CLE futurs est élaborée et adoptée.	
Objectif spécifique visé	Le cadre institutionnel est adapté aux principes de la GIRE.	
Justification	Les Comités Locaux de l’Eau ont commencé à être créés au Mali à partir de 2006. Ils sont appelés à être l’organe GIRE au niveau le plus local, en réunissant tous les acteurs concernés à ce niveau, et tout spécialement les usagers, au plus proche de leurs préoccupations. Dans le bassin du Sénégal, l’appellation retenue est Association d’Usagers de l’Eau, avec une approche légèrement différente, surtout dans leur composition. Cependant la dynamique de création et de fonctionnement de ces organes GIRE locaux n’a pas répondu à tous les espoirs, et aujourd’hui, nombre des CLE, et certaines ADU, ne sont plus réellement fonctionnels. La pertinence de ces organes de gestion locale n’est pas remise en cause, mais les conditions de leur création, leur composition, leur mode de fonctionnement, tout cela doit être revu et affiné en vue de renforcer leur fonctionnalité. Lorsque les agences de l’eau existeront, il faudra aussi définir la nature exacte des relations entre les CLE et ces agences, et réfléchir aux modalités de fédération des CLE à l’intérieur d’un bassin versant.	
Zone concernée	Cette action a une portée nationale.	
Brève description	Sur la base des informations et documents déjà disponibles au sujet de la situation des CLE et des ADU (bilans, diagnostics, versions successives du guide de création des CLE), il s’agit de mener une réflexion approfondie sur les modalités de création et de fonctionnement des CLE actuels et futurs. Cette réflexion portera à la fois sur l’adaptation des CLE et ADU existants et sur les perspectives pour les futurs organes locaux à créer. La stratégie élaborée devra proposer de façon détaillée tous les aspects de création et de fonctionnement des CLE. Elle sera également élaborée en capitalisant l’expérience des pays voisins en matière d’organes locaux de gestion de l’eau (Burkina, Niger, Sénégal, Bénin).	
Contribution aux aspects transversaux	Genre	Le genre sera un thème à considérer avec une grande attention. Il est très important que le rôle des femmes soit promu au niveau local et concret des CLE et des ADU, non seulement dans les aspects des usages de l’eau mais aussi dans le processus de planification locale et de gestion/prévention des conflits.
	Equité sociale	Les CLE et les ADU sont au niveau local l’instance GIRE qui a probablement la plus grande capacité d’action en matière d’équité sociale. C’est à ce niveau que les décisions les plus concrètes peuvent être prises en faveur de l’équité en matière d’accès à l’eau et de sa valorisation.
	Communication	Pour renforcer les CLE et ADU existants et leurs chances de succès, une communication renforcée au niveau local doit être prévue, sur le thème de la GIRE et sur les droits et responsabilités conférées aux CLE. Il s’agit de convaincre les membres de ces instances des enjeux et de l’intérêt qu’ils ont à s’impliquer activement dans leur fonctionnement.
	Ad.Chang.Clim.	Cette action de conception aura peu ou pas d’influence directe sur l’ACC. Ce sont les CLE et ADU eux-mêmes qui pourront agir pour l’ACC à travers leurs plans locaux et leurs activités.
Résultats attendus	– Un document décrivant de façon détaillée la stratégie de renforcement des CLE et ADU existants et de création de nouveaux est élaboré et adopté.	
Activités	– Exploiter et synthétiser les documents existants de diagnostic de ces organes locaux de GIRE. – Effectuer des visites documentaires de CLE au Burkina, au Sénégal et au Bénin, en compagnie des responsables nationaux de la GIRE de ces pays. – Elaborer un premier draft de document de stratégie, avec l’appui de consultants régionaux et/ou	

	internationaux expérimentés en la matière et la participation de représentants des CLE et ADU existants. – Présenter ce draft, le discuter et l’amender lors d’ateliers réunissant des membres de CLE et d’ADU, de préférence par bassin, pour engager en même temps une dynamique de coopération et de fédération au sein d’un bassin. On organisera de préférence des ateliers sur les espaces de gestion proposés pour la future création d’agences de l’eau (voir la fiche d’action 1.3). – Finaliser le draft et le valider lors d’un atelier national réunissant les parties prenantes. – Soumettre la stratégie à l’avis du Conseil National de l’Eau. – Elaborer, en vue de campagnes de communication, une version grand public simplifiée résumant les éléments de stratégie pour renforcer et créer des organes locaux de gestion de l’eau		
Indicateurs	– La validation du document de stratégie. – Le nombre d’ateliers organisés pendant l’action et le nombre de participants. – L’avis favorable du CNE.		
Groupe cible et Bénéficiaires	– Les membres des CLE et ADU actuels. – Le personnel de la DNH. – Des représentants d’ONG d’intermédiation sociale associés au processus (ateliers).		
Hypothèses	La possibilité d’organiser des ateliers par bassin en fonction de la situation sécuritaire.		
Risques	Aucun.		
Impacts négatifs possibles	Aucun.		
Moyens d'exécution	Logistique technique scientifique	Organisation d’ateliers par bassin (6), d’un atelier national, d’une session du CNE. Visites d’expériences au Burkina, Bénin et Sénégal (avion).	
	Ressources Humaines	Le personnel de la DNH ; consultants régionaux et/ou internationaux ; participation du PNE et d’ONG d’intermédiation sociale.	
Évaluation du budget	Lignes budgétaires		Montant (en francs CFA)
	Personnel	Fonctionnaires, personnel public	9.200.000
		Assistance technique nationale	13.500.000
		Assistance technique internationale	40.000.000
	Investissements	Equipements (véhicules, matériel, mobilier, etc)	
		Travaux (marchés travaux divers)	
	Formation	Formation, éducation, sensibilisation	
	Fonctionnement	Fonctionnement du personnel (missions, etc)	11.000.000
		Fonctionnement du matériel (consommables)	6.500.000
		Fonctionnement divers (ateliers, etc)	15.000.000
	Suivi	Audits	
	Autres services	Session ad hoc du CNE	2.000.000
	Imprévus (5 %)		4.760.000
	TOTAL		101.960.000
Frais récurrents après l’action	Aucun frais récurrent après cette action.		
Financement des frais	-		

récurrents	
Responsable de l'exécution de l'action et partenaires	La DNH, contributions du PNE, d'ONG d'intermédiation sociale, de consultants ; implication de représentants de CLE et ADU existants.
Programmation de l'action	La première année du PO.
Relations avec d'autres actions	Cette action doit précéder l'action 1.5.
Notes	

Programme National GIRE du Mali 2019-2030
Plan Opérationnel 2019-2022 – FICHE D’ACTION N° 1.5

TITRE	Rendre 15 CLE et ADU existants entièrement fonctionnels.	
Résultat attendu	Les 15 CLE et ADU sont fonctionnels dans leurs zones de compétence, et disposent d’un schéma local de gestion de l’eau (SAGE), mis à jour tous les 4 ans.	
Objectif spécifique visé	Le cadre institutionnel est adapté aux principes de la GIRE.	
Justification	Cette action vise à mettre en application le résultat de l’action 1.4 de façon à consolider des CLE et ADU existants.	
Zone concernée	Les espaces des 15 CLE et ADU qui seront choisis sur la base des critères définis dans la stratégie (résultat de l’action 1.4).	
Brève description	Pendant le premier PO, il est proposé de ne pas créer de nouvel organe local de gestion et de se concentrer sur la consolidation de l’existant. 5 CLE ou ADU seront renforcés chaque année (années 2, 3 et 4 du PO). Il s’agira d’appliquer les éléments de la stratégie définie par l’action 1.4 pour adapter, renforcer et remettre en fonctionnement durable les CLE et ADU sélectionnés.	
Contribution aux aspects transversaux	Genre	Le genre sera un thème à considérer avec une grande attention. Il est très important que le rôle des femmes soit promu au niveau local et concret des CLE et des ADU, non seulement dans les aspects des usages de l’eau mais aussi dans le processus de planification locale et de gestion/prévention des conflits.
	Equité sociale	Les CLE et les ADU sont au niveau local l’instance GIRE qui a probablement la plus grande capacité d’action en matière d’équité sociale. C’est à ce niveau que les décisions les plus concrètes peuvent être prises en faveur de l’équité en matière d’accès à l’eau et de sa valorisation.
	Communication	Pour renforcer les CLE et ADU existants et leurs chances de succès, une communication renforcée au niveau local doit être prévue, sur le thème de la GIRE et sur les droits et responsabilités conférées aux CLE. Il s’agit de convaincre les membres de ces instances des enjeux et de l’intérêt qu’ils ont à s’impliquer activement dans leur fonctionnement.
	Ad.Chang.Clim.	En remettant les CLE et ADU en bon fonctionnement, et à travers leurs plans locaux de gestion, l’ACC devra être prise en compte dans les usages spécifiques de chaque organisation locale.
Résultats attendus	– 15 CLE ou ADU sont redynamisés et fonctionnels. – Ces CLE ou ADU disposent d’un plan local de gestion de l’eau (SAGE) intégrant l’ACC. – Ces CLE ou ADU préviennent et gèrent les conflits d’usages à leur niveau. – Les CLE situés dans les bassins du Niger Supérieur/Sankarani et du Bani sont parties prenantes de la création des deux agences de l’eau de ces bassins.	
Activités	– Organiser des ateliers locaux sur chacun des sites concernés pour informer les membres et susciter leur adhésion au renforcement et à l’adaptation des organes locaux. – Revoir les textes de création et de fonctionnement des organes, adapter la liste des membres, procéder à des élections des bureaux. – Appuyer les CLE pour élaborer ou actualiser les plans de gestion locale de l’eau. – Assister les CLE pour mobiliser des financements pour leur fonctionnement (temporaire) et pour l’exécution des plans de gestion. – Effectuer des tournées d’accompagnement et de suivi des CLE et des ADU. – Organiser des rencontres fédératives de CLE dans les bassins du Niger Supérieur/Sankarani et du Bani.	
Indicateurs	– Le nombre de CLE fonctionnels. – Le nombre de réunions des CLE (bureaux et AG). – Le nombre de plans locaux de gestion actualisés.	

	– Les budgets mobilisés pour l'exécution des plans locaux. – Le nombre de cas de conflits prévenus ou résolus par les assemblées ou les bureaux des CLE ou des ADU.		
Groupe cible et Bénéficiaires	Les membres des CLE et ADU concernés.		
Hypothèses	La compréhension réelle des principes de la GIRE au niveau local. L'existence d'une dynamique locale et d'enjeux réels en matière d'usages de l'eau (critère de sélection des CLE à appuyer)		
Risques	Voir les représentants de l'administration conserver trop de poids dans les postes clés des organes locaux.		
Impacts négatifs possibles	Aucun.		
Moyens d'exécution	Logistique technique scientifique	Logistiques des visites de terrain et accompagnement des CLE et ADU. Matériel d'appui aux CLE (moyens de déplacement, matériel de bureau)	
	Ressources Humaines	L'équipe de la DNH, les DRH concernées, ONG d'intermédiation sociale	
Évaluation du budget	Lignes budgétaires		Montant (en francs CFA)
	Personnel	Fonctionnaires, personnel public	12.000.000
		Assistance technique nationale	27.000.000
		Assistance technique internationale	0
	Investissements	Equipements (véhicules, matériel, mobilier, etc)	37.500.000
		Travaux (marchés travaux divers)	0
	Formation	Formation, éducation, sensibilisation	22.500.000
	Fonctionnement	Fonctionnement du personnel (missions, etc)	0
		Fonctionnement du matériel (consommables)	4.500.000
		Fonctionnement divers (ateliers, etc)	0
	Suivi	Audits	0
	Autres services	Contrat prestations ONG d'appuis aux CLE	50.000.000
	Imprévus (5 %)		5.175.000
	TOTAL		158.675.000
Frais récurrents après l'action	Les coûts de fonctionnement des CLE (AG, réunions de bureaux, activités techniques). Estimés à 2 millions CFA/CLE/an		
Financement des frais récurrents	Pendant le premier PO, appui du budget mobilisé par les PTF. Lors des 2 PO suivants, il est attendu que la contribution financière GIRE pourra assurer l'essentiel du fonctionnement des CLE.		
Responsable de l'exécution de l'action et partenaires	La DNH avec les DRH ; contributions d'une ou plusieurs ONG d'intermédiation sociale.		
Programmation de l'action	Dès la fin de l'action 1.4 qui doit fournir la stratégie à appliquer. En 2019 : identification de 5 CLE ou ADU à redynamiser ; 2020, dynamisation de ces 5 CLE ou ADU, suivis de 5 autres en 2021 et en 2022, chaque série ayant été identifiée l'année d'avant.		

Relations avec d'autres actions	Cette action doit être conduite en relation étroite avec les actions 1.2 et 1.3 (conception, puis création des agences de l'eau et des comités de bassin). Ces actions vont d'abord définir la nature exacte des relations entre les CLE/ADU et les agences de l'eau et comités de bassin, et la façon dont les CLE/ADU pourront contribuer à la construction des agences et des comités de bassin.
Notes	

Programme National GIRE du Mali 2019-2030
Plan Opérationnel 2019-2022 – FICHE D’ACTION N° 1.6

TITRE	Appuyer les structures focales nationales dans leur rôle au sein des OBT.	
Résultat attendu	Le Mali est pleinement engagé dans le fonctionnement des organes de bassin transfrontaliers.	
Objectif spécifique visé	Le cadre institutionnel est adapté aux principes de la GIRE.	
Justification	La dimension internationale de la GIRE se retrouve dans les organisations de bassins transfrontaliers (OBT) : l’ABN, l’OMVS et l’ABV. Le Mali joue déjà un rôle très actif dans ces institutions. Dans le bassin du Sénégal et de la Volta, le Mali occupe une position amont, avec, pour le Sénégal, des ouvrages importants (Manantali, Gouina en cours de réalisation, Felou), et pour le Sourou, la collaboration avec le Burkina Faso dans le CTC-GIRE. Dans le bassin du Niger, le Mali est à la fois à l’aval de la Guinée, zone d’alimentation importante du fleuve, et à l’amont du reste du bassin du Niger. Il peut donc à la fois subir des impacts venus de l’amont (aménagements en Guinée, risques de pollution notamment minière) et engendrer des impacts sur l’aval (ses propres aménagements dans les zones de l’Office du Niger, du DIN et du futur barrage de Taoussa).	
Zone concernée	Cette action a une portée nationale, mais elle se divise en actions similaires dans les trois bassins internationaux partagés : le Niger, la Volta et le Sénégal. La portion du bassin de la Comoé dans le sud du Mali n’occupe qu’une superficie minime (environ 250 km ²) et elle ne fait pas l’objet d’une gestion transfrontalière.	
Brève description	Il s’agit de s’assurer que le Mali continue à jouer son rôle au sein de ces organisations. Cela implique la mobilisation des ressources humaines à travers les structures focales nationales, et aussi de garantir la contribution financière du Mali à ces organisations.	
Contribution aux aspects transversaux	Genre	Il faut veiller à la représentativité des femmes au sein des OBT et des structures focales.
	Equité sociale	Les OBT ont un rôle très important à jouer en matière d’équité sociale, en veillant au partage harmonieux des ressources en eau entre pays et régions à l’échelle transfrontalière.
	Communication	Les OBT sont des cadres d’intégration régionale et donc de communication entre Etats, entre grands usagers, entre planificateurs et gestionnaires de grands aménagements.
	Ad.Chang.Clim.	Les OBT ont tous inscrit l’adaptation au changement climatique dans leurs préoccupations, et à ce titre le Mali bénéficiera de la synergie entre Etats membres et de programmes régionaux en la matière.
Résultats attendus	– Le Mali continue à jouer un rôle actif dans le fonctionnement des OBT. – Le Mali veille à examiner et optimiser si nécessaire les impacts des grands aménagements générés sur lui depuis les Etats à l’amont et générés par lui vers les Etats à l’aval. – Le Mali utilise le cadre des OBT pour prévenir et résoudre tout conflit international possible en matière d’usages de l’eau ou de risques liés à des aménagements.	
Activités	– Maintenir des relations de travail étroites entre le ministère en charge de l’eau, les structures focales nationales et les OBT. – Mener un plaidoyer en cas de retard de paiement des contributions du Mali aux OBT pour le réduire le plus possible. – Renforcer la collaboration sur le plan des instruments techniques entre la DNH, la CGESM et les directions techniques des OBT.	
Indicateurs	– Les comptes rendus des sessions de travail et réunions statutaires des OBT. – Les programmes de travail des structures focales nationales des OBT. – Le nombre de cas de conflits soumis par le Mali aux OBT et les modalités de leur résolution. – Le montant financier mobilisé pour la gestion et la préservation/restauration des ressources en eau au	

	Mali à travers les OBT.		
Groupe cible et Bénéficiaires	Les structures focales nationales maliennes des OBT, le ministère en charge de l’eau.		
Hypothèses	Le Mali inscrit régulièrement les montants de ses contributions aux OBT dans les budgets nationaux. La stabilité régionale.		
Risques	Aucun.		
Impacts négatifs possibles	Aucun.		
Moyens d'exécution	Logistique technique scientifique	Pas de moyen logistique particulier. Le fonctionnement des structures focales des OBT.	
	Ressources Humaines	Le personnel des structures focales des OBT, le cabinet du ministère chargé de l’eau	
Évaluation du budget	Lignes budgétaires		Montant (en francs CFA)
	Personnel	Fonctionnaires, personnel public	Un budget d’appui annuel de 5 millions de francs CFA par structure focale (ABN, OMVS, ABV) est prévu pour leur permettre de mieux réaliser leurs missions. Le budget pour 2019 est de 2,5 millions par structure.
		Assistance technique nationale	
		Assistance technique internationale	
	Investissements	Equipements (véhicules, matériel, mobilier, etc)	
		Travaux (marchés travaux divers)	
	Formation	Formation, éducation, sensibilisation	
	Fonctionnement	Fonctionnement du personnel (missions, etc)	
		Fonctionnement du matériel (consommables)	
		Fonctionnement divers (ateliers, etc)	
	Suivi	Audits	
	Autres services	Budget d’appui aux structures focales nationales	52.500.000
Imprévus (5 %)			
TOTAL		52.500.000	
Frais récurrents après l’action	Le fonctionnement habituel des structures focales des OBT.		
Financement des frais récurrents	L’Etat.		
Responsable de l'exécution de l’action et partenaires	Les structures focales de OBT ; le suivi par la DNH et le cabinet du ministère en charge de l’eau.		
Programmation de l’action	Action continue à réaliser pendant tout le PO.		
Relations avec d'autres actions	Cette action est en relation avec l’action 4.2.1 (inventaires des instruments techniques existants, dont ceux des OBT) et 4.2.5 (développement de synergies avec les différents observatoires de l’eau existant, dont ceux de l’ABN, de l’OMVS et de l’ABV).		
Notes			

Programme National GIRE du Mali 2019-2030
Plan Opérationnel 2019-2022 – FICHE D’ACTION N° 1.7

TITRE	Assurer la validation des politiques et stratégies sectorielles pour la prise en compte de la GIRE.	
Résultat attendu	La GIRE est prise en compte dans tous les documents de politique sectorielle et de stratégie de valorisation des ressources en eau.	
Objectif spécifique visé	Le cadre institutionnel est adapté aux principes de la GIRE.	
Justification	Un des principes essentiels de la GIRE est la gestion transsectorielle des ressources en eau. De ce point de vue, il faut donc s’assurer à l’avenir que les documents de politiques sectorielles et de stratégies de valorisation des ressources en eau prennent en compte une vision transsectorielle de l’eau et ne se limitent plus aux besoins et aux contraintes de leur propre secteur (eau potable, agriculture, élevage, pêche, énergie, industrie, mines, etc.). Il faudra aussi veiller à ce que ces documents sectoriels tiennent compte des futurs acteurs de gestion de l’eau par bassin (agences de l’eau, comités de bassin, CLE).	
Zone concernée	Action de portée nationale	
Brève description	On ne peut pas s’attendre à ce que tous les départements usagers de l’eau fassent spontanément l’effort de prendre en compte les principes de la GIRE dans la formulation de leurs documents politiques et stratégiques de valorisation de l’eau. Il appartient au ministère en charge de l’eau de prendre l’initiative d’aller vers eux pour s’assurer que les principes de la GIRE et le futur cadre institutionnel sont pris en compte dans ces documents sectoriels. Il s’agit donc surtout d’activités de communication, de sensibilisation et éventuellement d’appuis techniques pour contribuer à l’adaptation des documents concernés à la GIRE.	
Contribution aux aspects transversaux	Genre	Un des aspects de la GIRE auquel il faut veiller est la prise en compte du genre dans les documents sectoriels. De ce point de vue, cette action est donc tout à fait pertinente.
	Équité sociale	L’équité sociale sera également favorisée par cette action, dans la mesure où le renforcement de la vision transsectorielle dans les politiques des usages de l’eau va éviter de léser certaines catégories d’usagers au profit d’autres. C’est aussi un facteur de prévention des conflits d’usages entre communautés d’usagers.
	Communication	Par définition, cette action est une action de communication puisqu’il s’agit de faire passer des messages vers les décideurs et les planificateurs des secteurs usagers de l’eau.
	Ad.Chang.Clim.	Par la promotion active de la gestion transsectorielle, cette action va contribuer à optimiser les usages de l’eau et va donc favoriser l’adaptation des différents usages au changement climatique.
Résultats attendus	– Les décideurs et planificateurs des secteurs usagers de l’eau sont sensibilisés à la nécessité de prévoir des visions transsectorielles dans leurs politiques et stratégies de développement. – Les documents de politiques et de stratégies sectorielles sont validés d’un point de vue prise en compte de la GIRE et de ses principes avant leur adoption.	
Activités	– Concevoir et réaliser des campagnes de communication ciblées et thématiques à l’attention des décideurs et planificateurs des départements usagers de l’eau. – Participer aux ateliers de validation des documents de politiques et de stratégies sectorielles et proposer si nécessaires les amendements propres à assurer la prise en compte des principes de la GIRE (gestion transsectorielle, genre, cohérence avec les schémas directeurs par bassin, participation des secteurs productifs à la contribution financière GIRE,...)	
Indicateurs	– Le nombre de décideurs et de planificateurs touchés par les campagnes de communication. – Le nombre d’ateliers de validation de documents de politique et stratégie sectorielle auxquels la DNH participe. – Le nombre de documents validés par la DNH et adoptés.	

	– La réduction du nombre de conflits d’usages intersectoriels.		
Groupe cible et Bénéficiaires	Les décideurs et planificateurs des départements usagers de l’eau.		
Hypothèses	L’influence favorable du Comité de Coordination de la GIRE pour faire accepter la prise en compte de la GIRE par les départements usagers de l’eau		
Risques	Aucun		
Impacts négatifs possibles	Aucun		
Moyens d'exécution	Logistique technique scientifique	Pas de moyens particuliers. Participation aux ateliers de validation organisés par les secteurs usagers	
	Ressources Humaines	L’équipe de la DNH, le cabinet du ministère en charge de l’eau (SG et conseillers), le CC-GIRE.	
Évaluation du budget	Lignes budgétaires		Montant (en francs CFA)
	Personnel	Fonctionnaires, personnel public	6.400.000
		Assistance technique nationale	4.500.000
		Assistance technique internationale	0
	Investissements	Equipements (véhicules, matériel, mobilier, etc)	0
		Travaux (marchés travaux divers)	0
	Formation	Formation, éducation, sensibilisation	0
	Fonctionnement	Fonctionnement du personnel (missions, etc)	0
		Fonctionnement du matériel (consommables)	0
		Fonctionnement divers (ateliers, etc)	0
	Suivi	Audits	0
	Autres services	(à préciser)	0
	Imprévus (5 %)		545.000
	TOTAL		11.445.000
Frais récurrents après l’action	Aucun. Les ateliers de validation sont à charge des secteurs qui élaborent les documents à valider.		
Financement des frais récurrents	-		
Responsable de l'exécution de l'action et partenaires	La DNH, le CC-GIRE		
Programmation de l’action	Dès 2019, et en continu, en fonction de la production par les divers départements de documents à examiner.		
Relations avec d'autres actions	Cette action doit faciliter l’élaboration et la mise en œuvre de schémas directeurs par bassin (incluse dans l’action 1.3).		
Notes			

Programme National GIRE du Mali 2019-2030
Plan Opérationnel 2019-2022 – FICHE D’ACTION N° 1.8

TITRE	Définir une priorisation pour l'élaboration des textes d'application du Code de l'Eau et veiller à leur élaboration et adoption.	
Résultat attendu	Tous les textes d’application du Code de l’Eau sont pris, et adaptés périodiquement selon les besoins.	
Objectif spécifique visé	Le cadre institutionnel est adapté aux principes de la GIRE.	
Justification	Dès que le Code de l’Eau aura été adopté, il va falloir établir une liste de tous les textes d’application et définir la séquence dans laquelle ils devront être élaborés et adoptés. Ensuite, selon la séquence proposée, il faudra veiller à l’élaboration progressive des textes et à leur adoption par les autorités compétentes. C’est une condition essentielle pour la mise en application effective des dispositions du Code de l’Eau. Il ne faut pas oublier que le Code de l’Eau est conçu comme une loi d’orientation, qui renvoie un certain nombre de choix aux textes d’application ; c’est donc dire toute l’importance de ces textes d’application.	
Zone concernée	Action de portée nationale, à réaliser essentiellement à Bamako.	
Brève description	Il s’agit de dresser la liste de tous les textes d’application à prévoir pour appliquer le Code de l’Eau. Pour chaque texte identifié, on précisera une indication des enjeux et du contenu, une échéance à placer dans un calendrier général, et les acteurs à associer aux travaux d’élaboration des textes. Ensuite, il faudra, selon le calendrier proposé, élaborer lesdits textes et les faire adopter par les autorités.	
Contribution aux aspects transversaux	Genre	Le genre devra être pris en compte dans la plupart des textes ; il s’agira de veiller à la place de femmes et des groupes vulnérables dans les dispositions des textes d’application.
	Equité sociale	Beaucoup de textes vont contribuer à définir les conditions d’une équité sociale. Ce sera surtout le cas pour les textes liés à la contribution financière GIRE, à l’accès à l’eau pour les usages économiques, aux réparations des pollutions, à la participation de toutes les catégories d’usagers dans les institutions GIRE par bassin.
	Communication	Pour avoir une bonne chance d’être respectés, les textes d’application doivent être élaborés selon une approche de large concertation, qui suppose donc beaucoup de communication vers différents groupes cibles. Idéalement, les groupes cibles doivent connaître le contenu des textes d’application avant même leur adoption par les autorités.
	Ad.Chang.Clim.	Dans le Code de l’Eau, il n’y a pas de texte d’application ciblant spécifiquement l’adaptation au changement climatique (les mots adaptation et climat ne figurent nulle part dans le Code). Mais à travers les dispositions relatives aux schémas directeurs, à la planification, à la pollution des eaux, aux priorités d’usages, au gaspillage, le Code va contribuer à travers de nombreux textes d’application à l’adaptation au changement climatique.
Résultats attendus	– Une liste de tous les textes d’application à prévoir pour le Code de l’Eau est élaborée, avec un calendrier et les caractéristiques essentielles de ces textes (contenu général, acteurs à associer, difficultés à prévoir). – Les textes d’application sont élaborés selon le calendrier proposé et adoptés par les autorités.	
Activités	– Analyser le Code de l’Eau adopté et établir une liste de tous les textes d’application à prévoir, avec un calendrier estimatif. – Pour chaque texte d’application, définir le contenu général attendu du texte, les acteurs à associer et les difficultés à prévoir pour un consensus sur le contenu des textes impliquant des choix stratégiques non détaillés par le Code (par exemple le Fonds de Développement de l’Eau, le statut des agences de l’eau, la nature de la contribution financière GIRE, etc). – Elaborer les textes d’application selon le calendrier proposé, avec l’organisation si nécessaire d’ateliers nationaux de concertation.	

	– Rendre compte de l’avancement des textes d’application au Comité de Pilotage et au CNE.	
Indicateurs	– La liste disponible des textes à prévoir avec leurs caractéristiques et un calendrier. – Le nombre de textes d’application élaborés et adoptés, et le pourcentage par rapport au nombre total estimé.	
Groupe cible et Bénéficiaires	La DNH, le ministère en charge de l’eau, tous les acteurs concernés par les textes d’application.	
Hypothèses	L’adoption du Code de l’Eau actualisé.	
Risques	Aucun.	
Impacts négatifs possibles	Aucun.	
Moyens d'exécution	Logistique technique scientifique	Aucun moyen logistique particulier. Prévoir des ateliers de concertation pour l’élaboration de certains textes impliquant des choix stratégiques.
	Ressources Humaines	L’équipe de la DNH, les conseillers du ministère en charge de l’eau, consultants juristes nationaux et régionaux/internationaux. L’appui du PNE.
Évaluation du budget	Lignes budgétaires	
	Personnel	Fonctionnaires, personnel public
		Assistance technique nationale
		Assistance technique internationale
	Investissements	Equipements (véhicules, matériel, mobilier, etc)
		Travaux (marchés travaux divers)
	Formation	Formation, éducation, sensibilisation
	Fonctionnement	Fonctionnement du personnel (missions, etc)
		Fonctionnement du matériel (consommables)
		Fonctionnement divers (ateliers, etc)
	Suivi	Audits
	Autres services	(à préciser)
	Imprévus (5 %)	
	TOTAL	
Frais récurrents après l’action	Aucun. Une fois que les textes d’application sont pris, leur mise en œuvre impliquera des coûts à de nombreux niveaux (procédures, application des dispositions, etc), mais l’application d’une loi ne peut pas vraiment être considérée comme des « frais récurrents ».	
Financement des frais récurrents	-	
Responsable de l'exécution de l'action et partenaires	La DNH, avec le cabinet du ministère en charge de l’eau. L’appui du PNE sera utile pour les aspects de concertation sur les questions stratégiques à transcrire dans les textes d’application. Le CNE sera amené à se prononcer sur les textes d’application les plus importants.	
Programmation de l'action	La liste des textes avec leurs caractéristiques pourra être établie dès l’adoption du Code de l’Eau (2019). L’élaboration des textes d’application se poursuivra au moins pendant les deux années suivantes (2020 et 2021), selon le calendrier proposé, et au-delà si nécessaire.	

Relations avec d'autres actions	Cette action est liée à la plupart des autres actions du Plan Opérationnel (sauf les actions de formations qui n'ont pas de lien direct avec le Code de l'Eau). Les textes d'application constitueront des instruments juridiques opérationnels pour de nombreux aspects du Plan Opérationnel et du cadre de GIRE. C'est donc une action clé du PO !
Notes	

Programme National GIRE du Mali 2019-2030 Plan Opérationnel 2019-2022 – FICHE D’ACTION N° 1.9		
TITRE	Susciter une relecture des textes portant attributions de la DNH, de la DNACPN, de la DNEF, de l'ABFN en vue d'une harmonisation plus claire des rôles en matière d'eau et d'environnement.	
Résultat attendu	Le partage des missions en matière de gestion de l’eau entre les structures nationales est clarifié.	
Objectif spécifique visé	Le cadre institutionnel est adapté aux principes de la GIRE.	
Justification	Si on compare les textes portant création et attributions des principales structures concernées par la gestion de l’eau (DNH, DNACPN, DNEF, ANGESEM, ABFN, etc), on constate qu’il existe encore des points d’ambiguïté et de chevauchement dans l’attribution des compétences. Ce sont le plus souvent des points de détails, mais la principale ambiguïté qui persiste depuis de nombreuses années concerne le partage des attributions des compétences entre la DNH et l’ABFN. Les deux institutions ont dans leur champ de compétence la mise en œuvre de la GIRE et la mise en œuvre d’une contribution financière GIRE. L’origine de cette situation se trouve dans le fait que l’ABFN avait été initialement conçue pour être une institution du ministère en charge de l’eau et que les aléas institutionnels l’ont fait migrer sous l’autorité du ministère en charge de l’environnement. Cette situation ouvre la porte à des difficultés et des conflits de compétence qu’il faut résoudre.	
Zone concernée	Cette action a une portée nationale, mais elle est à exécuter à Bamako seulement.	
Brève description	Il s’agit d’effectuer une analyse des textes concernés pour mettre en évidence les points de difficulté et de proposer leur actualisation, en concertation avec toutes les parties concernées.	
Contribution aux aspects transversaux	Genre	Pas de relation directe.
	Equité sociale	Pas de relation directe.
	Communication	La communication transparente est nécessaire avec toutes les parties prenantes pour aboutir à une situation reconnue par tous et traduite dans les faits.
	Ad.Chang.Clim.	Pas de relation directe.
Résultats attendus	– Un document d’analyse institutionnelle et de proposition d’actualisation est élaboré. – Ce document est débattu, amendé et validé par toutes les parties prenantes. – Des textes révisés portant attributions des structures concernées sont rédigés et adoptés par les autorités concernées.	
Activités	– Collecter et analyser les textes portant création et attributions des structures concernées (DNH, DNACPN, DNEF, ABFN, ANGESEM, SOMAGEP, SOMAPEP) en vue de mettre les contradictions et chevauchements en évidence. – Elaborer des propositions d’amendements des textes en vue de faire disparaître ces chevauchements. – Mener des actions individuelles d’information et de plaidoyer auprès des hautes autorités des ministères en charge de l’eau et de l’environnement sur la nécessité de clarifier le cadre institutionnel, en matière de GIRE particulièrement. – Tenir un (ou plusieurs si nécessaire) atelier d’examen et de validation des propositions d’amendements. – Elaborer des projets de textes pour actualiser les attributions des structures concernées. – Faire adopter ces textes par les autorités concernées.	
Indicateurs	– Le document d’analyse institutionnelle. – Le compte rendu du ou des ateliers d’amendements et de validation. – La signature des textes portant modification des attributions.	
Groupe cible et Bénéficiaires	Les structures concernées, les ministères en charge de l’eau et de l’environnement.	
Hypothèses	Une acceptation politique de reconnaître les difficultés et de leur apporter une solution.	

Risques	Aucun.		
Impacts négatifs possibles	Aucun.		
Moyens d'exécution	Logistique technique scientifique	Pas de moyen logistique particulier. L'organisation d'un ou deux ateliers d'amendements et de validation.	
	Ressources Humaines	L'équipe de la DNH, le cabinet du ministère en charge de l'eau (SG et conseillers), un consultant national juriste, le PNE	
Évaluation du budget	Lignes budgétaires		Montant (en francs CFA)
	Personnel	Fonctionnaires, personnel public	3.900.000
		Assistance technique nationale	13.500.000
		Assistance technique internationale	0
	Investissements	Equipements (véhicules, matériel, mobilier, etc)	0
		Travaux (marchés travaux divers)	0
	Formation	Formation, éducation, sensibilisation	0
	Fonctionnement	Fonctionnement du personnel (missions, etc)	0
		Fonctionnement du matériel (consommables)	0
		Fonctionnement divers (ateliers, etc)	4.500.000
	Suivi	Audits	0
	Autres services	(à préciser)	0
	Imprévus (5 %)		1.095.000
	TOTAL		22.995.000
Frais récurrents après l'action	Aucun		
Financement des frais récurrents	-		
Responsable de l'exécution de l'action et partenaires	La DNH avec l'appui du cabinet du ministère en charge de l'eau ; l'appui du PNE		
Programmation de l'action	Cette action devrait être réalisée dès que possible, et en tout cas en 2019.		
Relations avec d'autres actions	Le succès de cette action doit faciliter beaucoup d'autres actions en rendant le cadre institutionnel GIRE beaucoup plus clair.		
Notes			

Programme National GIRE du Mali 2019-2030
Plan Opérationnel 2019-2022 – FICHE D’ACTION N° 2.1

TITRE	Réaliser une étude prospective de la faisabilité et de la productivité de la CF-GIRE.	
Résultat attendu	Une étude prospective de faisabilité et de productivité de la CF-GIRE est réalisée.	
Objectif spécifique visé	La contribution financière GIRE des usagers est effective.	
Justification	Le Code de l’Eau prévoit l’application des principes utilisateur-payeur et pollueur-payeur. Avant d’examiner les modalités de gestion de cette contribution financière GIRE, il est nécessaire de réaliser une étude prospective de cette contribution : il s’agit d’évaluer les montants que l’on peut escompter selon divers scénarios, d’analyser les contributions possibles des différents secteurs d’usage, de proposer des éléments de modalités de l’application : taux d’application, phasage, estimations des frais de gestion de cette contribution financière, proposition de clé de répartition, modalités à prévoir pour que la contribution financière GIRE puisse effectivement être mobilisée au bénéfice direct de la gestion de l’eau.	
Zone concernée	Cette action a une portée nationale.	
Brève description	Il s’agit de réaliser une étude à caractère économique et fiscal examinant la viabilité de la contribution financière GIRE selon divers scénarios : nature juridique et fiscale de la contribution financière, montants escomptés, secteurs ciblés, taux de la contribution, modalités de collecte et de gestion des fonds collectés, clé de répartition. Ces données et ces scénarios seront ensuite exploités lors de l’exécution des actions 2.2 à 2.5.	
Contribution aux aspects transversaux	Genre	Le genre n’est pas directement concerné par cette action.
	Equité sociale	L’étude devra montrer de quelle façon l’application de la contribution financière GIRE contribuera à l’équité sociale, et les mesures à prendre pour la favoriser. Cet aspect sera examiné aussi bien pour les taux de la contribution que pour la clé de répartition de son usage.
	Communication	La communication est un aspect peu prépondérant de cette action. Lors de la réalisation de l’étude, des représentants des différents secteurs usagers de l’eau devront être approchés, et à ce titre, ces contacts constitueront une forme de communication et d’information sur la contribution financière GIRE.
	Ad.Chang.Clim.	Il n’y a pas de lien direct avec l’ACC.
Résultats attendus	– Une étude présentant la viabilité de la contribution financière GIRE et les modalités de son application selon divers scénarios est disponible et approuvée par les ministères en charge de l’eau et des finances.	
Activités	– Elaborer les TDR de l’étude. – Recruter une équipe de consultants, constitué d’un expert économiste régional/international expérimenté en matière de financement GIRE et un expert juriste/fiscaliste national. – Faire réaliser l’étude. – Organiser les ateliers de suivi et de validation de l’étude.	
Indicateurs	La disponibilité de l’étude en version finale, validée par les ministères en charge de l’eau et des finances (participation des conseillers des deux ministères).	
Groupe cible et Bénéficiaires	Les cabinets des ministères en charge de l’eau et des finances, la DNH.	
Hypothèses	Aucune.	
Risques	Aucun.	
Impacts négatifs possibles	Aucun.	

Moyens d'exécution	Logistique technique scientifique	Pas de moyens logistiques particuliers. Le ou les ateliers de validation (démarrage, provisoire et final)	
	Ressources Humaines	Un consultant économiste régional/international, un consultant juriste/fiscaliste national. Suivi par la DNH. Participation des cabinets des ministères en charge de l'eau et des finances aux ateliers de suivi et de validation.	
Évaluation du budget	Lignes budgétaires		Montant (en francs CFA)
	Personnel	Fonctionnaires, personnel public	1.900.000
		Assistance technique nationale	9.000.000
		Assistance technique internationale	20.000.000
	Investissements	Equipements (véhicules, matériel, mobilier, etc)	0
		Travaux (marchés travaux divers)	0
	Formation	Formation, éducation, sensibilisation	0
	Fonctionnement	Fonctionnement du personnel (missions, etc)	0
		Fonctionnement du matériel (consommables)	0
		Fonctionnement divers (ateliers, etc)	2.250.000
	Suivi	Audits	0
	Autres services	(à préciser)	0
	Imprévus (5 %)		1.657.500
	TOTAL		34.807.500
Frais récurrents après l'action	Aucun.		
Financement des frais récurrents	-		
Responsable de l'exécution de l'action et partenaires	La DNH pour la gestion du marché des consultants et l'organisation du suivi/validation.		
Programmation de l'action	Dès que possible en 2019.		
Relations avec d'autres actions	Cette action est un préalable indispensable pour les autres actions liées au résultat 2, mise en œuvre de la contribution financière GIRE		
Notes			

Programme National GIRE du Mali 2019-2030
Plan Opérationnel 2019-2022 – FICHE D’ACTION N° 2.2

TITRE	Elaborer et adopter une stratégie concrète de gestion de la contribution financière GIRE	
Résultat attendu	Une stratégie concrète de gestion de la CF-GIRE (utilisateur-payeur et pollueur-payeur) est formulée et adoptée par toutes les parties prenantes.	
Objectif spécifique visé	La contribution financière GIRE des usagers est effective.	
Justification	Avant de mettre en application la contribution financière GIRE, il faut s’accorder avec les parties prenantes sur la stratégie détaillée à suivre pour cela. Ce sera en même temps une opportunité de sensibiliser les futurs payeurs de la contribution financière GIRE et de les informer sur leurs obligations futures, en conformité avec le Code de l’Eau.	
Zone concernée	Cette action a une portée nationale, elle devra associer des représentants des usagers de l’eau de tout le pays.	
Brève description	Il s’agit de formuler les éléments de la stratégie de mise en application de la contribution financière GIRE, en exploitant les informations produites par l’étude de l’action 2.1 : nature fiscale de la CF-GIRE (redevance, taxe, impôt, autre ?) usages dispensés, phasage de la mise en application (quels secteurs en premier ?), modalités de collecte et de gestion de la CF-GIRE (Fonds ou autre mécanisme ?), relations avec le ministère en charge des finances et le Trésor Public, principes de la clé de répartition, etc	
Contribution aux aspects transversaux	Genre	Le genre est assez peu concerné par cette action qui concerne plutôt les aspects techniques de l’application de la CF-GIRE.
	Equité sociale	Plusieurs éléments de la stratégie vont influencer l’équité sociale : le phasage de l’application de la CF-GIRE, les usages dispensés, la clé de répartition. L’équité sociale devra être un des critères à prendre en compte pour formuler des propositions sur ces points.
	Communication	La communication avec les représentants des secteurs usagers de l’eau sera très importante pour obtenir un consensus sur la stratégie à mettre en œuvre et pour les informer sur les dispositions relatives à la CF-GIRE.
	Ad.Chang.Clim.	Pas de relation directe avec l’ACC.
Résultats attendus	– La stratégie détaillée de mise en application de la CF-GIRE est formulée et adoptée par les parties prenantes (surtout les ministères en charge de l’eau et des finances).	
Activités	– Préparer des dossiers thématiques sur les aspects de la mise en application de la CF-GIRE (nature fiscale de la CF-GIRE (redevance, taxe, impôt, autre ?) usages dispensés, propositions de taux d’application selon les usages, phasage de la mise en application (quels secteurs en premier ?), modalités de collecte et de gestion de la CF-GIRE (Fonds ou autre mécanisme ?), relations avec le ministère en charge des finances et le Trésor Public, principes de la clé de répartition. – Organiser des ateliers de travail et de validation sur ces thèmes, avec des représentants des ministères en charge de l’eau, des finances et des secteurs usagers de l’eau. – Elaborer un compte rendu général des ateliers sous la forme d’une stratégie de mise en application de la CF-GIRE. – Faire valider cette stratégie par les ministères en charge de l’eau et des finances, et la soumettre à l’avis du CNE.	
Indicateurs	– Le nombre d’ateliers et le nombre de participants. – Les comptes rendus sur les validations des thèmes de la stratégie – La disponibilité du document de stratégie validé par les ministères en charge de l’eau et des finances et approuvé par le CNE.	
Groupe cible et Bénéficiaires	Les cabinets des ministères en charge de l’eau et des finances, les représentants de secteurs usagers de l’eau.	

Hypothèses	Le plaidoyer politique pour la participation effective des représentants des finances et des secteurs usagers de l'eau.		
Risques	La difficulté d'un mécanisme acceptable pour le ministère en charge des finances où la CF-GIRE peut contribuer directement au financement du secteur de l'eau sans être absorbée dans le Trésor Public.		
Impacts négatifs possibles	Aucun.		
Moyens d'exécution	Logistique technique scientifique	Pas de logistique particulière. L'organisation des ateliers de travail et de validation.	
	Ressources Humaines	L'équipe de la DNH. Un consultant régional/international en économie expérimenté en financements GIRE, un consultant national juriste/fiscaliste.	
Évaluation du budget	Lignes budgétaires		Montant (en francs CFA)
	Personnel	Fonctionnaires, personnel public	5.600.000
		Assistance technique nationale	4.500.000
		Assistance technique internationale	10.000.000
	Investissements	Equipements (véhicules, matériel, mobilier, etc)	0
		Travaux (marchés travaux divers)	0
	Formation	Formation, éducation, sensibilisation	0
	Fonctionnement	Fonctionnement du personnel (missions, etc)	0
		Fonctionnement du matériel (consommables)	500.000
		Fonctionnement divers (ateliers, etc)	7.500.000
	Suivi	Audits	0
	Autres services	(à préciser)	0
	Imprévus (5 %)		1.405.000
	TOTAL		29.505.000
Frais récurrents après l'action	Aucun		
Financement des frais récurrents	-		
Responsable de l'exécution de l'action et partenaires	La DNH, avec l'appui du cabinet du ministère en charge de l'eau. L'appui du PNE.		
Programmation de l'action	Dès que l'action 2.1 a produit son résultat, en 2019.		
Relations avec d'autres actions			
Notes			

Programme National GIRE du Mali 2019-2030
Plan Opérationnel 2019-2022 – FICHE D’ACTION N° 2.3

TITRE	Définir et adopter les taux d'application de la CF-GIRE par secteur d'usage.	
Résultat attendu	Les taux d’application de la CF-GIRE sont discutés et adoptés par les différents secteurs concernés.	
Objectif spécifique visé	La contribution financière GIRE des usagers est effective.	
Justification	Un aspect très important de la CF-GIRE concerne les taux de son application pour les différents secteurs usagers de l’eau, avec, a priori, une exclusion de l’eau potable, pour protéger sa valeur sociale et l’accès de l’eau potable pour tous. Pour avoir une chance de réussir l’application de la CF-GIRE, l’expérience d’autres pays a démontré qu’il est indispensable d’adopter les taux de chaque secteur usager sur la base d’une négociation avec les futurs payeurs eux-mêmes. D’une part, ce processus permettra de renforcer sensiblement la communication au sujet de la CF-GIRE, et d’autre part, elle facilitera l’acceptation de payer par les futurs contributeurs.	
Zone concernée	Cette action est de portée nationale.	
Brève description	Il s’agit d’organiser des séries d’ateliers par secteur usager de l’eau pour proposer et discuter les taux d’application de la CF-GIRE. Ces ateliers se tiendront à Bamako et dans les chefs-lieux de Région, de façon à rassembler des représentants des usagers dans les bassins ciblés pour la création des agences de l’eau. Les secteurs concernés sont : l’agriculture, l’élevage, la pêche, l’énergie, l’industrie et l’artisanat, les mines, la navigation, le tourisme, l’eau potable autre que domestique (eaux en bouteille). L’objectif est de s’accorder sur des taux acceptables de la CF-GIRE permettant aux usagers de contribuer à la gestion de l’eau selon l’esprit du Code de l’Eau, mais sans peser trop sur leurs comptes d’exploitation.	
Contribution aux aspects transversaux	Genre	L’aspect genre est peu concerné par cette action ; il n’est pas prévu de discrimination des taux selon l’approche genre.
	Equité sociale	La discussion des taux avec les usagers relève directement de l’équité sociale puisqu’il s’agit de demander à tous les secteurs usagers de l’eau leur acceptation à un taux négocié, avant de commencer l’application de la CF-GIRE. Les usagers auront donc la possibilité de défendre leurs visions et leurs contraintes économiques en matière d’accès à l’eau.
	Communication	Cette action est fondamentalement une action de communication. Elle va y contribuer sur deux : (1) l’information sur la CF-GIRE et ses modalités d’application, (2) le fait de réunir les représentants par espace de bassin va contribuer à développer le sentiment d’appartenance à un bassin et ainsi préparer le travail de création des agences de l’eau et des comités de bassin.
	Ad.Chang.Clim.	Cette action ne va pas contribuer directement à l’ACC, mais le fait de demander une CF-GIRE aux usagers et de discuter avec eux les taux appliqués va accroître leur prise de conscience de la valeur de l’eau, de la pression qui s’exerce sur elle et de la nécessité de l’économiser et de la protéger.
Résultats attendus	– Les taux d’application de la CF-GIRE sont adoptés en accord avec des représentants des usagers pour chaque secteur de production. – Les taux sont approuvés par le CNE. – Une décision par arrêté interministériel fixant les taux selon les usages et les usagers est prise.	
Activités	– Préparer des documents de proposition de taux par secteur d’activité, sur la base du résultat de l’action 2.1. – Organiser des ateliers d’information et de négociation des taux avec des représentants des secteurs d’usages de l’eau ; chaque atelier sera spécifique à un secteur. Les ateliers seront tenus à Bamako pour le bassin du Niger Supérieur, à Mopti pour le Niger moyen, à Tombouctou pour le Niger inférieur, à Sikasso pour le Bani, à Kayes pour le Sénégal et à un endroit à définir pour le Sourou.	

	- Finaliser un document général synthétisant le résultat des négociations sur les taux sectoriels. - Soumettre ce document au CNE.		
Indicateurs	- Le nombre de représentants des secteurs usagers de l'eau participant aux négociations. - Le nombre d'ateliers organisés. - L'avis favorable du CNE sur les taux négociés.		
Groupe cible et Bénéficiaires	Les représentants des usagers de l'eau, le ministère en charge des finances, les parlementaires et les différents niveaux de collectivités.		
Hypothèses	L'accessibilité des régions pour la tenue des ateliers (surtout pour le Sourou, Tombouctou, Mopti).		
Risques	L'échec des négociations qui aboutirait à devoir imposer des taux unilatéralement, avec la forte probabilité dans ce cas que la CF-GIRE ne soit pas payée.		
Impacts négatifs possibles	Impacts économique défavorable sur les comptes des usagers, mais cette action vise justement à convenir avec eux d'un taux supportable et réaliste.		
Moyens d'exécution	Logistique technique scientifique	Organisation des ateliers, moyens de déplacements vers les régions.	
	Ressources Humaines	La DNH, un consultant national juriste/fiscaliste, un consultant national économiste	
Évaluation du budget	Lignes budgétaires		Montant (en francs CFA)
	Personnel	Fonctionnaires, personnel public	5.700.000
		Assistance technique nationale	18.000.000
		Assistance technique internationale	0
	Investissements	Equipements (véhicules, matériel, mobilier, etc)	0
		Travaux (marchés travaux divers)	0
	Formation	Formation, éducation, sensibilisation	0
	Fonctionnement	Fonctionnement du personnel (missions, etc)	10.800.000
		Fonctionnement du matériel (consommables)	3.500.000
		Fonctionnement divers (ateliers, etc)	18.000.000
	Suivi	Audits	0
	Autres services	(à préciser)	0
	Imprévus (5 %)		2.800.000
	TOTAL		58.800.000
Frais récurrents après l'action	Aucun.		
Financement des frais récurrents	-		
Responsable de l'exécution de l'action et partenaires	La DNH, avec la participation des DRH pour l'organisation des ateliers ; l'appui du PNE-Mali.		
Programmation de l'action	Dès que le résultat de l'action 2.1 est disponible. Cette action peut être réalisée en parallèle avec l'action 2.2.		

Relations avec d'autres actions	Voir ci-dessus.
Notes	

Programme National GIRE du Mali 2019-2030
Plan Opérationnel 2019-2022 – FICHE D’ACTION N° 2.4

TITRE	Définir et adopter les modalités de recouvrement de la CF-GIRE.	
Résultat attendu	Les modalités de recouvrement et d’affectation de la CF-GIRE sont adoptées en accord avec le ministère en charge des finances.	
Objectif spécifique visé	La contribution financière GIRE des usagers est effective.	
Justification	Le Code de l’Eau de 2002 a créé un Fonds de Développement de l’Eau chargé de la gestion de la contribution financière GIRE. Mais ce fonds, déficitaire en fin 2018, n’a pas démontré sa fonctionnalité, c’est-à-dire sa capacité à collecter des fonds importants et à les mobiliser au profit de la gestion de l’eau. Il convient donc de réfléchir aux modalités qui ont le plus de chance de réussir pour recouvrer la CF-GIRE et la mobiliser au profit du secteur de l’eau.	
Zone concernée	Cette action a une portée nationale.	
Brève description	Il s’agit d’organiser entre les ministères en charge de l’eau et des finances des ateliers de réflexion et de conception du meilleur mécanisme possible pour le recouvrement de la CF-GIRE, et d’adopter ledit mécanisme en vue de son application.	
Contribution aux aspects transversaux	Genre	Le genre n’est pas particulièrement concerné par cette action, qui est une action technique de gestion financière.
	Equité sociale	L’équité sociale n’est pas particulièrement concernée non plus.
	Communication	Cette action vise surtout à renforcer la communication entre les ministères en charge de l’eau et des finances pour identifier un mécanisme efficace et acceptable par les parties pour recouvrer la CF-GIRE.
	Ad.Chang.Clim.	L’ACC n’est pas concerné par cette action.
Résultats attendus	– Un mécanisme de collecte de la CF-GIRE est identifié et adopté par les deux ministères (Poursuite du Fonds de Développement de l’Eau, gestion de la CF-GIRE par les Agences de l’Eau avec un contrôle du ministère en charge des finances, autre mécanisme ?).	
Activités	– Préparer un document de base pour les discussions proposant les différents mécanismes possibles, leurs avantages et leurs inconvénients. – Organiser des rencontres de haut niveau entre les cabinets des ministères en charge de l’eau et des finances pour examiner les scénarios et s’accorder sur un choix. Le choix sera pris notamment sur la base de critères permettant de minimiser le plus possible les coûts de recouvrement et de gestion des fonds collectés, et de s’assurer que les fonds collectés sont gérés d’une façon qui permet de les mobiliser essentiellement au bénéfice de la gestion de l’eau (c’est-à-dire pas absorbés dans le Trésor Public). – Négocier avec le ministère en charge des finances sur le pourcentage de la CF-GIRE qui serait reversé au Trésor Public à titre de contribution du secteur de l’eau à l’effort financier de la Nation. – Soumettre ce choix à l’avis du CNE.	
Indicateurs	– Le compte rendu du ou des ateliers de discussion entre les deux ministères. – L’avis du CNE sur le mécanisme proposé.	
Groupe cible et Bénéficiaires	Les cabinets des ministères en charge de l’eau et des finances.	
Hypothèses	La volonté politique de trouver une solution juridique et technique pour que le produit de la CF-GIRE puisse être mobilisé directement au bénéfice de la gestion de l’eau sans être absorbé dans le Trésor Public.	
Risques	L’impossibilité juridique d’éviter l’absorption de la CF-GIRE dans le Trésor Public.	
Impacts négatifs	Aucun.	

possibles			
Moyens d'exécution	Logistique technique scientifique	Pas de moyen logistique particulier. L'organisation d'ateliers restreints entre les cabinets des ministères en charge de l'eau et des finances.	
	Ressources Humaines	L'équipe de la DNH ; un consultant national juriste/fiscaliste ; un consultant national économiste ; un consultant économiste régional/international expérimenté en financement GIRE	
Évaluation du budget	Lignes budgétaires		Montant (en francs CFA)
	Personnel	Fonctionnaires, personnel public	1.900.000
		Assistance technique nationale	9.000.000
		Assistance technique internationale	5.000.000
	Investissements	Equipements (véhicules, matériel, mobilier, etc)	0
		Travaux (marchés travaux divers)	0
	Formation	Formation, éducation, sensibilisation	0
	Fonctionnement	Fonctionnement du personnel (missions, etc)	0
		Fonctionnement du matériel (consommables)	0
		Fonctionnement divers (ateliers, etc)	2.250.000
	Suivi	Audits	0
	Autres services	(à préciser)	0
	Imprévus (5 %)		907.500
	TOTAL		19.057.500
Frais récurrents après l'action	Aucun.		
Financement des frais récurrents	-		
Responsable de l'exécution de l'action et partenaires	La DNH, le cabinet du ministère en charge de l'eau (SG, conseillers).		
Programmation de l'action	Après l'exécution des actions 2.1, 2.2 et 2.3. A prévoir vers fin 2019 ou début 2020.		
Relations avec d'autres actions	Voir ci-dessus.		
Notes			

Programme National GIRE du Mali 2019-2030
Plan Opérationnel 2019-2022 – FICHE D’ACTION N° 2.5

TITRE	Définir et adopter une clé de répartition consensuelle de la CF-GIRE.	
Résultat attendu	Une clé de répartition consensuelle de la CF-GIRE est élaborée et adoptée en concertation avec les parties prenantes.	
Objectif spécifique visé	La contribution financière GIRE des usagers est effective.	
Justification	L’action 2.4 vise à décider comment collecter au mieux la CF-GIRE. Mais cette action vise quant à elle à définir comment les montants collectés par la CF-GIRE vont être utilisés, prioritairement au bénéfice de la gestion de l’eau. Pour assurer le plus possible la viabilité de la CF-GIRE, il est très important que les contributeurs sachent précisément à quoi va servir la contribution qu’ils paient et dans quelle mesure cette CF-GIRE va leur apporter des avantages en retour, grâce à une meilleure gestion des ressources en eau.	
Zone concernée	Cette action a une portée nationale.	
Brève description	Il s’agit d’organiser une série d’ateliers pour décider en concertation avec les parties prenantes comment utiliser les montants collectés par la CF-GIRE et leur clé de répartition. Ces parties prenantes sont le ministère en charge de l’eau, le ministère en charge des finances, le ministère en charge de l’environnement, des représentants des secteurs usagers de l’eau (Etat et secteur privé), des représentants des Collectivités Territoriales, des représentants de la société civile. Au titre des bénéficiaires de la CF-GIRE, la clé de répartition devra prendre en compte notamment le Trésor Public, avec un pourcentage à négocier avec le ministère en charge des finances, les Agences de l’Eau, les Comités de Bassin, les CLE, la DNH et les DRH, la Police de l’Eau.	
Contribution aux aspects transversaux	Genre	Le genre est assez peu concerné par cette action ; cependant, parmi les critères de clé de répartition, il faudra inclure l’intérêt des femmes et des groupes vulnérables.
	Equité sociale	L’équité sociale sera un critère important à prendre en compte pour définir une clé de répartition.
	Communication	Cette action comporte un aspect de communication entre les parties prenantes, puisqu’il s’agit en fait d’une négociation générale entre les parties pour s’accorder sur une clé de répartition, en fonction du montant escompté de la CF-GIRE (fourni par le résultat de l’action 2.1).
	Ad.Chang.Clim.	Il n’y a pas de relation particulière avec l’ACC.
Résultats attendus	– Une clé de répartition de la CF-GIRE est adoptée par les participants aux ateliers – La clé de répartition est actualisée tous les deux ans en fonction de l’évolution des montants collectés par la CF-GIRE. – La clé de répartition est soumise à l’avis du CNE.	
Activités	– Préparer un document de travail (proposition et argumentaire) qui servira de support pour les ateliers de discussions et d’adoption d’une clé de répartition. – Organiser un atelier (ou plusieurs si les discussions sont difficiles et demandent du temps de réflexion) de travail sur la proposition et d’adoption d’une clé finale. – Soumettre la clé de répartition adoptée à l’avis du CNE.	
Indicateurs	– Le compte rendu du ou des ateliers. – L’avis favorable du CNE sur la clé de répartition proposée.	
Groupe cible et Bénéficiaires	Les cabinets des ministères en charge de l’eau et des finances, les futurs bénéficiaires de la CF-GIRE, le Trésor Public.	
Hypothèses	La volonté politique de trouver une solution juridique et technique pour que le produit de la CF-GIRE puisse être mobilisé directement au bénéfice de la gestion de l’eau sans être absorbé dans le Trésor Public.	
Risques	L’impossibilité juridique d’éviter l’absorption de la CF-GIRE dans le Trésor Public.	

Impacts négatifs possibles	Aucun.		
Moyens d'exécution	Logistique technique scientifique	Pas de moyen logistique particulier. L'organisation des ateliers de travail.	
	Ressources Humaines	L'équipe de la DNH ; le cabinet du ministère en charge de l'eau ; un consultant économiste régional/international expérimenté en financement GIRE ; un consultant national juriste/fiscaliste	
Évaluation du budget	Lignes budgétaires		Montant (en francs CFA)
	Personnel	Fonctionnaires, personnel public	4.300.000
		Assistance technique nationale	9.000.000
		Assistance technique internationale	10.000.000
	Investissements	Equipements (véhicules, matériel, mobilier, etc)	0
		Travaux (marchés travaux divers)	0
	Formation	Formation, éducation, sensibilisation	0
	Fonctionnement	Fonctionnement du personnel (missions, etc)	0
		Fonctionnement du matériel (consommables)	500.000
		Fonctionnement divers (ateliers, etc)	4.500.000
	Suivi	Audits	0
	Autres services	(à préciser)	0
	Imprévus (5 %)		1.415.000
	TOTAL		29.715.000
Frais récurrents après l'action	Aucun		
Financement des frais récurrents	-		
Responsable de l'exécution de l'action et partenaires	La DNH, le cabinet du ministère en charge de l'eau. Participation du PNE-Mali.		
Programmation de l'action	Après les actions 2.1 à 2.4, pendant le premier semestre de 2020.		
Relations avec d'autres actions	Le succès de cette action est déterminant pour le financement du cadre de gestion par bassin. Si une clé de répartition ne peut pas être adoptée de façon à ce que la plus grande partie de la CF-GIRE participe au financement de la gestion de l'eau, c'est tout le cadre de GIRE qui risque d'être compromis à long terme.		
Notes			

Programme National GIRE du Mali 2019-2030
Plan Opérationnel 2019-2022 – FICHE D’ACTION N° 2.6

TITRE	Concevoir et mettre en œuvre une campagne de communication à l'attention des payeurs de la CF-GIRE.	
Résultat attendu	Une campagne de communication à l'attention des payeurs de la CF-GIRE est conçue et mise en œuvre.	
Objectif spécifique visé	La contribution financière GIRE des usagers est effective.	
Justification	Une fois que toutes les modalités pratiques de la CF-GIRE auront été conçues et adoptées (actions 2.1 à 2.5), la dernière étape avant la collecte effective de la CF-GIRE est une campagne élargie d'information et de sensibilisation des usagers qui vont être appelés à verser leur contribution. Il s'agit aussi bien de cibler les grands usagers que le grand public, et les messages devront être adaptés aux différentes cibles.	
Zone concernée	Cette action a une portée nationale.	
Brève description	Il s'agit dans un premier temps de concevoir une campagne d'information sur la CF-GIRE ; cette campagne ciblera deux types de public : 1) les grands usagers publics ou privés, qui constituent un public restreint en nombre, mais dont les capacités financières à contribuer à la CF-GIRE sont élevées (par exemple EDM, l'ON, les industriels, les opérateurs miniers d'envergure, les embouteilleurs d'eau potable, etc) ; 2) le grand public, c'est-à-dire la multitude d'usagers qui utilisent l'eau à des fins économiques, et qui sont le plus souvent organisés en groupements ou fédérations. Même si tous ne paieront pas la CF-GIRE dès le démarrage de son application, il est bon qu'ils soient informés de l'existence de la CF-GIRE, de sa légitimité, de son utilité pour le secteur de l'eau et de l'obligation qui sera faite d'y contribuer, ainsi que les modalités de cette contribution. Une fois cette campagne conçue, avec ses messages et ses supports de communication en fonction des publics cibles, il faudra la mettre en œuvre sur tout le territoire national, mais surtout au début dans les deux bassins où les premières agences de l'eau seront créées.	
Contribution aux aspects transversaux	Genre	Le genre n'est pas un thème transversal prépondérant pour cette action. Le paiement de la CF-GIRE n'est pas spécialement lié à la question du genre. Cependant, les messages de communication pourront être adaptés pour les activités spécifiquement féminines de valorisation de l'eau.
	Equité sociale	L'équité sociale veut que tous les usagers qui exploitent l'eau à des fins économiques contribuent à la CF-GIRE en fonction des revenus qu'ils tirent de l'eau. Cependant, pour des raisons pratiques, tous ne paieront probablement pas dès le début de l'application de la CF-GIRE, et il faudra veiller dans les campagnes de communication à bien présenter les avantages attendus de la CF-GIRE et les contraintes qui obligent à étendre progressivement son application au plus grand nombre d'usagers.
	Communication	Par définition, cette action est une action de communication. Elle est déterminante pour le succès de l'application de la CF-GIRE. Il faut qu'après 2 ou 3 ans de campagne, nul ne puisse dire à propos de la CF-GIRE : « je ne savais pas ».
	Ad.Chang.Clim.	Cette action n'a pas de relation directe avec l'ACC. Il faut quand même souligner que pour beaucoup d'usagers de l'eau, le fait de devoir payer une CF-GIRE leur éveille la conscience plus clairement du fait que l'eau est une ressource fragile, de plus en plus menacée et dont la gestion nécessite l'effort de tous.
Résultats attendus	– Une campagne de communication de longue durée (au moins 4 ans, donc l'action continuera pendant le PO 2023-2026) est conçue. – La campagne de communication est mise en œuvre. – Les usagers de tous les secteurs productifs liés à l'eau sont informés de la CF-GIRE, de sa justification et des contributions qui sont attendues d'eux.	
Activités	– Elaborer des TDR pour la conception et la mise en œuvre de la campagne de communication – Contractualiser un ou plusieurs prestataires spécialisés en communication (ONG, sociétés). Il est	

	préférable de contractualiser des prestataires différents selon les zones du pays, de façon à mobiliser des prestataires assez proches du contexte et des réalités locales en matière de communication. – Concevoir la campagne de communication : élaborer les messages, définir les supports (TV, radios communautaires, activités sociales, affiches, brochures, etc), définir la fréquence de diffusion des messages. – Mettre en œuvre la campagne de communication, en commençant avec un effort particulier sur les deux bassins où seront créées les premières agences de l'eau. – Suivre l'exécution de la campagne de communication et produire un rapport d'activités et d'impact tous les 6 mois.		
Indicateurs	– Le nombre de prestataires spécialisés recrutés. – Le document de conception de la campagne de communication. – Les catégories et le nombre de personnes touchées par les divers canaux de communication. – Le nombre d'articles dans la presse écrite au sujet de la CF-GIRE. – L'évolution des montants collectés par l'application de la CF-GIRE.		
Groupe cible et Bénéficiaires	L'ensemble des usagers de l'eau à des fins de production économique, les CLE, les collectivités territoriales.		
Hypothèses	– La réussite des actions 2.1 à 2.5. – La possibilité d'accéder aux différentes zones du pays (conditions sécuritaires).		
Risques	Dans certaines zones du pays, le manque d'intérêt du public cible face aux autres préoccupations beaucoup plus vives et immédiates (tensions sociopolitiques, conflits communautaires)		
Impacts négatifs possibles	Aucun.		
Moyens d'exécution	Logistique technique scientifique	La contractualisation de prestataires spécialisés en communication (ONG ou sociétés spécialisées, capables de développer les messages adaptés aux publics cibles, de concevoir les supports de communication et de les mettre en œuvre).	
	Ressources Humaines	L'équipe DNH, l'appui du PNE. Le personnel des prestataires spécialisés	
Évaluation du budget	Lignes budgétaires		Montant (en francs CFA)
	Personnel	Fonctionnaires, personnel public	9.400.000
		Assistance technique nationale	0
		Assistance technique internationale	0
	Investissements	Equipements (véhicules, matériel, mobilier, etc)	0
		Travaux (marchés travaux divers)	0
	Formation	Formation, éducation, sensibilisation	0
	Fonctionnement	Fonctionnement du personnel (missions, etc)	7.800.000
		Fonctionnement du matériel (consommables)	7.000.000
		Fonctionnement divers (ateliers, etc)	0
	Suivi	Audits	0
	Autres services	Contrats avec prestataires spécialisés en communication	75.000.000
	Imprévus (5 %)		1.210.000
	TOTAL		100.410.000
Frais récurrents après l'action	Après 4 ans (c'est-à-dire pendant le Plan Opérationnel 2023-2026), il faudra évaluer les résultats de la campagne de communication. Si nécessaire, la campagne sera reconduite, et adaptée si nécessaire. Si aucune extension n'est nécessaire, il n'y a pas de frais récurrents.		

Financement des frais récurrents	-
Responsable de l'exécution de l'action et partenaires	La DNH pour piloter l'action ; les prestataires spécialisés pour l'exécution.
Programmation de l'action	Cette action devrait commencer vers fin 2020, être réalisée de façon intensive en 2021, de façon à ce que la collecte de la CF-GIRE puisse effectivement commencer en 2021 et être opérationnelle en 2022. Le schéma de financement du PO 2019-2022 prévoit que 100 millions CFA au moins seront mobilisés par la CF-GIRE en 2022.
Relations avec d'autres actions	-
Notes	

Programme National GIRE du Mali 2019-2030
Plan Opérationnel 2019-2022 – FICHE D’ACTION N° 2.7

TITRE	Collecter la CF-GIRE et l'utiliser selon la clé de répartition adoptée.	
Résultat attendu	La CF-GIRE est effectivement collectée et génère des fonds au moins suffisants pour financer les organes de bassin et la gestion technique des ressources en eau par les services techniques.	
Objectif spécifique visé	La contribution financière GIRE des usagers est effective.	
Justification	Cette action est celle qui doit permettre d'atteindre effectivement l'objectif spécifique visé, un des quatre du PNGIRE : la collecte de la contribution financière GIRE selon les modalités prévues et appuyées par les actions 2.1 à 2.4., et son affectation aux besoins de la gestion de l'eau selon la clé de répartition adoptée dans l'action 2.5.	
Zone concernée	En principe, la collecte de la CF-GIRE devrait se faire dans tout le pays, mais pour des raisons pratiques et compte tenu des circonstances, elle commencera d'abord auprès des grands opérateurs économiques, et surtout dans les deux bassins où vont être créées les deux premières agences de l'eau : le Niger Supérieur et le Bani. Pendant les deux Plans Opérationnels suivants du PNGIRE 2019-2030, la collecte de la CF-GIRE sera étendue à un nombre croissant d'usagers.	
Brève description	Il s'agit de mettre en application la collecte de la CF-GIRE selon les modalités adoptées dans les actions 2.1 à 2.5 et d'assurer sa mobilisation au profit des différents acteurs identifiés par la clé de répartition.	
Contribution aux aspects transversaux	Genre	Les thèmes transversaux ne sont pas directement concernés par cette action. Ils ont été examinés dans les actions 2.1 à 2.6, mais cette action vise uniquement à s'assurer de la collecte effective de la CF-GIRE et de sa redistribution selon la clé adoptée.
	Equité sociale	
	Communication	
	Ad.Chang.Clim.	
Résultats attendus	– Les usagers de l'eau paient effectivement leur CF-GIRE selon les modalités prescrites. – Des fonds sont alloués à partir de la CF-GIRE aux organes de bassin (agences, comités, CLE), à la DNH et aux DRH, à la Police de l'eau. Quand le volume des fonds collectés le permettra (pendant les PO n°2 et 3 du PNGIRE), des fonds pourront être alloués à d'autres services techniques (DNACPN, DNCN, ABFN, ANGESEM) ou mobilisés pour des actions physiques de protection et de restauration des ressources en eau.	
Activités	– Suivre la collecte de la CF-GIRE selon les modalités prescrites et par le mécanisme retenu (Fonds, Agences, ou autre mécanisme, selon le résultat de l'action 2.2). – Suivre l'utilisation des montants collectés et leur affectation selon la clé adoptée. – Préparer des rapports semestriels de mise en œuvre de la CF-GIRE (montants collectés, liste des contributeurs, montants alloués et destinataires, difficultés rencontrées). – Présenter aux sessions du CNE l'avancement de la mise en application de la CF-GIRE	
Indicateurs	– Les montants collectés. – Le nombre d'opérateurs payant leur contribution. – Les montants affectés aux bénéficiaires.	
Groupe cible et Bénéficiaires	Le personnel du mécanisme de collecte de la CF-GIRE (Fonds, Agences ou autre mécanisme). Les organes de bassin, la DNH, les DRH, la coordination de la Police de l'Eau, le Trésor Public.	
Hypothèses	L'efficacité de la campagne de communication de l'action 2.6 et le succès de la négociation des taux de contribution de l'action 2.3.	
Risques	Une crise économique ou sociopolitique grave bloquant la volonté des usagers de payer la CF-GIRE.	
Impacts négatifs possibles	Aucun.	

Moyens d'exécution	Logistique technique scientifique	Le mécanisme de collecte et de gestion de la CF-GIRE adopté (action 2.2).	
	Ressources Humaines	Le personnel lié au mécanisme adopté. Pour le suivi ; l'équipe de la DNH et des représentants du ministère en charge des finances.	
Évaluation du budget	Lignes budgétaires		Montant (en francs CFA)
	Personnel	Fonctionnaires, personnel public	3.100.000
		Assistance technique nationale	0
		Assistance technique internationale	0
	Investissements	Equipements (véhicules, matériel, mobilier, etc)	0
		Travaux (marchés travaux divers)	0
	Formation	Formation, éducation, sensibilisation	0
	Fonctionnement	Fonctionnement du personnel (missions, etc)	0
		Fonctionnement du matériel (consommables)	0
		Fonctionnement divers (ateliers, etc)	0
	Suivi	Audits	0
	Autres services	Coûts du mécanisme de collecte et gestion (1,5 ans)	15.000.000
	Imprévus (5 %)		155.000
	TOTAL		18.255.000
Frais récurrents après l'action	Les frais de collecte et de gestion de la CF-GIRE, autrement dit le fonctionnement du mécanisme adopté (Fonds, Agences ou autre)		
Financement des frais récurrents	Au début (jusque 2023), appui financier de l'Etat et des PTF à travers le budget-programme des Plans Opérationnels. A partir de 2023, les frais de collecte et de gestion de la CF-GIRE devraient être couverts par la CF-GIRE elle-même.		
Responsable de l'exécution de l'action et partenaires	Le mécanisme de collecte et de gestion de la CF-GIRE. L'équipe de la DNH. Des représentants du ministère en charge des finances.		
Programmation de l'action	La CF-GIRE devrait être collectée au plus tard à partir de fin 2021.		
Relations avec d'autres actions	Le mécanisme financier de la GIRE, où l'eau paie l'eau à travers les contributions financières utilisateur-payeur et pollueur-payeur, est un pilier essentiel du fonctionnement durable d'un cadre de GIRE. La réussite de cette dernière action, et donc l'atteinte de l'objectif spécifique n°2 du PNGIRE, sera déterminante pour la fonctionnalité finale d'un cadre GIRE au Mali.		
Notes			

Programme National GIRE du Mali 2019-2030
Plan Opérationnel 2019-2022 – FICHE D’ACTION N° 3.1

TITRE	Identifier et adopter le mécanisme de coordination de la Police de l'Eau.	
Résultat attendu	Le mécanisme de coordination de la fonction de Police de l'eau est identifié et adopté par les parties prenantes.	
Objectif spécifique visé	La Police de l'Eau est opérationnelle.	
Justification	Une police de l'eau fonctionnelle est un des éléments importants d'un cadre de GIRE, afin de faire respecter les dispositions de la loi en matière d'usages et de protection des ressources en eau. Il est clair qu'un corps de police de l'Eau ne va pas être constitué de toutes pièces, mais va s'appuyer sur l'ensemble des agents assermentés des différents corps de police existant déjà. La question est donc de savoir quelle institution va assurer la coordination de ces corps existants pour mettre en place la fonction de Police de l'Eau. La police étant une prérogative de l'Etat, il est normal que ce soit une administration publique qui assume cette coordination. Les candidats les plus évidents sont la DNH, la DNACPN et la DNEF.	
Zone concernée	Cette action est nationale, elle est à exécuter à Bamako.	
Brève description	Il s'agit de réunir les cadres supérieur de la DNH, de la DNACPN et de la DNEF, ainsi que des membres des cabinets des ministères en charge de l'eau, de l'environnement et de l'administration territoriale pour examiner les options possibles pour la coordination de la Police de l'eau, avec leurs avantages et leurs inconvénients, et prendre une décision sur l'option la plus pertinente.	
Contribution aux aspects transversaux	Genre	Le genre n'est pas un thème transversal pertinent pour cette action.
	Equité sociale	L'équité sociale n'est pas un thème transversal pertinent pour cette action.
	Communication	Cette action contribuera à la communication entre les services concernés et à une vision commune du développement de la police de l'eau.
	Ad.Chang.Clim.	L'adaptation au changement climatique n'est pas un thème transversal pertinent pour cette action.
Résultats attendus	– Le service chargé de la coordination de la Police de l'eau est identifié et reconnu par tous en tant que tel.	
Activités	– Préparer un document de synthèse sur la nécessité d'identifier un service public chargé de la coordination de la Police de l'Eau avec les différentes options et les avantages et inconvénients de chacune. – Organiser un atelier de travail en vue d'aboutir à un choix consensuel sur le service qui sera chargé de la coordination de la Police de l'Eau. Les participants seront les directeurs de la DNH, de la DNACPN, de la DNEF, les conseillers des ministères en charge de l'eau, de l'environnement et de l'administration territoriale, un représentant du PNE. – Au cours de cet atelier, dégager les grandes lignes des éléments de stratégie de mise en œuvre de la Police de l'eau de façon à préparer le travail de l'action 3.2.	
Indicateurs	Le compte rendu de l'atelier de travail.	
Groupe cible et Bénéficiaires	Les services techniques concernés, les autorités des ministères en charge de l'eau, de l'environnement et de l'administration territoriale.	
Hypothèses	L'acceptation du service choisi de prendre en charge la tâche de coordination de la Police de l'Eau.	
Risques	Aucun.	
Impacts négatifs possibles	Aucun.	

Moyens d'exécution	Logistique technique scientifique	Pas de moyens logistiques particuliers. L'organisation de l'atelier de travail.	
	Ressources Humaines	L'équipe de la DNH, les directeurs des 3 services concernés, les conseillers des 3 ministères concernés, l'appui d'un consultant national juriste, un représentant du PNE.	
Évaluation du budget	Lignes budgétaires		Montant (en francs CFA)
	Personnel	Fonctionnaires, personnel public	4.900.000
		Assistance technique nationale	2.250.000
		Assistance technique internationale	0
	Investissements	Equipements (véhicules, matériel, mobilier, etc)	0
		Travaux (marchés travaux divers)	0
	Formation	Formation, éducation, sensibilisation	0
	Fonctionnement	Fonctionnement du personnel (missions, etc)	0
		Fonctionnement du matériel (consommables)	0
		Fonctionnement divers (ateliers, etc)	1.250.000
	Suivi	Audits	0
	Autres services	(à préciser)	0
	Imprévus (5 %)		420.000
	TOTAL		8.820.000
Frais récurrents après l'action	Aucun.		
Financement des frais récurrents	-		
Responsable de l'exécution de l'action et partenaires	La DNH pour assurer l'exécution et la coordination de l'action.		
Programmation de l'action	Dès que possible en 2019		
Relations avec d'autres actions	C'est l'action qui doit être réalisée en priorité pour entamer la mise en œuvre d'une Police de l'Eau		
Notes			

Programme National GIRE du Mali 2019-2030
Plan Opérationnel 2019-2022 – FICHE D’ACTION N° 3.2

TITRE	Elaborer et adopter un plan stratégique de mise en œuvre de la Police de l'Eau.	
Résultat attendu	Un plan stratégique de mise en œuvre de la Police de l'Eau est élaboré, incluant les procédures à prévoir et un déploiement progressif par zones.	
Objectif spécifique visé	La Police de l'Eau est opérationnelle.	
Justification	Une fois la question de la coordination de la Police de l'Eau résolue, il faut élaborer une stratégie détaillée pour la mise en œuvre de cette police : de façon pratique, comment va-t-on faire ?	
Zone concernée	Cette action a une portée nationale.	
Brève description	Il s'agit de produire un document de synthèse qui apporte les réponses à diverses questions qui se posent pour avoir une Police de l'Eau fonctionnelle : combien d'agents ? Lesquels ? Quels sont leurs besoins en formation et en renforcement des capacités ? Définition des procédures ? Plan de déploiement de la fonction de Police de l'Eau par zones progressives dans le pays ? Mode de motivation des agents ? Relations avec l'appareil judiciaire ? Relations avec les futures agences de l'eau ? En d'autres mots, il s'agit de tracer une feuille de route qui va définir en détail les actions successives à réaliser.	
Contribution aux aspects transversaux	Genre	Le genre n'est pas un thème transversal pertinent pour cette action.
	Equité sociale	L'équité sociale n'est pas un thème transversal pertinent pour cette action.
	Communication	Cette action constitue par nature un élément de communication entre les services et les ministères concernés par la coordination de la Police de l'Eau.
	Ad.Chang.Clim.	L'ACC n'est pas un thème transversal pertinent pour cette action.
Résultats attendus	– Le service public chargé de la coordination de la Police de l'Eau est identifié et reconnu par les parties prenantes. – Le choix du service de coordination est soumis à l'avis du CNE, avec un exposé des motifs.	
Activités	– Préparer un document de travail présentant les questions à discuter et les approches suggérées pour les différents aspects de la mise en œuvre de la Police de l'Eau (voir plus haut, dans brève description). – Sur la base de ce document, organiser une série d'ateliers de travail (trois devraient suffire) avec des représentants des services (DNH, DNACPN, DNEF) et ministères concernés (eau, environnement, administration territoriale, des Collectivités territoriales, et l'appui du PNE et d'un consultant national juriste. Il est proposé d'inviter au premier atelier un cadre de la Police de l'Eau du Burkina Faso, qui est fonctionnelle sur une partie du territoire, pour qu'il expose l'expérience en la matière dans son pays. – Finaliser un document de stratégie de mise en œuvre de la Police de l'Eau sur la base des conclusions des ateliers, et le soumettre à la validation du dernier atelier de travail. – Soumettre le document de stratégie à l'avis du CNE.	
Indicateurs	– La disponibilité du document de stratégie. – L'avis favorable du CNE.	
Groupe cible et Bénéficiaires	Les services techniques concernés, les autorités des ministères en charge de l'eau, de l'environnement et de l'administration territoriale.	
Hypothèses	Le succès préalable de l'action 3.1.	
Risques	Aucun.	
Impacts négatifs possibles	Aucun.	
Moyens d'exécution	Logistique technique	Pas de moyen logistique particulier. L'organisation de 3 ateliers pour environ 25 personnes.

	scientifique		
	Ressources Humaines	L'équipe de la DNH, les directeurs des 3 services concernés, les conseillers des 3 ministères concernés, deux représentants des Collectivités Territoriales, l'appui d'un consultant national juriste, un représentant du PNE.	
Évaluation du budget	Lignes budgétaires		Montant (en francs CFA)
	Personnel	Fonctionnaires, personnel public	9.300.000
		Assistance technique nationale	9.000.000
		Assistance technique internationale	0
	Investissements	Equipements (véhicules, matériel, mobilier, etc)	0
		Travaux (marchés travaux divers)	0
	Formation	Formation, éducation, sensibilisation	0
	Fonctionnement	Fonctionnement du personnel (missions, etc)	0
		Fonctionnement du matériel (consommables)	500.000
		Fonctionnement divers (ateliers, etc)	4.500.000
	Suivi	Audits	0
	Autres services	Visite d'un cadre de la Police de l'Eau du Burkina	1.000.000
	Imprévus (5 %)		1.165.000
	TOTAL		25.465.000
Frais récurrents après l'action	Aucun		
Financement des frais récurrents	-		
Responsable de l'exécution de l'action et partenaires	L'équipe de la DNH pour l'organisation de l'action, la préparation des documents de travail et l'organisation des ateliers, avec l'appui d'un consultant juriste pour la préparation des documents de travail.		
Programmation de l'action	Dès que l'action 3.1 est réussie, en 2019.		
Relations avec d'autres actions	-		
Notes			

Programme National GIRE du Mali 2019-2030
Plan Opérationnel 2019-2022 – FICHE D’ACTION N° 3.3

TITRE	Réaliser un inventaire des agents assermentés à inclure dans la Police de l'Eau.	
Résultat attendu	Un inventaire détaillé des agents assermentés des corps de police existants est élaboré (nombre, compétences, distribution spatiale).	
Objectif spécifique visé	La Police de l'Eau est opérationnelle.	
Justification	Etant donné que la fonction de Police de l'Eau va s'appuyer sur la coordination des corps de police existants, il est nécessaire de faire un état des lieux des ressources humaines disponibles sur lesquelles on pourra s'appuyer, et qu'il faudra former aux aspects juridiques de l'eau et renforcer en équipements et en moyens.	
Zone concernée	Tout le pays.	
Brève description	Il s'agit d'effectuer un recensement des agents assermentés dans les différents corps de police existants. Après avoir établi une liste des corps de police existants et de leurs caractéristiques (missions, capacités générales, organisation, intérêt à s'associer à la Police de l'Eau, etc), il faudra, avec l'appui des autorités de ces corps, faire un inventaire des ressources humaines disponibles : nombre, répartition géographique, niveaux de formation, forces et faiblesses. Avec ce résultat, on aura une idée assez claire du capital humain sur lequel on pourra compter pour assurer la Police de l'Eau.	
Contribution aux aspects transversaux	Genre	Dans cet inventaire, on veillera à discriminer les informations selon le genre pour avoir une idée du rôle actuel des femmes dans les services de police qui seront mobilisés pour la Police de l'Eau.
	Equité sociale	L'équité sociale n'est pas un critère pertinent pour cette action.
	Communication	En approchant les différents corps de police pour discuter avec eux les modalités d'association de la Police de l'Eau à leurs activités, on réalisera ainsi une opération de communication qui aura pour effet de renforcer la synergie entre les corps.
	Ad.Chang.Clim.	L'ACC n'est pas un thème transversal pertinent pour cette action.
Résultats attendus	– Un inventaire des corps de police et de leurs ressources humaines est disponible, avec leurs caractéristiques.	
Activités	– Elaborer les termes de références pour mobiliser un prestataire chargé de réaliser cette action (ONG, société, consultant). – Contractualiser un prestataire pour l'exécution de l'inventaire. – Suivre l'exécution de l'inventaire et valider les résultats au cours d'un atelier réunissant des représentants des corps concernés.	
Indicateurs	La disponibilité de l'inventaire validé par l'atelier final.	
Groupe cible et Bénéficiaires	Le service public qui sera chargé de la coordination de la Police de l'Eau ; la DNH.	
Hypothèses	L'accessibilité des centres secondaires. Il est possible que les autorités centrales (Directions des ressources Humaines) disposent d'inventaires à jour de leurs ressources humaines. Pour les Collectivités Territoriales, si un inventaire n'existe pas au niveau des représentations nationales, il faudra visiter les chefs-lieux de Région pour la collecte de données actualisées.	
Risques	Aucun.	
Impacts négatifs possibles	Aucun.	
Moyens	Logistique	La contractualisation d'un prestataire spécialisé en analyse de ressources humaines.

d'exécution	technique scientifique	L'organisation d'atelier de suivi/validation (mi-parcours et fin de mission de le prestataire).	
	Ressources Humaines	L'équipe de la DNH pour la coordination et le suivi. Le prestataire contractualisé.	
Évaluation du budget	Lignes budgétaires		Montant (en francs CFA)
	Personnel	Fonctionnaires, personnel public	6.200.000
		Assistance technique nationale	0
		Assistance technique internationale	0
	Investissements	Equipements (véhicules, matériel, mobilier, etc)	0
		Travaux (marchés travaux divers)	0
	Formation	Formation, éducation, sensibilisation	0
	Fonctionnement	Fonctionnement du personnel (missions, etc)	0
		Fonctionnement du matériel (consommables)	500.000
		Fonctionnement divers (ateliers, etc)	3.000.000
	Suivi	Audits	0
	Autres services	(à préciser)	50.000.000
	Imprévus (5 %)		485.000
	TOTAL		60.185.000
Frais récurrents après l'action	Aucun.		
Financement des frais récurrents	—		
Responsable de l'exécution de l'action et partenaires	La DNH pour l'élaboration des TDR, la contractualisation, la coordination et le suivi ; le prestataire contractualisé.		
Programmation de l'action	Cette action viendra après les actions 3.1 et 3.2. Elle devrait commencer au cours du second semestre de 2019 et se terminer au plus tard au premier trimestre de 2020.		
Relations avec d'autres actions	Le résultat de cette action servira de base pour l'action 3.4.		
Notes			

Programme National GIRE du Mali 2019-2030
Plan Opérationnel 2019-2022 – FICHE D’ACTION N° 3.4

TITRE	Réaliser et mettre en œuvre un plan de renforcement des capacités des agents affectés à la Police de l'Eau.	
Résultat attendu	Un plan de renforcement des capacités des ressources humaines affectées à la Police de l'Eau est élaboré et réalisé (formation à la législation sur l'eau, aux aspects techniques de l'eau, appuis logistiques et organisationnels).	
Objectif spécifique visé	La Police de l'Eau est opérationnelle.	
Justification	Sur la base de l'inventaire réalisé par l'action 3.3, il va falloir formuler et mettre en œuvre un plan de renforcement des capacités des agents concernés pour leur permettre de jouer leur rôle de façon professionnelle.	
Zone concernée	Cette action a une portée nationale.	
Brève description	Il s'agit d'abord de formuler un plan de renforcement des capacités, sur les aspects suivants : formation à la législation sur l'eau et l'environnement, à la GIRE, au fonctionnement du cadre institutionnel par bassin, aux aspects techniques des ressources en eau (aspects quantitatifs et qualitatifs), aux ressources disponibles au niveau national et régional pour des appuis techniques (services techniques sectoriels, laboratoires, etc), appuis en équipement de base, formulaires et autres instruments opérationnels, procédures des procès-verbaux, saisie, pose de scellés, etc, et de transmission des dossiers aux autorités judiciaires, appuis logistiques pour l'organisation de tournée de terrain.	
Contribution aux aspects transversaux	Genre	Le genre est assez peu concerné pour cette action. On veillera à inclure ce thème dans les formations données aux agents pour qu'ils prennent en compte les usages spécifiques des ressources en eau par les usagers féminins.
	Equité sociale	Le souci de l'équité sociale devra être un thème à développer dans les formations données aux agents, de façon à ce qu'ils puissent se comporter de façon équitable, par exemple en cas de conflits d'usages de l'eau.
	Communication	Cette action contribue à la communication vers les agents de différents corps existants ; à ce titre, elle favorise la synergie des actions entre eux pour une meilleure gestion et protection des ressources en eau.
	Ad.Chang.Clim.	Lors de formations données aux agents, leur attention devra être attirée sur les principaux effets du changement climatique sur les ressources en eau et sur la justification de leur mission pour une gestion, durable, optimale des ressources en eau et pour éviter le gaspillage et la dégradation des ressources, en quantité et en qualité.
Résultats attendus	– Les agents de la police de l'eau maîtrisent leurs rôles et responsabilités dans le cadre de la gestion des ressources en eau et ressources connexes. – Les agents concernés sont prêts à réaliser leur mandat de police de l'eau. – Ils sont outillés (formulaires, documents de synthèse sur les ressources en eau, informations sur les services techniques d'appui) – Des moyens logistiques sont disponibles pour leur permettre d'aller sur le terrain.	
Activités	– Elaborer des TDR pour le recrutement d'un prestataire spécialisé (bureau d'études, ONG, association, société civile, consultant) en renforcement des capacités sur les thématiques concernées. – Contractualiser un prestataire.. – Suivre l'élaboration détaillée d'un plan de formation par le prestataire et y contribuer. – Organiser et assurer des ateliers de formation au niveau des Régions. – Définir un programme d'appuis logistiques pour les services et autorités associées à l'exécution de la Police de l'Eau.	
Indicateurs	– Le plan de formation approuvé et disponible. – Le nombre d'agents bénéficiant de la formation.	

	– Les budgets de fonctionnement alloués aux services concernés.		
Groupe cible et Bénéficiaires	– Les agents assermentés associés à la Police de l'Eau. – Les services et autorités concernées. – Le service public en charge de la coordination de la Police de l'Eau.		
Hypothèses	La disponibilité des agents bénéficiaires des formations dans les zones d'insécurité.		
Risques	Aucun.		
Impacts négatifs possibles	Aucun.		
Moyens d'exécution	Logistique technique scientifique	La contractualisation d'un prestataire spécialisé en renforcement de capacités. L'organisation des ateliers de formation (inclus dans le contrat du prestataire).	
	Ressources Humaines	Le prestataire contractualisé ; l'équipe de la DNH et le service public chargée de la coordination de la Police de l'Eau (action 3.1), pour le suivi des activités.	
Évaluation du budget	Lignes budgétaires		Montant (en francs CFA)
	Personnel	Fonctionnaires, personnel public	9.300.000
		Assistance technique nationale	0
		Assistance technique internationale	0
	Investissements	Equipements (véhicules, matériel, mobilier, etc)	62.000.000
		Travaux (marchés travaux divers)	0
	Formation	Formation, éducation, sensibilisation	0
	Fonctionnement	Fonctionnement du personnel (missions, etc)	0
		Fonctionnement du matériel (consommables)	0
		Fonctionnement divers (ateliers, etc)	6.000.000
	Suivi	Audits	0
	Autres services	Contrat prestataire(s) en renforcement des capacités	100.000.000
	Imprévus (5 %)		3.865.000
	TOTAL		181.165.000
Frais récurrents après l'action	Aucun. Il sera peut-être nécessaire de prévoir une seconde phase de formation vers la fin du second Plan Opérationnel du PNGIRE (vers 2026).		
Financement des frais récurrents	-		
Responsable de l'exécution de l'action et partenaires	Le prestataire contractualisé, sous la supervision de la DNH et du service public chargé de la coordination de la Police de l'Eau.		
Programmation de l'action	A réaliser en 2020, après le résultat de l'action 3.3 (inventaire des ressources humaines), en débordant sur 2021 si nécessaire. Les efforts de cette action seront prioritairement consacrés aux agents dans les deux bassins où seront créées les deux premières Agences de l'Eau (Niger Supérieur et Bani).		
Relations avec d'autres actions	-		

Notes	
--------------	--

Programme National GIRE du Mali 2019-2030 Plan Opérationnel 2019-2022 – FICHE D’ACTION N° 3.5		
TITRE	Concevoir et rendre opérationnel un mécanisme de motivation des agents assermentés.	
Résultat attendu	Un mécanisme de motivation des agents assermentés à la Police de l’Eau associés est conçu et appliqué.	
Objectif spécifique visé	La Police de l’Eau est opérationnelle.	
Justification	Le travail d’agent de police de l’eau est souvent difficile, ingrat, et parfois dangereux (menaces physiques plus ou moins graves, pressions sociales). Il faut mettre en place un mécanisme par lequel les agents sont motivés financièrement en fonction de leurs résultats. Pour éviter des distorsions ou des frustrations avec d’autres fonctions de police, il faut que ce mécanisme de motivation soit cohérent avec ce qui se pratique dans le cadre de ces autres fonctions de police.	
Zone concernée	Cette action a une portée nationale.	
Brève description	En examinant les dispositions de motivation existant pour d’autres fonctions de police dans le pays, il s’agit de proposer un mécanisme par lequel les agents affectés à la Police de l’Eau sont motivés sur le plan financier à exécuter correctement leurs missions, en dépit des difficultés. Faute de cette disposition, le risque est très grand que les agents, face aux menaces et aux pressions de toutes natures, délaissent leur mission ou soient tentés par la corruption.	
Contribution aux aspects transversaux	Genre	Le genre n’est pas pertinent pour cette action, pour autant que les motivations soient égales pour les hommes et pour les femmes.
	Equité sociale	Cette action vise à promouvoir une forme d’équité sociale au bénéfice des agents de la Police de l’Eau. Il s’agit de récompenser par une motivation financière les difficultés et les dangers d’un métier réalisé au bénéfice de toute la collectivité mais mal considéré.
	Communication	Pas de relation particulière avec la communication.
	Ad.Chang.Clim.	Pas de relation particulière avec l’ACC.
Résultats attendus	– Un mécanisme de motivation des agents affectés à la Police de l’Eau est identifié et mis en application. – Les dispositions de ce mécanisme sont précisées dans un texte d’application.	
Activités	– Examiner les modalités de motivation dans les corps de police existants pour d’autres fonctions de police. – Evaluer l’applicabilité d’un mécanisme semblable à la Police de l’eau. – Elaborer et faire adopter un texte d’application relatif à cette disposition.	
Indicateurs	– Les montants perçus de cette motivation versés annuellement aux agents concernés. – Le nombre d’agents ayant bénéficié de cette motivation.	
Groupe cible et Bénéficiaires	Les agents affectés à la fonction de Police de l’Eau.	
Hypothèses	Aucune.	
Risques	A défaut de cette disposition, risque de démobilisation des agents par rapport à la Police de l’Eau ou de corruption.	
Impacts négatifs possibles	Aucun, si le mécanisme est semblable à ce qui se pratique pour d’autres fonctions de police. Un mécanisme plus avantageux pourrait créer des distorsions entre agents et des tensions improductives.	

Moyens d'exécution	Logistique technique scientifique	Pas de logistique particulière.	
	Ressources Humaines	L'équipe de la DNH et du service public chargé de la coordination de la Police de l'Eau ; l'appui d'un expert juriste national.	
Évaluation du budget	Lignes budgétaires		Montant (en francs CFA)
	Personnel	Fonctionnaires, personnel public	1.300.000
		Assistance technique nationale	2.250.000
		Assistance technique internationale	0
	Investissements	Equipements (véhicules, matériel, mobilier, etc)	0
		Travaux (marchés travaux divers)	0
	Formation	Formation, éducation, sensibilisation	0
	Fonctionnement	Fonctionnement du personnel (missions, etc)	0
		Fonctionnement du matériel (consommables)	0
		Fonctionnement divers (ateliers, etc)	500.000
	Suivi	Audits	0
	Autres services	(à préciser)	0
	Imprévus (5 %)		202.500
	TOTAL		4.252.500
Frais récurrents après l'action	Les montants à accorder aux agents bénéficiaires ; en toute logique, ils devraient être indexés d'une façon ou d'une autre aux procès-verbaux d'infraction et au montant des amendes perçues, et donc autofinancés par le fruit de ces amendes.		
Financement des frais récurrents	Un taux des amendes perçues en application des procès-verbaux d'infraction.		
Responsable de l'exécution de l'action et partenaires	La DNH et le service chargé de la coordination de la Police de l'Eau.		
Programmation de l'action	Cette action pourrait être réalisée en parallèle avec l'action 3.4 de renforcement des capacités. Elle doit prendre très peu de temps, pas plus de quelques jours, plus le temps de faire adopter un texte d'application. Mais elle est jugée assez importante pour sécuriser l'exécution de la fonction de Police de l'Eau qu'elle fait l'objet d'une action spécifique dans le PO.		
Relations avec d'autres actions			
Notes			

Programme National GIRE du Mali 2019-2030
Plan Opérationnel 2019-2022 – FICHE D’ACTION N° 3.6

TITRE	Concevoir et réaliser une campagne d'information du grand public sur les lois sur l'eau et l'environnement.	
Résultat attendu	Une campagne d'information et de sensibilisation du grand public sur les Codes de l'Eau et les lois relatives à l'environnement est conçue et réalisée (loi, interdictions, pénalités, permis, etc).	
Objectif spécifique visé	La Police de l'Eau est opérationnelle.	
Justification	Avant de passer à une phase de contrôle et de répression des infractions par la Police de l'Eau, il est nécessaire d'informer le public et tous les usagers du contenu des lois relatives à l'eau et à l'environnement, de leurs dispositions, des interdictions et des pénalités prévues. Cette phase préliminaire d'information laissera ensuite la place à la phase de contrôle et de répression par les agents mobilisés pour la Police de l'Eau.	
Zone concernée	Tout le pays, mais pendant le premier Plan Opérationnel, on mettra surtout l'accent sur les deux bassins du Niger Supérieur et du Bani.	
Brève description	Il s'agit de concevoir et de réaliser une campagne d'information grand public sur les Codes de l'Eau et les lois relatives à l'environnement pour assurer la connaissance de ces questions par tous les usagers de l'eau, à tous les niveaux, et préparer ainsi le travail de la Police de l'Eau. Pour résumer, il s'agit de contribuer à une situation où « nul n'est censé ignorer la loi ». cette campagne de communication sera réalisée par des prestataires professionnels du secteur de la communication, contractualisés par la DNH et travaillant sous son contrôle.	
Contribution aux aspects transversaux	Genre	Le genre est un aspect très important dans cette action. Les messages et canaux de communication devront tenir compte de ce critère et prévoir des activités spécifiques ciblant les femmes et les groupes vulnérables.
	Equité sociale	Cette action va aussi contribuer à l'équité sociale et mettant sur un pied d'égalité l'ensemble de la population, en ce qui concerne les droits et les interdictions en matière d'usages de l'eau, et en préparant la lutte contre les dégradations que certains font peser sur tous (gaspillages, pollutions, dégradations environnementales impactant les ressources en eau).
	Communication	Par essence, cette action est entièrement une action de communication envers le grand public et donc l'ensemble des usagers de l'eau.
	Ad.Chang.Clim.	Cette action, en diffusant l'information sur les contraintes qui régissent les usages de l'eau, va contribuer à la prise de conscience de la nécessité de s'adapter au changement climatique, de préserver les ressources en eau et d'optimiser leurs usages (accroissement du rapport productions/volume mobilisé).
Résultats attendus	– Les usagers de l'eau à tous les niveaux et l'ensemble de la population sont informés du contenu des lois de protection de l'eau et de l'environnement, des menaces qui pèsent sur l'eau, des interdictions et des pénalités prévues par la loi.	
Activités	– Elaborer des TDR pour recruter un ou des prestataires spécialisés en communication pour une campagne de longue durée (trois ans). – Contractualiser les prestataires en communication. – Participer avec eux à l'élaboration des messages et à la définition des modes de communication. – Suivre la réalisation de la campagne de communication. – Etablir un bilan annuel de la campagne réalisée (y compris un sondage de connaissances des lois concernées parmi des échantillons d'usagers).	
Indicateurs	– Le nombre de langues locales retenues pour la communication. – Le nombre de radios de proximité et de télévisions sélectionnées suivant des zones géographiques pour véhiculer les messages. – Le nombre de débats radiophoniques et sa répartition par station radio.	

	– Le nombre de groupes d’animation sur les sketches et/ou de théâtres retenus pour la sensibilisation. – Le nombre de diffusion par type d’outils de communication. – Le nombre de personnes informées et sensibilisées suivant les stratégies de communication. – Le taux de connaissance dans le sondage réalisé lors du bilan annuel.		
Groupe cible et Bénéficiaires	Bénéficiaires directs : Les ménages, les agriculteurs, les éleveurs, les pêcheurs, les artisans, les élèves et étudiants, les exploitants miniers et forestiers, les entreprises particulièrement industrielles, les ODR, transporteurs fluviaux, etc. Bénéficiaires indirects : Ministères et départements concernés par la GIRE, les Collectivités Territoriales.		
Hypothèses	L’accessibilité des zones du pays pour les éléments de communication prévoyant un contact direct avec le public cible.		
Risques	Aucun.		
Impacts négatifs possibles	Aucun.		
Moyens d'exécution	Logistique technique scientifique	La mobilisation d’un ou de plusieurs prestataires spécialisés en communication.	
	Ressources Humaines	La DNH pour la coordination et le suivi, les DRH pour le suivi régional des activités. Le service public en charge de la coordination de la Police de l’Eau	
Évaluation du budget	Lignes budgétaires		Montant (en francs CFA)
	Personnel	Fonctionnaires, personnel public	9.300.000
		Assistance technique nationale	0
		Assistance technique internationale	0
	Investissements	Equipements (véhicules, matériel, mobilier, etc)	0
		Travaux (marchés travaux divers)	0
	Formation	Formation, éducation, sensibilisation	0
	Fonctionnement	Fonctionnement du personnel (missions, etc)	8.000.000
		Fonctionnement du matériel (consommables)	3.500.000
		Fonctionnement divers (ateliers, etc)	3.000.000
	Suivi	Audits	0
	Autres services	Contrat prestataire(s) en communication 3 ans	180.000.000
	Imprévus (5 %)		1.190.000
	TOTAL		204.990.000
Frais récurrents après l’action	Aucun. Il est probable qu’il faudra prévoir une prolongation ou un rafraichissement de cette action de communication pendant le PO suivant (2023-2026)		
Financement des frais récurrents	-		
Responsable de l'exécution de l'action et partenaires	La DNH et le service public en charge de la coordination de la Police de l’Eau pour la gestion des contrats et le suivi de leur exécution.		
Programmation de l'action	A partir de 2020 et jusqu’à la fin du PO 2019-2022.		

Relations avec d'autres actions	Le résultat de cette action doit préparer des conditions socialement acceptables de l'application de la police de l'eau dans ses aspects de contrôle et de répression.
Notes	

Programme National GIRE du Mali 2019-2030
Plan Opérationnel 2019-2022 – FICHE D’ACTION N° 3.7

TITRE	Réaliser les tournées de terrain de la Police de l'Eau.	
Résultat attendu	Des tournées périodiques de terrain sont effectuées par les agents dans tous les bassins.	
Objectif spécifique visé	La Police de l'Eau est opérationnelle.	
Justification	Cette action est celle qui va concrétiser les efforts de création de la Police de l'Eau en rendant cette police opérationnelle sur le terrain. Elle va donc contribuer à atteindre progressivement l'objectif spécifique 3 du PNGIRE sur l'ensemble du territoire national, en commençant pendant le PO 2019-2023 par les bassins du Niger Supérieur et du Bani.	
Zone concernée	Les bassins du Niger Supérieur et du Bani.	
Brève description	Il s'agit d'appuyer et de suivre la mise en œuvre de la police de l'eau sur le terrain par l'organisation de tournées périodiques des agents impliqués.	
Contribution aux aspects transversaux	Genre	L'application de la Police s'applique à tous les usagers de l'eau, hommes ou femmes, et la discrimination selon le genre n'est pas pertinente pour cette action.
	Equité sociale	L'application de la Police de l'eau sur le terrain va jouer un rôle favorable en faveur de l'équité sociale, de l'accès à l'eau pour tous et de la minimisation des impacts de certains usagers sur d'autres.
	Communication	En effectuant leurs tournées, les agents vont aussi contribuer à poursuivre une forme de communication vers les usagers, en prolongation de la campagne de communication de l'action 3.6.
	Ad.Chang.Clim.	Les contrôles et la répression des infractions par les agents vont contribuer à faire prendre conscience chez les usagers de leurs mauvais comportements et de la nécessité d'éviter les gaspillages, les usages interdits et les pollutions des eaux ; c'est une des façons de s'adapter à l'impact du changement climatique sur les ressources en eau.
Résultats attendus	– Les agents de la police de l'eau effectuent des tournées de terrain régulièrement et procèdent à des contrôles d'usages de l'eau. – Les infractions constatées font l'objet d'amendes et/ou de procès-verbaux. – Les procès-verbaux sont suivis par les autorités judiciaires. – La fréquence des constats d'infraction diminue avec le temps.	
Activités	– Organiser l'acquisition et la fourniture de matériel d'appui pour les tournées des agents dans les bassins du Niger Supérieur et du Bani (achat de 4 véhicules 4x4, 200 motos, 6 postes informatiques pour les services déconcentrés). – Suivre la réalisation des tournées de terrain. – Suivre l'évolution des amendes, des procès-verbaux et de leur traitement par les autorités judiciaires. – Organiser deux fois par an un atelier de restitution et de suivi de la mise en œuvre de la police de l'eau avec le service public chargé de sa coordination.	
Indicateurs	– Le nombre de tournées réalisées chaque année. – Le nombre de procès-verbaux dressés. – Le nombre de condamnations en justice. – Le montant des amendes collectées chaque année. – La diminution du nombre de plaintes relatives aux usages de l'eau.	
Groupe cible et Bénéficiaires	Tous les usagers des bassins du Niger Supérieur et du Bani.	
Hypothèses	L'action 3.5 a permis d'adopter un mécanisme d'incitation des agents. L'importance des questions sécuritaires et des tensions communautaires n'occulte pas les préoccupations	

	relatives à la gestion de l'eau dans l'action générale des services de police.		
Risques	Les tentatives de corruption pour éviter les amendes, les procès-verbaux ou les saisies de matériel interdit ou inadapté. Des taux d'amende trop faibles et pas assez dissuasives prévus par la loi, surtout pour les infractions éventuelles de grands usagers économiques (par exemple, si un industriel doit investir 100 millions pour une station de traitement de ses eaux usées et que l'amende en cas de pollution est de 5 ou 10 millions seulement, il préférera payer l'amende, même plusieurs fois).		
Impacts négatifs possibles	Des tentatives de dissimulation plus fortes d'activités ou de pratiques illégales.		
Moyens d'exécution	Logistique technique scientifique	L'acquisition du matériel d'appui aux services de police dans les deux bassins concernés. Des tournées de terrain ponctuelles de la DNH et des DRH pour le suivi de l'action. L'organisation d'un atelier de suivi tous les 6 mois.	
	Ressources Humaines	La DNH, le personnel du service public chargé de la coordination de la Police de l'Eau, pour l'acquisition des équipements, la coordination et le suivi. L'ensemble des agents affectés à la Police de l'Eau.	
Évaluation du budget	Lignes budgétaires		Montant (en francs CFA)
	Personnel	Fonctionnaires, personnel public	11.100.000
		Assistance technique nationale	0
		Assistance technique internationale	0
	Investissements	Équipements (véhicules, matériel, mobilier, etc)	176.000.000
		Travaux (marchés travaux divers)	0
	Formation	Formation, éducation, sensibilisation	0
	Fonctionnement	Fonctionnement du personnel (missions, etc)	3.000.000
		Fonctionnement du matériel (consommables)	76.800.000
		Fonctionnement divers (ateliers, etc)	6.000.000
	Suivi	Audits	0
	Autres services	(à préciser)	0
	Imprévus (5 %)		13.645.000
	TOTAL		286.545.000
Frais récurrents après l'action	Le coût annuel de fonctionnement de la Police de l'Eau, estimé à 80 millions CFA/an pour les deux bassins du Niger Supérieur et du Bani (hors amortissement du matériel roulant et des salaires des agents, ces derniers étant déjà pris en charge par ailleurs par leurs employeurs, l'Etat ou les Collectivités Territoriales).		
Financement des frais récurrents	En toute logique, le fonctionnement de la Police de l'Eau incombe à l'Etat, la fonction de police étant une mission régalienne. Les Collectivités Territoriales contribueront également à travers la prise en charge du fonctionnement de leurs agents mobilisés dans la Police de l'Eau. Un taux de la contribution financière GIRE, à déterminer par l'action 2.5, sera affecté au bénéfice de la Police de l'Eau dans la clé de répartition de la CF-GIRE.		
Responsable de l'exécution de l'action et partenaires	La DNH et le service public chargé de la coordination de la Police de l'Eau, les autorités des différents corps de police impliqués dans la mise en œuvre par leurs agents sur le terrain.		
Programmation de l'action	Cette action doit commencer au début de l'année 2021 (donc les deux dernières années du PO 2019-2022), une fois que la campagne de communication de l'action 3.6 a déjà été bien engagée dans les deux bassins.		

Relations avec d'autres actions	Voir ci-dessus.
Notes	

Programme National GIRE du Mali 2019-2030
Plan Opérationnel 2019-2022 – FICHE D’ACTION N° 4.1.1

TITRE	Préparer et actualiser un bilan des ressources humaines du secteur de l'eau	
Résultat attendu	Un bilan des ressources humaines disponibles en matière de gestion de l'eau (ministère en charge de l'eau, de l'environnement, Collectivités Territoriales, Offices, opérateurs privés, société civile) est actualisé et mis à jour périodiquement.	
Objectif spécifique visé	Les capacités des acteurs du cadre de GIRE sont développées – Plan de formation de longue durée	
Justification	La situation préoccupante des ressources humaines du secteur de l'eau en général au Mali a été mise en évidence dans le bilan de la mise en œuvre du PAGIRE 2007-2018 ; elle constitue une forte contrainte et un risque important pour les capacités du pays à gérer ses ressources en eau dans les années futures. Avant de proposer et de mettre en œuvre un plan de renforcement des capacités, il faut préciser autant que possible la situation actuelle de ces ressources humaines et analyser les besoins en nombre et en compétences.	
Zone concernée	Cette action a une portée nationale.	
Brève description	Il s'agit de faire un bilan des ressources humaines actuellement disponibles pour la gestion de l'eau et de ses usages. Ce bilan touchera le secteur public, avec surtout les ministères en charge de l'eau et de l'environnement, au niveau central et déconcentré, mais aussi les Collectivités Territoriales, les Offices et organismes apparentés, la société civile (ONG, associations), le secteur privé. La réalisation d'un bilan exhaustif et détaillé sur le terrain serait une tâche trop énorme et trop longue. On cherchera à s'appuyer surtout sur les informations disponibles à ce sujet au niveau des institutions concernées, de leurs directions des ressources humaines, des représentants des catégories d'acteurs. Il s'agit de faire un bilan sommaire, mais assez indicatif, qui n'ira pas jusqu'aux individus, mais qui permettra de dégager le niveau des besoins futurs en ressources humaines pour la gestion de l'eau, en relation avec l'action 4.1.2. Le bilan proposera des analyses sous forme de matrices entre les catégories de personnel (cadres dirigeants, gestionnaires, ingénieurs, techniciens, personnel d'appui), les types de compétences (hydrologues, hydrogéologues, expert en qualité de l'eau et pollution, experts bases de données, SIG, analyses de données, aménagements hydrauliques, économistes de l'eau et de l'environnement, juristes, etc) et les différentes institutions et types d'acteurs.	
Contribution aux aspects transversaux	Genre	Le genre sera un thème important à considérer dans ce bilan des ressources humaines. Les informations collectées seront autant que possible discriminées en hommes/femmes pour les différents acteurs et les différentes catégories de compétences. Le bilan présentera une analyse de la question du genre dans les emplois actuels liés à la gestion de l'eau et de ses usages.
	Equité sociale	L'équité sociale n'est pas un thème pertinent pour cette action.
	Communication	Cette action ne nécessite pas de communication particulière, en dehors des contacts nécessaires avec les différents acteurs susceptibles de détenir des informations utiles sur la situation des ressources humaines.
	Ad.Chang.Clim.	Le bilan cherchera à préciser la proportion des ressources humaines existant qui est mobilisée partiellement ou complètement sur des questions d'adaptation au changement climatique et évaluera leur nombre et leurs domaines de compétence.
Résultats attendus	– Un bilan des ressources humaines actuellement opérationnelles pour la gestion de l'eau et de ses usages est disponible et validé par la DNH et le CNE. – Ce bilan dégage les tendances des ressources humaines en matière de genre et d'adaptation au changement climatique.	
Activités	– Elaborer des TDR pour la mobilisation d'un prestataire spécialisé en analyse/gestion des ressources humaines, qui sera chargé de la production du bilan. – Contractualiser un prestataire.	

	– Accompagner le prestataire pour affiner la méthodologie de travail et suivre l'avancement de ses travaux. – Pour le prestataire : contacter toutes les parties prenantes susceptibles de détenir des informations sur la situation des ressources humaines de leur ressort ; il s'agira de visiter ces parties prenantes à Bamako et au niveau des chefs-lieux de Région. – Finaliser un document de synthèse et le présenter à un atelier de validation.		
Indicateurs	– La disponibilité du bilan validé. – Le nombre et les fonctions de parties prenantes contactées pendant les travaux.		
Groupe cible et Bénéficiaires	La DNH, le ministère en charge de l'eau, les Collectivités Territoriales, tous les acteurs concernés par la gestion de l'eau et de ses usages.		
Hypothèses	Aucune.		
Risques	Aucun.		
Impacts négatifs possibles	Aucun.		
Moyens d'exécution	Logistique technique scientifique	La mobilisation d'un prestataire spécialisé en gestion des ressources humaines. Tenue d'ateliers de suivi et de validation.	
	Ressources Humaines	La DNH, le prestataire et ses propres ressources humaines, le cabinet du ministère en charge de l'eau pour la validation.	
Évaluation du budget	Lignes budgétaires		Montant (en francs CFA)
	Personnel	Fonctionnaires, personnel public	5.800.000
		Assistance technique nationale	2.250.000
		Assistance technique internationale	0
	Investissements	Equipements (véhicules, matériel, mobilier, etc)	0
		Travaux (marchés travaux divers)	0
	Formation	Formation, éducation, sensibilisation	0
	Fonctionnement	Fonctionnement du personnel (missions, etc)	0
		Fonctionnement du matériel (consommables)	0
		Fonctionnement divers (ateliers, etc)	3.000.000
	Suivi	Audits	0
	Autres services	Contrat de prestation pour un spécialiste en analyse des ressources humaines (bureau)	50.000.000
	Imprévus (5 %)		552.500
	TOTAL		61.602.500
Frais récurrents après l'action	Aucun.		
Financement des frais récurrents	-		
Responsable de l'exécution de l'action et partenaires	La DNH pour préparer le marché, pour la coordination, le suivi et la validation.		

Programmation de l'action	Dès que possible, en 2019. Cette action devrait durer 4 mois.
Relations avec d'autres actions	C'est la première étape à accomplir en vue d'atteindre l'objectif spécifique 3 du PO 2019-2022
Notes	-

Programme National GIRE du Mali 2019-2030
Plan Opérationnel 2019-2022 – FICHE D’ACTION N° 4.1.2

TITRE	Elaborer un plan de renforcement des capacités du secteur de l'eau	
Résultat attendu	Un plan de renforcement des capacités à long terme du secteur de l’eau est élaboré (formations diplômantes de long terme), en tenant compte des prévisions de création des organes de bassin, de l’évolution des instruments techniques de suivi des ressources, des usages et des risques, des besoins futurs des Collectivités Territoriales et du secteur privé.	
Objectif spécifique visé	Les capacités des acteurs du cadre de GIRE sont développées – Plan de formation de longue durée	
Justification	La crise sérieuse de ressources humaines que connaît le secteur de l’eau au Mali justifie tout à fait la nécessité de prévoir un plan de renforcement de ces capacités à long terme. Il faut en particulier prévoir de former un grand nombre de jeunes qui sortent de l’enseignement secondaire aux métiers de l’eau pour préparer la relève des ressources humaines actuelles qui sont déjà insuffisantes, en nombre et en variété de compétences, et pour satisfaire les futurs besoins des organes de bassin et des Collectivités Territoriales.	
Zone concernée	Cette action a une portée nationale.	
Brève description	Il s’agit de définir un plan de renforcement de capacités à long terme, en permettant à un grand nombre de jeunes diplômés du secondaire de se former aux métiers de l’eau. Ce plan devra proposer le nombre de personnes à former (en fonction du résultat de l’action 4.1.1), les types de formations nécessaires (ingénieurs, techniciens, gestionnaires d’ouvrages, économistes, juristes, spécialistes en gestion et traitement de données, etc), les modalités d’identification des candidats, les conditions à respecter une fois la formation terminée, etc... <u>Important</u> : l’élaboration de ce plan devra évaluer le mieux possible les potentialités de recrutement des bénéficiaires ciblés par le plan de formation à long terme pour éviter que les futurs diplômés se retrouvent sans emploi pendant une période prolongée après la fin de leur formation. Ces potentialités examineront le secteur public, les Collectivités Territoriales, les organes de bassin (agences de l’eau), la société civile, le secteur privé et les grands usagers de l’eau, publics ou privés. A ce titre, les recruteurs potentiels seront consultés pendant l’élaboration du plan de formation.	
Contribution aux aspects transversaux	Genre	Le genre devra fortement être pris en compte pour cette activité. Il faudra veiller à donner des opportunités de formation convenablement représentatives aux femmes. A ce stade, il est difficile de proposer un taux de femmes parmi les candidats à pourvoir, mais ce taux devrait être d’au moins 30%.
	Equité sociale	L’équité sociale n’est pas un thème pertinent pour cette action.
	Communication	La communication n’est pas un thème prépondérant pour cette action. Elle devra cependant être réalisée en concertation avec des représentants des divers services techniques du MEE et des Collectivités Territoriales.
	Ad.Chang.Clim.	Il faudra s’assurer que le thème de l’ACC sera inclus dans certaines formations proposées, en particulier pour les ingénieurs, techniciens et futurs gestionnaires d’ouvrages.
Résultats attendus	– Un programme de formation de longue durée (formations diplômantes au bénéfice d’étudiants sortant du secondaire) est élaboré et approuvé par le MEE. – Le nombre de candidats à former pour chaque catégorie de formation est identifié.	
Activités	Sur la base du résultat de l’action 4.1.1, formuler une proposition de programme de formation de longue durée et préciser les points suivants : combien de candidats ? Quels types de formation ? Quels domaines de compétence ? Quelles modalités d’identification des candidats ? Quelles obligations pour les candidats au terme de leur formation ? Quelle proportion de jeunes filles/femmes parmi les candidats sélectionnés ? Quelles garanties ou au moins quelles possibilités pour un recrutement après la formation ?	
Indicateurs	L’approbation du plan de formation par le MEE et l’avis favorable du CNE.	

Groupe cible et Bénéficiaires	Les futurs candidats sélectionnés pour bénéficier des formations. Les futures structures d'accueil des candidats formés (services publics centraux et déconcentrés, organismes de bassin, Collectivités territoriales, ONG, grands usagers de l'eau).		
Hypothèses	Aucune.		
Risques	Aucun.		
Impacts négatifs possibles	Aucun.		
Moyens d'exécution	Logistique technique scientifique	Pas de logistique particulière.	
	Ressources Humaines	L'équipe de la DNH, les directeurs des ressources humaines des ministères clés (eau, environnement, secteurs usagers de l'eau), l'appui d'un consultant national spécialiste en renforcement des capacités, l'appui du PNE.	
Évaluation du budget	Lignes budgétaires		Montant (en francs CFA)
	Personnel	Fonctionnaires, personnel public	8.600.000
		Assistance technique nationale	9.000.000
		Assistance technique internationale	0
	Investissements	Equipements (véhicules, matériel, mobilier, etc)	0
		Travaux (marchés travaux divers)	0
	Formation	Formation, éducation, sensibilisation	0
	Fonctionnement	Fonctionnement du personnel (missions, etc)	0
		Fonctionnement du matériel (consommables)	1.000.000
		Fonctionnement divers (ateliers, etc)	4.500.000
	Suivi	Audits	0
	Autres services	(à préciser)	0
	Imprévus (5 %)		1.155.000
	TOTAL		24.255.000
Frais récurrents après l'action	Aucun.		
Financement des frais récurrents	-		
Responsable de l'exécution de l'action et partenaires	La DNH avec les directeurs des ressources humaines des ministères concernés.		
Programmation de l'action	La première année du PO (2019), durée estimée à 2 mois.		
Relations avec d'autres actions	Cette action a besoin du résultat de l'action 4.1.1.		
Notes			

Programme National GIRE du Mali 2019-2030
Plan Opérationnel 2019-2022 – FICHE D’ACTION N° 4.1.3

TITRE	Identifier et caractériser les instituts d'enseignement et centres de formation	
Résultat attendu	Les centres de formation sont identifiés et caractérisés pour les différents types de formation.	
Objectif spécifique visé	Les capacités des acteurs du cadre de GIRE sont développées – Plan de formation de longue durée	
Justification	En annexe au plan de formation développé par l'action 4.1.2, et avant d'identifier les candidats aux formations de longue durée, il faut aussi identifier et caractériser les centres de formation vers lesquels les candidats pourront être envoyés.	
Zone concernée	Cette action a une portée nationale.	
Brève description	Il s'agit d'identifier, au Mali, dans la sous-région (Burkina, Sénégal, Côte d'Ivoire, Niger) et au niveau international (Maroc, Tunisie, Europe, etc), les institutions d'enseignement et centres de formation vers lesquels les candidats pourront être envoyés pour accomplir leur formation. Un inventaire de ces institutions sera établi, avec leurs caractéristiques : thèmes de formations proposés, disponibilité de places, prix des inscriptions et des cursus, conditions d'inscription, etc. Sur cette base, une proposition de répartition des candidats sera établie entre les institutions possibles.	
Contribution aux aspects transversaux	Genre	Le genre n'est pas un paramètre pertinent à prendre en compte pour cette action. Il faudra juste vérifier que les institutions et centres de formation inventoriés sont favorables à l'inscription de femmes sans conditionnalité spécifique.
	Equité sociale	Ce n'est pas un paramètre pertinent pour cette action.
	Communication	Ce n'est pas un paramètre pertinent pour cette action.
	Ad.Chang.Clim.	Ce n'est pas un paramètre pertinent pour cette action.
Résultats attendus	– Une liste guide des institutions d'enseignement et centres de formation avec leurs caractéristiques est disponible. – Une répartition des candidats proposés par l'action 4.1.2 entre les différentes institutions est proposée et validée par le MEE.	
Activités	– Mobiliser deux consultants (1 international, 1 régional) en renforcement des capacités sur la base de TDR définissant les activités à réaliser (durée estimative de la mission 2 mois). – Faire un recensement des institutions d'enseignement supérieur et des centres de formation offrant des formations pour le secteur de l'eau au sens large, aux niveaux national, régional et international. Ce recensement s'appuiera sur une liste de pays établie de commun accord avec la DNH. – Pour chaque institution recensée, préciser les types de formations proposées (niveaux, thèmes), la disponibilité et les conditionnalités éventuelles pour des inscriptions, les coûts d'inscription et autres coûts, des coordonnées de contact complètes y compris le nom d'une personne de contact, des indications sur les possibilités d'hébergement, une appréciation générale de la qualité de l'enseignement fourni et des diplômes délivrés. – Formuler sur la base du résultat de l'action 4.1.2 une clé de répartition des candidats aux formations entre les différentes institutions retenues, et évaluer plus précisément les coûts des formations (inscriptions, frais scolaires, logement et subsistance des étudiants, billets d'avion le cas échéant).	
Indicateurs	La disponibilité de la liste guide. L'évaluation précise des coûts de formation.	
Groupe cible et Bénéficiaires	Les futurs bénéficiaires des formations diplômantes.	
Hypothèses	Aucune.	

Risques	Aucun.		
Impacts négatifs possibles	Aucun.		
Moyens d'exécution	Logistique technique scientifique	Pas de logistique particulière	
	Ressources Humaines	La DNH, les directeurs des ressources humaines des ministères clés (eau, environnement, secteurs usagers de l'eau), un consultant international et un consultant régional en renforcement des capacités.	
Évaluation du budget	Lignes budgétaires		Montant (en francs CFA)
	Personnel	Fonctionnaires, personnel public	3.100.000
		Assistance technique nationale	0
		Assistance technique internationale	40.000.000
	Investissements	Equipements (véhicules, matériel, mobilier, etc)	0
		Travaux (marchés travaux divers)	0
	Formation	Formation, éducation, sensibilisation	0
	Fonctionnement	Fonctionnement du personnel (missions, etc)	0
		Fonctionnement du matériel (consommables)	0
		Fonctionnement divers (ateliers, etc)	2.250.000
	Suivi	Audits	0
	Autres services	(à préciser)	0
	Imprévus (5 %)		2.267.500
	TOTAL		47.617.500
Frais récurrents après l'action	Aucun.		
Financement des frais récurrents	-		
Responsable de l'exécution de l'action et partenaires	La DNH avec les directeurs des ressources humaines des ministères impliqués, et les consultants mobilisés.		
Programmation de l'action	En 2019, après l'action 4.1.2. Durée estimative 3 mois.		
Relations avec d'autres actions	Voir ci-dessus.		
Notes			

Programme National GIRE du Mali 2019-2030 Plan Opérationnel 2019-2022 – FICHE D’ACTION N° 4.1.4		
TITRE	Définir et appliquer la procédure de sélection des candidats aux formations diplômantes et sélectionner les candidats.	
Résultat attendu	Une procédure de sélection des candidats bénéficiaires est définie et mise en œuvre, ainsi que les conditions post-formation pour les formations diplômantes.	
Objectif spécifique visé	Les capacités des acteurs du cadre de GIRE sont développées – Plan de formation de longue durée.	
Justification	Cette action concerne la phase de la sélection des candidats aux formations diplômantes de longue durée.	
Zone concernée	Cette action a une portée nationale.	
Brève description	Il s’agit de définir les modalités détaillées de la sélection des candidats aux formations de longue durée et de les mettre en application de façon à aboutir à un groupe de candidats choisis selon les critères définis dans l’action 4.1.2.	
Contribution aux aspects transversaux	Genre	On veillera à la prise en compte du genre de façon à ce que les candidatures féminines soient représentées selon le critère retenu dans le résultat de l’action 4.1.2.
	Equité sociale	Aspect transversal non pertinent.
	Communication	Il faudra veiller à ce que l’information au sujet de l’appel à candidature atteigne l’ensemble de la population et des candidats potentiels.
	Ad.Chang.Clim.	Aspect transversal non pertinent.
Résultats attendus	– Un appel à candidature est lancé et un concours de sélection est organisé. – Le nombre de candidats retenu dans l’action 4.1.2 est sélectionné. A priori, il est proposé de prévoir un total de 150 candidats, tous profils confondus. – Les candidats sont répartis selon les institutions de formation retenues dans l’action 4.1.3. – Les femmes représentent au moins 30% des candidats sélectionnés.	
Activités	– Définir les modalités détaillées de la procédure de sélection des candidats. Cette procédure sera adaptée en fonction des thèmes de formation, des institutions de formations retenues et des pays concernés de façon à informer clairement les candidats des opportunités et conditions. – Définir les modalités de publication des avis de sélection (supports, journal, radio, TV, canaux des écoles secondaires, etc) et diffuser les avis. – Organiser le ou les concours (examen écrit, entrevues) et dépouiller les résultats. – Etablir la liste des candidats retenus par thème, institution de formation et pays.	
Indicateurs	– Le nombre de candidats participant à la sélection. – Le nombre de candidats retenus. – La proportion de femmes parmi les candidats retenus.	
Groupe cible et Bénéficiaires	L’ensemble des candidats potentiellement intéressés aux formations diplômantes.	
Hypothèses	Aucune.	
Risques	Aucun.	
Impacts négatifs possibles	Aucun.	
Moyens d'exécution	Logistique technique scientifique	Supports de diffusion des messages d’invitation à soumettre des candidatures (journaux, radio, TC, etc). Organisation pratique du concours (examen écrit, entrevues, salle ad hoc).

	Ressources Humaines	L'équipe de la DNH, les directions des ressources humaines des ministères concernés.	
Évaluation du budget	Lignes budgétaires		Montant (en francs CFA)
	Personnel	Fonctionnaires, personnel public	8.800.000
		Assistance technique nationale	0
		Assistance technique internationale	0
	Investissements	Equipements (véhicules, matériel, mobilier, etc)	0
		Travaux (marchés travaux divers)	0
	Formation	Formation, éducation, sensibilisation	5.000.000
	Fonctionnement	Fonctionnement du personnel (missions, etc)	0
		Fonctionnement du matériel (consommables)	1.000.000
		Fonctionnement divers (ateliers, etc)	0
	Suivi	Audits	0
	Autres services	Logistique d'organisation du (des) concours	4.000.000
	Imprévus (5 %)		740.000
	TOTAL		19.540.000
Frais récurrents après l'action	Aucun.		
Financement des frais récurrents	-		
Responsable de l'exécution de l'action et partenaires	La DNH, les directions des ressources humaines du MEE et des ministères concernés.		
Programmation de l'action	Dès que les actions 4.1.1 à 4.1.3 sont terminées. A réaliser au plus tard pour juillet 2020, pour permettre aux candidats sélectionnés de se préparer pour les rentrées académiques de 2020.		
Relations avec d'autres actions	-		
Notes			

Programme National GIRE du Mali 2019-2030
Plan Opérationnel 2019-2022 – FICHE D’ACTION N° 4.1.5

TITRE	Envoyer les candidats en formation et suivre leur progression.	
Résultat attendu	Les candidats sélectionnés sont envoyés en formation et suivis.	
Objectif spécifique visé	Les capacités des acteurs du cadre de GIRE sont développées – Plan de formation de longue durée	
Justification	Cette action concerne la période de formation des candidats sélectionnés.	
Zone concernée	Cette action a une portée nationale.	
Brève description	Il s’agit d’abord de s’assurer que les candidats sélectionnés sont bien inscrits dans leurs institutions respectives et que les fonds pour financer leurs études sont effectivement mobilisés et à leur disposition. Il s’agit ensuite de suivre régulièrement les candidats pour s’assurer de la bonne progression de leur formation, et prendre éventuellement des mesures correctrices.	
Contribution aux aspects transversaux	Genre	Cet aspect transversal n’est pas pertinent.
	Equité sociale	Cet aspect transversal n’est pas pertinent.
	Communication	Cet aspect transversal n’est pas pertinent.
	Ad.Chang.Clim.	Cet aspect transversal n’est pas pertinent.
Résultats attendus	– Tous les candidats sélectionnés sont effectivement inscrits et présents dans leurs institutions de formation. A ce stade, il est proposé de prévoir un total de 150 candidats, tous profils confondus. – Tous les candidats sélectionnés ont accès aux fonds qui leur sont attribués pour leur formation. – Un tableau de bord de suivi des candidats est régulièrement mis à jour, au moins deux fois par an.	
Activités	– Collecter les preuves d’inscription des candidats et s’assurer de leur présence au lieu de leur formation. – Prendre les dispositions pour assurer le paiement régulier des fonds alloués aux candidats. – Rencontrer une fois par an physiquement les candidats (période de congé scolaire) pour un suivi de leur situation ; les suivre à distance (e-mail) deux fois par an pour un suivi de leur situation (réussite, difficultés éventuelles, perspectives).	
Indicateurs	– Le nombre de candidats réellement inscrits et présents dans leurs institutions de formation. – Le taux de décaissement des fonds alloués aux candidats. – Le pourcentage de réussite annuel des candidats.	
Groupe cible et Bénéficiaires	Les candidats sélectionnés.	
Hypothèses	Les fonds pour le financement des formations sont disponibles pour la première année et sécurisés pour les années suivantes.	
Risques	Aucun.	
Impacts négatifs possibles	Aucun.	
Moyens d'exécution	Logistique technique scientifique	Pas de logistique particulière.
	Ressources Humaines	La DNH et la Direction des ressources humaines du MEE.
Évaluation du	Lignes budgétaires	Montant (en francs CFA)

budget	Personnel	Fonctionnaires, personnel public	9.400.000
		Assistance technique nationale	0
		Assistance technique internationale	0
	Investissements	Equipements (véhicules, matériel, mobilier, etc)	0
		Travaux (marchés travaux divers)	0
	Formation	Formation, éducation, sensibilisation	600.000.000
	Fonctionnement	Fonctionnement du personnel (missions, etc)	0
		Fonctionnement du matériel (consommables)	500.000
		Fonctionnement divers (ateliers, etc)	0
	Suivi	Audits	0
	Autres services	(à préciser)	0
	Imprévus (5 %)		30.495.000
	TOTAL		640.395.000
Frais récurrents après l'action	Aucun.		
Financement des frais récurrents	-		
Responsable de l'exécution de l'action et partenaires	La DNH		
Programmation de l'action	Pendant toute la durée des formations (jusqu'à 5 ans pour les ingénieurs).		
Relations avec d'autres actions	-		
Notes			

Programme National GIRE du Mali 2019-2030
Plan Opérationnel 2019-2022 – FICHE D’ACTION N° 4.1.6

TITRE	Faciliter le recrutement des candidats diplômés et suivre leur insertion dans la vie professionnelle.	
Résultat attendu	Le recrutement des candidats formés est facilité et suivi.	
Objectif spécifique visé	Les capacités des acteurs du cadre de GIRE sont développées – Plan de formation de longue durée	
Justification	Procurer des diplômes dans les différents secteurs de l’eau à un grand nombre de candidats est indispensable pour renforcer les ressources humaines, mais cela ne suffit pas. La dernière étape consiste à s’assurer que les candidats formés trouvent un emploi pour valoriser leurs compétences au bénéfice de la gestion de l’eau dans le pays. Il n’est pas indispensable que tous travaillent dans l’administration publique ; certains pourront s’orienter vers les Collectivités Territoriales, les organismes de bassin (agences), la société civile (des ONG), des grands usagers de l’eau (EDM, l’ON, etc), voire même dans le secteur privé. L’essentiel est que les formations acquises soient mobilisées au Mali pour contribuer à une gestion durable de l’eau.	
Zone concernée	Cette action a une portée nationale.	
Brève description	Il s’agit de suivre les candidats une fois qu’ils ont obtenu leur diplôme, et même dès le début de leur dernière année de formation. Il faudra chercher à identifier les opportunités concrètes d’emploi afin qu’ils soient mobilisés dans la vie active dès leur sortie de formation.	
Contribution aux aspects transversaux	Genre	Cette action s’adressera aux hommes comme aux femmes. Etant donné le contexte social malien, les efforts d’accompagnement à fournir pour insérer les candidates dans la vie active seront probablement plus importants, pour veiller à ce que toutes trouvent un emploi.
	Equité sociale	Cet aspect transversal n’est pas pertinent.
	Communication	Il faudra communiquer avec les acteurs susceptibles d’être de recruteurs. Il s’agit en d’autres mots de jouer un rôle d’intercession entre les candidats et les recruteurs potentiels.
	Ad.Chang.Clim.	Cet aspect transversal n’est pas pertinent.
Résultats attendus	– Tous les candidats ayant reçu un diplôme final dans le cadre du programme de formation obtiennent un emploi au plus tard 6 mois après leur fin d’études.	
Activités	– Etablir un programme de communication et d’information vers les recruteurs potentiels et les informer de l’arrivée de candidats formés sur le marché du travail. – Appuyer les jeunes diplômés dans leurs contacts avec les recruteurs potentiels. – Organiser à chaque sortie de promotion une ou plusieurs journées de « forum de l’emploi dans le secteur de l’eau » pour réunir au même endroit les jeunes diplômés et les recruteurs potentiels et faciliter leur prise de contact. – Suivre l’évolution de carrière des jeunes diplômés au moins une fois par an et tenir un tableau de bord de leur situation. – Enregistrer le feed-back des jeunes diplômés et en faire un dossier d’analyse de l’efficacité du programme de formation diplômante. Ce dossier servira à une deuxième grande série de formation à lancer pendant le troisième PO du PNGRE, vers 2027.	
Indicateurs	Le nombre de diplômés recrutés et actifs dans la vie professionnelle (par type d’employeur). Le nombre de diplômées recrutées et actives.	
Groupe cible et Bénéficiaires	Les diplômés ayant bénéficié du programme de formation. Les acteurs ayant recruté des jeunes diplômés.	
Hypothèses	Une bonne situation socioéconomique générale dans le pays.	

Risques	Certains candidats ne reviennent pas travailler au Mali. Ce risque doit être évité en faisant signer un engagement minimal des candidats à rester au Mali à la fin de leur formation pour y travailler (au moins 5 ans, peut-être 10, à décider pendant l'action 4.1.4.)		
Impacts négatifs possibles	Aucun.		
Moyens d'exécution	Logistique technique scientifique	Pas de logistique particulière. L'organisation de forums annuels de l'emploi dans le secteur de l'eau lors de la sortie des promotions.	
	Ressources Humaines	La DNH, les Directions des ressources humaines des ministères de l'eau, de l'environnement et des secteurs usagers de l'eau.	
Évaluation du budget	Lignes budgétaires		Montant (en francs CFA)
	Personnel	Fonctionnaires, personnel public	2.300.000
		Assistance technique nationale	
		Assistance technique internationale	
	Investissements	Equipements (véhicules, matériel, mobilier, etc)	
		Travaux (marchés travaux divers)	
	Formation	Formation, éducation, sensibilisation	
	Fonctionnement	Fonctionnement du personnel (missions, etc)	
		Fonctionnement du matériel (consommables)	500.000
		Fonctionnement divers (ateliers, etc)	
	Suivi	Audits	
	Autres services	Organisation forum de l'emploi (en 2022)	5.000.000
	Imprévus (5 %)		140.000
	TOTAL		7.940.000
Frais récurrents après l'action	Aucun.		
Financement des frais récurrents	-		
Responsable de l'exécution de l'action et partenaires	La DNH, les directions des ressources humaines.		
Programmation de l'action	A faire régulièrement pendant tout le PNGIRE pour tenir à jour le tableau de bord de suivi des diplômés. Organiser chaque année dès la sortie de la première promotion un forum de l'emploi.		
Relations avec d'autres actions	Cette action est une prolongation de l'action 4.1.2 pendant laquelle les perspectives de recrutement des bénéficiaires formés devront être analysées (voir la fiche 4.1.2).		
Notes			

Programme National GIRE du Mali 2019-2030
Plan Opérationnel 2019-2022 – FICHE D’ACTION N° 4.2.1

TITRE	Actualiser et compléter un diagnostic des instruments techniques existant au ministère en charge de l'eau	
Résultat attendu	Un diagnostic des instruments techniques existants au sein du ministère en charge de l'eau est actualisé et complété (situation et état de fonctionnalité des réseaux de mesures, réseaux de communication, bases de données, SIG, modèles, traitement d'images satellites, capacités des laboratoires, sites web, etc).	
Objectif spécifique visé	Les capacités des acteurs du cadre de GIRE sont développées – instruments techniques	
Justification	Cette action vise à contribuer au renforcement général des capacités des acteurs du cadre GIRE, et en particulier du MEE. Elle permettra de faire l'inventaire actualisé des instruments techniques du Ministère en charge de l'eau, de juger de leur fonctionnalité et de proposer ce qui est à acquérir pour l'amélioration du suivi, de la gestion et de l'évaluation des ressources en eau, mais aussi des usages et des risques liés à l'eau.	
Zone concernée	Cette action est nationale et concernera tous les services du Ministère en charge de l'eau.	
Brève description	Il s'agit de faire l'inventaire et de juger de l'état de fonctionnalité des instruments techniques du Ministère en charge de l'eau. Il s'agit entre autres des équipements des réseaux de mesure et de communication, des bases de données, des modèles et logiciels de traitement d'images satellitaires, des sites web et de la capacité des différents laboratoires. Des propositions seront faites pour acquérir des équipements ou instruments scientifiques complémentaires jugés nécessaires ou les améliorer et les mettre à jour.	
Contribution aux aspects transversaux	Genre	Cet aspect transversal n'est pas pertinent pour cette action.
	Equité sociale	Cet aspect transversal n'est pas pertinent pour cette action.
	Communication	Cet aspect transversal n'est pas pertinent pour cette action.
	Ad.Chang.Clim.	Les instruments techniques existants ou à acquérir devront permettre de prendre en compte les questions liées à l'ACC et à la connaissance du changement climatique, surtout en ce qui concerne les usages de l'eau et les risques liés à l'eau (sécheresses, inondations, événements extrêmes).
Résultats attendus	– L'inventaire et l'état de fonctionnalité des instruments et des équipements des institutions au sein du Ministère en charge de l'eau est réalisé. – Le diagnostic et l'état des réseaux de suivi des ressources en eau est disponible. – Le mode de communication et d'échange des données est diagnostiqué. – Le mode de stockage et de traitement des données sur les ressources en eau est analysé, y compris la sécurisation des données. – Des propositions pour améliorer les procédures et instruments sont faites.	
Activités	– Elaborer des TDR pour les 4 consultants nationaux et les recruter. – Inventorier et analyser l'état de fonctionnalité des instruments et des équipements du Ministère en charge de l'eau. – Visiter et analyser l'état des réseaux de suivi des ressources en eau. – Analyser et définir le mode de communication et d'échange des données. – Identifier les procédures, équipements et instruments nécessaires pour le suivi des usages de l'eau et des risques liés à l'eau. – Analyser et définir le mode de stockage et de traitement des données sur les ressources en eau.	
Indicateurs	Rapports de missions sur : • l'état des instruments et équipements du Ministère en charge de l'eau, • l'état des réseaux de suivi des ressources en eau, • le mode de communication des données collectées, • le mode de stockage et de traitement des données.	
Groupe cible et	Les services techniques du Ministère en charge de l'eau.	

Bénéficiaires			
Hypothèses	Pour réaliser cette action, il est nécessaire d'avoir accès à tous les instruments pour le suivi, la gestion et l'évaluation des ressources en eau existants au Ministère en charge de l'eau, ainsi qu'aux réseaux de mesure et de communication.		
Risques	Insécurité au Centre et au Nord du Mali, accès du terrain limité pour l'évaluation des réseaux de mesure.		
Impacts négatifs possibles	Aucun.		
Moyens d'exécution	Logistique technique scientifique	Moyens de déplacement sur le terrain pour l'état des réseaux. Pour le reste, pas de logistique spécifique.	
	Ressources Humaines	L'équipe de la DNH, 4 consultants nationaux (Hydrologue, hydrogéologue, expert en bases de données et SIG, expert en qualité de l'eau)	
Évaluation du budget	Lignes budgétaires		Montant (en francs CFA)
	Personnel	Fonctionnaires, personnel public	11.000.000
		Assistance technique nationale	54.000.000
		Assistance technique internationale	0
	Investissements	Equipements (véhicules, matériel, mobilier, etc)	0
		Travaux (marchés travaux divers)	0
	Formation	Formation, éducation, sensibilisation	0
	Fonctionnement	Fonctionnement du personnel (missions, etc)	900.000
		Fonctionnement du matériel (consommables)	2.250.000
		Fonctionnement divers (ateliers, etc)	3.000.000
	Suivi	Audits	0
	Autres services	(à préciser)	0
	Imprévus (5 %)		3.557.500
	TOTAL		74.707.500
Frais récurrents après l'action	Aucun.		
Financement des frais récurrents	-		
Responsable de l'exécution de l'action et partenaires	La DNH pour la coordination, les consultants mobilisés, la participation du personnel des autres services techniques du ministère en charge de l'eau.		
Programmation de l'action	Action à réaliser en 2019. Durée d'exécution évaluée à 3 mois.		
Relations avec d'autres actions	-		
Notes			

Programme National GIRE du Mali 2019-2030
Plan Opérationnel 2019-2022 – FICHE D’ACTION N° 4.2.2

TITRE	Définir et mettre en œuvre un programme de renforcement des capacités techniques de la DNH et des services techniques du MEE.	
Résultat attendu	La DNH et les services techniques du MEE sont renforcés pour assurer le suivi des ressources, des usages et des risques liés à l’eau : collecte (réseaux de mesure), traitement (SINEAU) et diffusion des informations (sites web, observatoire).	
Objectif spécifique visé	Les capacités des acteurs du cadre de GIRE sont développées – instruments techniques.	
Justification	Suite au diagnostic des instruments du Ministère en charge de l’eau et des équipements des réseaux de mesure et de communication (action 4.2.1) et à ses recommandations, il s’agit d’acquérir et d’installer des équipements et instruments complémentaires ou de les mettre à jour pour renforcer les capacités techniques des services ; il s’agit aussi de consolider et développer les procédures pour leur utilisation (collecte, traitement et diffusion des données, échanges avec d’autres services, etc).	
Zone concernée	Cette action est nationale et concernera tous les services du Ministère en charge de l’eau ainsi que tous les réseaux de mesure, de communication et tous les sites des usages importants.	
Brève description	Il s’agit de : - L’acquisition des instruments nécessaires pour le Ministère en charge de l’eau, - la réhabilitation/création et l’équipement des sites de mesure et l’amélioration des protocoles de collecte, de transmission des données, - la création d’un réseau de suivi qualitatif des ressources en eau et de l’élaboration d’un protocole de collecte et de transmission, - le diagnostic et l’évaluation de tous les usagers importants des ressources en eau, - la création de bases de données sur les usages et les risques de l’eau et la mise en place des instruments nécessaires, - la formation des agents dans les logiciels de suivi et de traitement ainsi que dans les modèles d’évaluation des ressources en eau et de suivi de leurs usages, - de la formation des agents de la DNH dans la diffusion des informations sur l’eau ainsi que celle des lecteurs pour la collecte et la transmission des données.	
Contribution aux aspects transversaux	Genre	Ce n’est pas un aspect transversal pertinent pour cette action.
	Equité sociale	Ce n’est pas un aspect transversal pertinent pour cette action.
	Communication	Les modalités de communication des données et d’échanges entre services techniques seront traitées par cette action, ainsi que les modalités de diffusion des données et de leur traitement vers les publics cibles.
	Ad.Chang.Clim.	Cette action devra proposer les équipements, instruments et procédures éventuellement à créer ou à renforcer pour un meilleur suivi de l’ACC.
Résultats attendus	– Les instruments et équipements préconisés sont acquis et mis en fonction. – Les réseaux de suivi quantitatif et qualitatif des ressources en eau est sont réhabilités ou créés. – Tous les usagers importants sont inventoriés et les besoins évalués. – Les protocoles de suivi, de collecte, de transmission et de stockage des données sont améliorés ou élaborés. – Les agents de la DNH sont formés dans les logiciels et les modèles de traitement, d’évaluation et de diffusion des données sur l’eau.	
Activités	– Elaboration de l’APD et du DAO pour l’acquisition des instruments du Ministère en charge de l’eau et des équipements des réseaux de mesure. – Travaux de réhabilitation et/ou création de stations de suivi quantitatif et qualitatif des ressources en eau. – Estimation des usages importants des ressources en eau. – Proposition d’amélioration et/ou élaboration des protocoles de suivi, collecte, de transmission et de	

	stockage de données collectées. – Formation des agents de la DNH dans les nouveaux logiciels et modèles de traitement, d'évaluation des ressources en eau et de diffusion des résultats.		
Indicateurs	– Rapport de réception des équipements livrés. – Rapports des travaux de réhabilitation et/ou de création des stations de suivi quantitatif et qualitatif des ressources en eau. – Taux de couverture des réseaux de suivi par rapport aux normes internationales. – Rapports d'inventaire et d'estimation des différents usages à travers le pays. – Rapports des protocoles de collecte, transmission et stockage des informations sur l'eau. – Rapports de formation des agents de la DNH dans les nouveaux logiciels et modèles de traitement, d'évaluation des ressources en eau et de diffusion des résultats. – Nombre de clients demandant de l'information (mesures de fréquentation de site web, contacts directs avec la DNH).		
Groupe cible et Bénéficiaires	La DNH, les DRH et leurs agents.		
Hypothèses	L'action 4.2.1 a produit son résultat (bilan des équipements, instruments et procédures)		
Risques	Insécurité pour certaines DRH et pour l'accès au terrain pour les instruments liés aux réseaux de suivi des ressources et des usages.		
Impacts négatifs possibles	Néant		
Moyens d'exécution	Logistique technique scientifique	Acquisition des instruments et équipement préconisés. Formations spécifiques pour leur utilisation.	
	Ressources Humaines	Le personnel de la DNH et des DRH, des spécialistes en formation pour les équipements acquis	
Évaluation du budget (Pour les équipements qui seront précisés par l'action 4.2.1, une estimation forfaitaire est proposée)	Lignes budgétaires		Montant (en francs CFA)
	Personnel	Fonctionnaires, personnel public	24.000.000
		Assistance technique nationale	0
		Assistance technique internationale	0
	Investissements	Équipements (véhicules, matériel, mobilier, etc)	500.000.000
		Travaux (marchés travaux divers)	0
	Formation	Formation, éducation, sensibilisation	50.000.000
	Fonctionnement	Fonctionnement du personnel (missions, etc)	6.000.000
		Fonctionnement du matériel (consommables)	7.000.000
		Fonctionnement divers (ateliers, etc)	0
	Suivi	Audits	0
	Autres services	(à préciser)	0
	Imprévus (5 %)		29.350.000
	TOTAL		616.350.000
Frais récurrents après l'action	Les frais de fonctionnement des instruments et équipements.		
Financement des frais	A charge de l'Etat à travers les budgets de la DNH et des DRH.		

récurrents	
Responsable de l'exécution de l'action et partenaires	La DNH, avec les DRH.
Programmation de l'action	Les années 2, 3 et 4 du PO 2019-2022, soit 2020, 2021 et 2022, progressivement selon un phasage proposé par l'action 4.2.1.
Relations avec d'autres actions	-
Notes	

Programme National GIRE du Mali 2019-2030
Plan Opérationnel 2019-2022 – FICHE D’ACTION N° 4.2.3

TITRE	Renforcer les laboratoires d'analyse d'eau de Bamako, Kayes et Mopti et obtenir leur agrément international.	
Résultat attendu	Les laboratoires d'analyse d'eau de Bamako, Kayes et Mopti sont renforcés et agréés au niveau international.	
Objectif spécifique visé	Les capacités des acteurs du cadre de GIRE sont développées – instruments techniques	
Justification	Afin de contrôler les pollutions des eaux, et aussi de pouvoir légitimement appliquer les redevances pollueur-payeur, les laboratoires d'analyse des eaux existant (Bamako, Mopti et Kayes) doivent avoir la capacité de procéder à des analyses fiables et incontestables. Pour cela, il faut renforcer leurs capacités et leurs compétences, un critère important de fiabilité étant l'obtention d'un agrément dans le cadre des procédures d'intercalibration entre laboratoires internationaux.	
Zone concernée	Cette action concerne les laboratoires d'analyse des eaux de Bamako, Mopti et Kayes.	
Brève description	Il s'agit de renforcer les laboratoires de Bamako, Mopti et Kayes en équipements et en ressources humaines leur permettant d'améliorer le suivi qualitatif des ressources en eau de leurs zones et de renforcer la qualité des procédures des laboratoires afin qu'ils soient agréés internationalement.	
Contribution aux aspects transversaux	Genre	Il faut veiller autant que possible à la participation de femmes dans les équipes techniques des laboratoires.
	Equité sociale	Cet aspect transversal n'est pas pertinent pour cette action.
	Communication	Cet aspect transversal n'est pas pertinent pour cette action.
	Ad.Chang.Clim.	Cet aspect transversal n'est pas pertinent pour cette action.
Résultats attendus	– Le diagnostic des équipements des 3 laboratoires est réalisé. – Les 3 laboratoires sont renforcés en équipements et en ressources humaines. – Les 3 laboratoires sont agréés internationalement.	
Activités	– Diagnostic des matériels des 3 laboratoires et proposition de leur équipement. – Elaboration des APD et DAO pour l'acquisition des équipements de suivi qualitatif des ressources en eau pour les de Bamako, Mopti et Kayes. – Plan de renforcement en ressources humaines des laboratoires de Bamako, Mopti et Kayes. – Mobilisation d'une assistance technique pour le renforcement des capacités et des procédures. – Formation de certains personnels des 3 laboratoires. – Association des laboratoires à des procédures d'intercalibration avec des laboratoires internationaux.	
Indicateurs	– Etat des lieux des équipements existants des 3 laboratoires, – Liste des nouveaux équipements acquis pour les 3 laboratoires, – La liste des ressources humaines supplémentaires affectées. – Catalogue des éléments analysables par les laboratoires et des procédures d'analyse. – Certificats d'agrément international des 3 laboratoires.	
Groupe cible et Bénéficiaires	Les 3 laboratoires des eaux et leur personnel.	
Hypothèses	La sécurité pour les laboratoires de Mopti et Kayes. La possibilité de faire des prélèvements d'échantillons sur le terrain dans les zones centre et nord du pays.	
Risques	Aucun.	
Impacts négatifs possibles	Aucun.	
Moyens	Logistique	L'utilisation des moyens matériels des laboratoires. L'acquisition d'équipements

d'exécution	technique scientifique	complémentaires.	
	Ressources Humaines	La DNH pour la coordination. Les équipes des 3 laboratoires. Une assistance technique de longue durée pour chacun des laboratoires.	
Évaluation du budget	Lignes budgétaires		Montant (en francs CFA)
	Personnel	Fonctionnaires, personnel public	22.200.000
		Assistance technique nationale	0
		Assistance technique internationale	240.000.000
	Investissements	Equipements (véhicules, matériel, mobilier, etc)	200.000.000
		Travaux (marchés travaux divers)	0
	Formation	Formation, éducation, sensibilisation	0
	Fonctionnement	Fonctionnement du personnel (missions, etc)	0
		Fonctionnement du matériel (consommables)	1.000.000
		Fonctionnement divers (ateliers, etc)	0
	Suivi	Audits	0
	Autres services	(à préciser)	0
	Imprévus (5 %)		23.160.000
	TOTAL		486.360.000
Frais récurrents après l'action	Les frais de fonctionnement des laboratoires (fonctionnement général des bâtiments, consommables chimiques, pièces de rechange, coût des tournées d'échantillonnage).		
Financement des frais récurrents	Ils devraient être pris en charge en partie par les revenus des laboratoires (facturation des analyses) et par une contribution du budget de l'Etat.		
Responsable de l'exécution de l'action et partenaires	La DNH et les directeurs des laboratoires.		
Programmation de l'action	Action à commencer en 2020, durée 3 ans. Au terme de ces 3 ans (fin 2022), une évaluation sera faite pour décider comment poursuivre cette action lors du second PO 2023-2026. Il est probablement un peu trop optimiste d'espérer obtenir un agrément international des 3 laboratoires pour 2022.		
Relations avec d'autres actions	Cette action est nécessaire pour accompagner la mise en œuvre de la redevance pollueur-payeur.		
Notes			

Programme National GIRE du Mali 2019-2030
Plan Opérationnel 2019-2022 – FICHE D’ACTION N° 4.2.4

TITRE	Créer un laboratoire d'analyse d'eau à Sikasso et mettre en place des antennes mobiles du LNE/Mopti à Tombouctou et Gao.		
Résultat attendu	Un laboratoire est créé à Sikasso et des antennes mobiles simplifiées mise en place à Tombouctou et Gao.		
Objectif spécifique visé	Les capacités des acteurs du cadre de GIRE sont développées – instruments techniques		
Justification	Cette action n’est pas commencée pendant le Plan Opérationnel 2019-2022. Il est proposé de la commencer en 2023 et de consacrer le premier PO à la consolidation des laboratoires existants, Bamako, Mopti et Kayes (action 4.2.3).		
Zone concernée			
Brève description			
Contribution aux aspects transversaux	Genre		
	Equité sociale		
	Communication		
	Ad.Chang.Clim.		
Résultats attendus	— —		
Activités			
Indicateurs			
Groupe cible et Bénéficiaires			
Hypothèses			
Risques			
Impacts négatifs possibles			
Moyens d'exécution	Logistique technique scientifique		
	Ressources Humaines		
Évaluation du budget	Lignes budgétaires		Montant (en francs CFA)
	Personnel	Fonctionnaires, personnel public	0
		Assistance technique nationale	0
		Assistance technique internationale	0
	Investissements	Equipements (véhicules, matériel, mobilier, etc)	0
		Travaux (marchés travaux divers)	0
	Formation	Formation, éducation, sensibilisation	0
	Fonctionnement	Fonctionnement du personnel (missions, etc)	0

		Fonctionnement du matériel (consommables)	0
		Fonctionnement divers (ateliers, etc)	0
	Suivi	Audits	0
	Autres services	(à préciser)	0
	Imprévus (5 %)		0
	TOTAL		0
Frais récurrents après l'action			
Financement des frais récurrents			
Responsable de l'exécution de l'action et partenaires			
Programmation de l'action			
Relations avec d'autres actions			
Notes			

Programme National GIRE du Mali 2019-2030
Plan Opérationnel 2019-2022 – FICHE D’ACTION N° 4.2.5

TITRE	Définir les modalités de collaboration et de synergie entre les différents observatoires.	
Résultat attendu	Des synergies sont développées entre les différents observatoires (DNH, Wetlands, ABFN, ABN, OMVS, ABV).	
Objectif spécifique visé	Les capacités des acteurs du cadre de GIRE sont développées – instruments techniques	
Justification	Au moins six observatoires concernés par la situation des ressources en eau et de ses usages existent : ceux de la DNH (le SINEAU), l’observatoire développé par Wetlands International dans le cadre du BAM-GIRE, l’observatoire de l’ABFN, et les observatoires des organisations de bassins transfrontaliers (les OBT : ABN, OMVS et ABV). Jusqu’à présent, il n’existe pas de synergie clairement formalisée entre ces observatoires et cela devient nécessaire pour éviter les redondances ou les lacunes entre leurs champs de recouvrement.	
Zone concernée	Cette action a une portée nationale et même internationale puisqu’elle concerne l’ABN (siège à Niamey), l’OMVS (siège à Dakar) et l’ABV (siège à Ouagadougou).	
Brève description		
Contribution aux aspects transversaux	Genre	Cet aspect transversal n’est pas pertinent pour cette action.
	Equité sociale	Cet aspect transversal n’est pas pertinent pour cette action.
	Communication	Cette action vise à renforcer significativement la communication entre des observatoires qui jusqu’à présent communiquent beaucoup trop peu entre eux. Actuellement, les principaux contacts qui ont lieu de façon régulière sont entre la DNH et les OBT pour des échanges de données, mais la communication sur d’autres points pourrait être améliorée.
	Ad.Chang.Clim.	Le renforcement de la synergie entre les observatoires peut être un point très favorable à un meilleur suivi du changement climatique et donc à un meilleur support à l’ACC.
Résultats attendus	– Un bilan synthétique des ressources et domaines de compétence de chaque observatoire est établi. – Les possibilités de synergie entre observatoires sont identifiées et mises en œuvre, pour éviter les redondances et échanger des informations utiles aux autres. – Un site web commun présentant les capacités de chaque observatoire, les informations disponibles et les points de contact est élaboré et mis à jour régulièrement.	
Activités	– Etablir à distance un premier bilan (« fiche d’identité ») de chaque observatoire, présentant ses capacités, les informations qu’il traite, l’accessibilité de ces informations, la périodicité de mise à jour. – Organiser des ateliers de travail avec des représentants des observatoires en vue de développer des synergies de travail et d’échange de données. – Concevoir, créer et mettre à jour régulièrement un site web présentant les observatoires, leurs caractéristiques, les informations disponibles, les modalités de contact, etc.	
Indicateurs	– Le nombre de protocoles d’échange établis entre les observatoires. – Les comptes rendus d’ateliers de travail. – La facilité d’accès aux informations de tous les observatoires concernés. – La fonctionnalité du site web commun.	
Groupe cible et Bénéficiaires	Les équipes des six observatoires concernés. Les acteurs demandeurs d’informations sur l’eau.	
Hypothèses	La volonté de transparence dans l’accès à l’information sur l’eau.	
Risques	Aucun.	

Impacts négatifs possibles	Aucun.		
Moyens d'exécution	Logistique technique scientifique	Les moyens techniques des observatoires et leurs moyens de communication. La conception d'un site web.	
	Ressources Humaines	La DNH pour la coordination ; les directeurs des observatoires et leurs agents ; un consultant international en gestion de l'information (2 mois) ; un consultant national en développement de site web (4 mois, dont 2 pour le développement et la mise en ligne, et 2 pour des appuis ponctuels de mise à jour).	
Évaluation du budget	Lignes budgétaires		Montant (en francs CFA)
	Personnel	Fonctionnaires, personnel public	22.400.000
		Assistance technique nationale	18.000.000
		Assistance technique internationale	20.000.000
	Investissements	Equipements (véhicules, matériel, mobilier, etc)	10.000.000
		Travaux (marchés travaux divers)	0
	Formation	Formation, éducation, sensibilisation	0
	Fonctionnement	Fonctionnement du personnel (missions, etc)	16.000.000
		Fonctionnement du matériel (consommables)	3.000.000
		Fonctionnement divers (ateliers, etc)	3.000.000
	Suivi	Audits	0
	Autres services	(à préciser)	0
	Imprévus (5 %)		4.620.000
	TOTAL		97.020.000
Frais récurrents après l'action	Les coûts de communication et de procédures d'échange entre les observatoires, les coûts de maintenance d'un site web, vitrine commune des observatoires.		
Financement des frais récurrents	Les budgets de fonctionnement des observatoires, une contribution de chacun pour la gestion du site web commun.		
Responsable de l'exécution de l'action et partenaires	La DNH pour la coordination, l'organisation des ateliers de travail, la gestion du site web commun.		
Programmation de l'action	Action intensive en 2020 et 2021. Elle se poursuit en 2022 en action de croisière (ainsi que pendant les deux autres PO du PNGRE).		
Relations avec d'autres actions	-		
Notes			

Programme National GIRE du Mali 2019-2030
Plan Opérationnel 2019-2022 – FICHE D’ACTION N° 4.2.6

TITRE	Publier tous les deux ans un rapport complet sur la situation des ressources en eau, de leurs usages et des risques.	
Résultat attendu	La DNH publie périodiquement un rapport complet sur la situation des ressources en eau, de leurs usages et des risques, avec des analyses tendanciennes relatives au changement climatique.	
Objectif spécifique visé	Les capacités des acteurs du cadre de GIRE sont développées – instruments techniques	
Justification	Dans une perspective d’information d’un public élargi sur la situation des ressources en eau et de leurs usages, et de recherche de la transparence de la connaissance relative à l’eau, la DNH devrait publier régulièrement (il est proposé tous les deux ans) un bilan général de la situation des ressources en eau du pays, de leurs usages, des risques possibles, le tout en documentant les impacts progressifs du changement climatique et les adaptations constatées dans les usages de l’eau (optimisation, réduction du gaspillage et des pollutions).	
Zone concernée	Cette action est nationale et concerne toutes les ressources en eau du pays.	
Brève description	Il s’agit pour la DNH de mobiliser ses divisions, en particulier celle qui a en charge la connaissance sur les ressources, les usages et les risques, pour produire un rapport bisannuel synthétique sur la situation générale des ressources, des usages et des risques. La DNH utilisera aussi à cette fin les informations exploitables auprès des autres observatoires (voir l’action 4.2.5).	
Contribution aux aspects transversaux	Genre	Les rapports bisannuels s’attacheront à montrer comment le genre est de mieux en mieux pris en compte dans les usages de l’eau et la mitigation des risques.
	Equité sociale	De même, les rapports analyseront la contribution de la gestion de l’eau à travers ses différents usages à une meilleure équité sociale et à la gestion et prévention des conflits.
	Communication	En destinant ces rapports à un public élargi, cette action vise à renforcer la communication entre la DNH et ce public ; elle vise donc aussi à renforcer la crédibilité de la DNH en tant qu’institution chargée de rendre fonctionnel le cadre de GIRE.
	Ad.Chang.Clim.	Les rapports périodiques doivent montrer de quelle façon les usages de l’eau s’adaptent progressivement aux impacts du changement climatique et à la pression qui s’exerce sur les ressources en eau.
Résultats attendus	– Un rapport de bilan des ressources en eau, de leurs usages et des risques est actualisé tous les deux ans et disponible pour le public, sur support papier ou électronique (téléchargeable sur un site web). – La promotion de ce rapport est faite dans la presse (journaux, radio, TV, sites web du MEE, Journées mondiales de l’eau)	
Activités	– Mobiliser les agents concernés au sein de la DNH pour produire le rapport (division chargée de la connaissance des ressources en eau, des usages et des risques). – Collecter les autres données nécessaires auprès des autres observatoires. – Faire adopter chaque rapport bisannuel par le cabinet du MEE. – Assurer la campagne de promotion du rapport (formulation et diffusion de messages dans les journaux, à la radio et à la TV, promotion du rapport sur les sites web du MEE et de la DNH, des autres observatoires). – Assurer la distribution de copies papier auprès d’acteurs clés : grands usagers, décideurs politiques, députés, maires de grandes villes, principales ONG, etc.	
Indicateurs	– La disponibilité des rapports approuvés par le cabinet du MEE. – Le nombre de messages de promotion diffusé par la presse écrite et audio-visuelle. – Le nombre de copies papier distribuées ou demandées au niveau de la DNH.	
Groupe cible et	Le grand public, les décideurs techniques (grands aménagements) et politiques.	

Bénéficiaires			
Hypothèses	La DNH a mis en place du personnel et a adapté son organisation interne pour assurer la connaissance et le suivi des usages et des risques liés à l'eau.		
Risques	Manque de personnel qualifié.		
Impacts négatifs possibles	Aucun.		
Moyens d'exécution	Logistique technique scientifique	La logistique interne de la DNH, l'exploitation du SINEAU et de ses extensions futures aux usages de l'eau et aux risques, les instruments de traitement des données. La collecte d'informations auprès des autres observatoires (voir action 4.2.5).	
	Ressources Humaines	L'équipe de la DNH. L'appui de 2 consultants nationaux (un pour les ressources en eau, et un pour les usages), un mois chacun pour chaque rapport bisannuel (un seul rapport à produire pendant le premier PO 2019-2022).	
Évaluation du budget	Lignes budgétaires		Montant (en francs CFA)
	Personnel	Fonctionnaires, personnel public	5.700.000
		Assistance technique nationale	9.000.000
		Assistance technique internationale	0
	Investissements	Equipements (véhicules, matériel, mobilier, etc)	0
		Travaux (marchés travaux divers)	0
	Formation	Formation, éducation, sensibilisation	0
	Fonctionnement	Fonctionnement du personnel (missions, etc)	0
		Fonctionnement du matériel (consommables)	1.000.000
		Fonctionnement divers (ateliers, etc)	0
	Suivi	Audits	0
	Autres services	Frais de promotion journaux, radio, TV	3.000.000
	Imprévus (5 %)		785.000
	TOTAL		19.485.000
Frais récurrents après l'action	Aucun.		
Financement des frais récurrents	-		
Responsable de l'exécution de l'action et partenaires	La DNH.		
Programmation de l'action	Premier rapport à produire en 2022.		
Relations avec d'autres actions	-		
Notes			

Programme National GIRE du Mali 2019-2030 Plan Opérationnel 2019-2022 – FICHE D’ACTION N° 4.3.1		
TITRE	Elaborer et mettre en œuvre un plan de renforcement des ressources humaines de la DNH, DNACPN, CGESM, DNEF, ABFN	
Résultat attendu	Sur la base du bilan des ressources humaines (voir action 4.1.1), un plan de renforcement des capacités de court terme est élaboré et mis en œuvre ; il cible prioritairement la DNH, la DNACPN, la CGESM, la DNEF, l’ABFN, de façon à permettre à ces services techniques de réaliser leurs missions et d’apporter un appui aux organes de bassin.	
Objectif spécifique visé	Les capacités des acteurs du cadre de GIRE sont développées – Renforcement des services techniques	
Justification	Les services techniques les plus proches de la gestion de l’eau (la DNH, la DNACPN, la DNEF, la CGESM, l’ABFN) au sens général du terme ont un besoin de renforcement de leurs capacités sur le plan des ressources humaines. En particulier, un cadre de GIRE suppose la participation de nombreuses compétences qui ne sont pas toutes aujourd’hui présentés dans ces institutions en nombre suffisant. Il est attendu que le bilan des ressources humaines établi dans le cadre de l’action 4.1.1 précisera la nature et l’ampleur des besoins en renforcement des capacités.	
Zone concernée	Cette action a une portée nationale.	
Brève description	Sur la base du bilan des ressources humaines du secteur de l’eau de l’action 4.1.1, il va s’agir d’établir un programme de renforcement des ressources humaines. Ce programme comprendra aussi bien des formations spécifiques de court terme au bénéfice des agents de ces institutions que le recrutement de compétences actuellement non représentées ou insuffisamment disponibles. A titre d’exemple, l’extension du suivi systématique de l’eau par la DNH aux usagers et aux risques va demander du personnel et des compétences supplémentaires.	
Contribution aux aspects transversaux	Genre	Le genre sera pris en compte avec attention dans cette action pour s’assurer que les femmes actuellement membres des institutions ciblées bénéficient de formations de la même façon que les hommes, et que le recrutement éventuel de nouveaux cadres prenne en compte la représentation féminine.
	Equité sociale	Cet aspect transversal n’est pas pertinent pour cette action.
	Communication	Cet aspect transversal n’est pas pertinent pour cette action.
	Ad.Chang.Clim.	Le renforcement des capacités va en particulier cibler la prise en compte de l’ACC dans le profil des agents et des cadres, pour leur permettre de mieux répondre à cet aspects qui va être de plus en plus important dans le futur, qu’il s’agisse des ressources ou des usages de l’eau, et plus encore des risques liés à l’eau.
Résultats attendus	– Un plan de renforcement des capacités est formulé et mise en œuvre, avec une perspective de longue durée. Ce plan se réalisera progressivement pendant toute la durée du PNGIRE. – Les services techniques concernés sont plus compétents pour traiter tous les aspects de la gestion et de la protection de l’eau, dans un cadre de GIRE. – Les services techniques concernés ont renforcé leurs capacités d’accompagner les agences de l’eau, notamment à travers leurs appuis pour élaborer et mettre en œuvre les SDAGE et les SAGE.	
Activités	A ce stade, le programme de renforcement des ressources humaines ne peut être détaillé puisqu’il dépend des résultats du bilan de l’action 4.1.1 encore non disponible. Aussi, les activités détaillées sont-elles difficiles à définir même sommairement : il s’agira de formations de court terme, de formations sur le tas, de recrutement de compétences additionnelles, etc. Le budget proposé pour cette action est un budget estimatif qui devra être affiné par l’exécution des actions 4.1.1 et 4.3.1. Il se monte à environ 500 millions pour le PO 2019-2022, soit 125 millions par an, ce qui n’est pas exagéré pour les 5 institutions concernées, avec leurs entités déconcentrées au niveau des régions, pour certains.	
Indicateurs	– Le nombre d’agents et de cadres ayant bénéficié de formation de court terme. – Le nombre d’agents recrutés. – L’efficacité des contributions des institutions concernées dans leur appui aux organismes de bassin	

	(Agences de l'eau, CLE).		
Groupe cible et Bénéficiaires	Les cinq institutions concernées, au niveau central et déconcentré.		
Hypothèses	Aucune.		
Risques	Aucun.		
Impacts négatifs possibles	Aucun.		
Moyens d'exécution	Logistique technique scientifique	La mobilisation de centres de formation.	
	Ressources Humaines	La DNH, les directions des ressources humaines des ministères en charge de l'eau et de l'environnement.	
Évaluation du budget	Lignes budgétaires		Montant (en francs CFA)
	Personnel	Fonctionnaires, personnel public	11.400.000
		Assistance technique nationale	0
		Assistance technique internationale	0
	Investissements	Equipements (véhicules, matériel, mobilier, etc)	0
		Travaux (marchés travaux divers)	0
	Formation	Formation, éducation, sensibilisation	500.000.000
	Fonctionnement	Fonctionnement du personnel (missions, etc)	0
		Fonctionnement du matériel (consommables)	2.000.000
		Fonctionnement divers (ateliers, etc)	0
	Suivi	Audits	0
	Autres services	(à préciser)	0
	Imprévus (5 %)		25.670.000
	TOTAL		5.810.395.000
Frais récurrents après l'action	Aucun, les agents concernés étant déjà dans la fonction publique. Eventuellement les salaires des nouveaux agents et cadres recrutés.		
Financement des frais récurrents	A charge de l'Etat (nouveaux recrutements).		
Responsable de l'exécution de l'action et partenaires	La DNH, les directions des ressources humaines des ministères en charge de l'eau et de l'environnement.		
Programmation de l'action	A commencer en 2019, pour l'élaboration du plan de formation. Mais l'action 4.1.1 doit d'abord être terminée. Ensuite la mise en œuvre durera pendant toute la durée du PO 2019-2022 et même du PNGIRE, jusque 2030.		
Relations avec d'autres actions	On a d'abord besoin des résultats de l'action 4.1.1.		
Notes			

Programme National GIRE du Mali 2019-2030
Plan Opérationnel 2019-2022 – FICHE D’ACTION N° 4.3.2

TITRE	Elaborer et mettre en œuvre un plan de renforcement des ressources humaines de l'UG-GIRE	
Résultat attendu	La DNH est renforcée sur le plan des ressources humaines et des capacités opérationnelles pour lui permettre d’accompagner efficacement la mise en œuvre du PNGIRE.	
Objectif spécifique visé	Les capacités des acteurs du cadre de GIRE sont développées – Renforcement des services techniques	
Justification	Actuellement au sein de la DNH, l’UG-GIRE est l’instance chargée de la mise en œuvre des programmes et projets GIRE. Il est possible que l’UG-GIRE soit réorganisée au sein de la DNH pour devenir une division à part entière, ou selon un autre montage institutionnel. Quoi qu’il en soit, l’équipe de l’UG-GIRE a besoin d’un renforcement de ses capacités, en nombre et en variété de compétences, pour accomplir sa mission.	
Zone concernée	Cette action concerne la DNH et plus spécifiquement l’équipe de l’UG-GIRE, quelle que soit sa configuration institutionnelle future.	
Brève description	En extension du résultat de l’action 4.1.1, il s’agit d’identifier les besoins de renforcement de capacités de l’équipe et de mettre en œuvre des formations spécifiques et/ou le recrutement de compétences additionnelles.	
Contribution aux aspects transversaux	Genre	La répartition des formations de courte durée devra être équilibrée entre hommes et femmes. De même, le recrutement éventuel de nouveaux agents devra promouvoir la participation de candidates.
	Equité sociale	Ce thème transversal n’est pas pertinent pour cette action.
	Communication	Ce thème transversal n’est pas pertinent pour cette action.
	Ad.Chang.Clim.	Les formations à prévoir devront prendre en compte la capacité des membres de l’équipe à intégrer les aspects d’ACC dans leurs activités respectives.
Résultats attendus	– L’UG-GIRE ou son futur positionnement institutionnel au sein de la DNH est plus performant et couvre tous les aspects de la GIRE (technique, juridique, économique, social, communication, etc). – La DNH avec L’UG-GIRE ou son futur positionnement institutionnel en son sein est reconnue dans tous les départements comme l’institution responsable de la mise en œuvre du cadre de GIRE et de son fonctionnement.	
Activités	– Elaborer, sur la base du résultat de l’action 4.1.1, un plan de renforcement des capacités de l’UG-GIRE. – Mobiliser une assistance technique permanente pendant 3 ans (2020, 2021 et 2022) pour assurer un accompagnement et une formation sur le tas de l’équipe de l’UG-GIRE. – Acquérir des équipements pour renforcer l’UG-GIRE (2 véhicules, matériel de bureau, matériel informatique).	
Indicateurs	– Le nombre d’agents dans l’UG-GIRE ou dans son nouveau positionnement au sein de la DNH. – Le nombre de formations spécifiques reçues par les membres de l’équipe. – La DNH avec l’UG-GIRE en son sein ou sa nouvelle configuration institutionnelle est reconnue par tous les départements dans son rôle de mise en œuvre de la GIRE.	
Groupe cible et Bénéficiaires	La DNH et l’équipe de l’UG-GIRE.	
Hypothèses	Aucune.	
Risques	Aucun.	
Impacts négatifs possibles	Aucun	
Moyens d'exécution	Logistique technique	Acquisition de matériel de support (2 véhicules, matériel de bureau, matériel informatique)

	scientifique		
	Ressources Humaines	L'équipe actuelle de l'UG-GIRE, la DNH, un AT international à temps plein, des formations de court terme spécialisée (en relation avec les centres de formation au Mali et dans la sous-région).	
Évaluation du budget	Lignes budgétaires		Montant (en francs CFA)
	Personnel	Fonctionnaires, personnel public	5.000.000
		Assistance technique nationale	0
		Assistance technique internationale	240.000.000
	Investissements	Equipements (véhicules, matériel, mobilier, etc)	60.000.000
		Travaux (marchés travaux divers)	0
	Formation	Formation, éducation, sensibilisation	50.000.000
	Fonctionnement	Fonctionnement du personnel (missions, etc)	0
		Fonctionnement du matériel (consommables)	27.350.000
		Fonctionnement divers (ateliers, etc)	0
	Suivi	Audits	0
	Autres services	(à préciser)	0
	Imprévus (5 %)		19.117.500
	TOTAL		401.467.500
Frais récurrents après l'action	Les frais de fonctionnement de l'UG-GIRE.		
Financement des frais récurrents	A la charge de l'Etat.		
Responsable de l'exécution de l'action et partenaires	La DNH, la chef d'équipe de l'UG-GIRE actuelle		
Programmation de l'action	Démarrage dès que possible, et dès que l'action 4.1.1 est achevée. Exécution pendant toute la durée du PO 2019-2022		
Relations avec d'autres actions	-		
Notes			

Programme National GIRE du Mali 2019-2030 Plan Opérationnel 2019-2022 – FICHE D’ACTION N° 4.3.3		
TITRE	Insérer les propositions de la DNH pour le renforcement des capacités dans les programmes de renforcement d'AEP, d'infrastructures hydrauliques, de gouvernance de l'eau et de l'assainissement.	
Résultat attendu	La DNH participe étroitement à la formulation des programmes de renforcement des capacités dans le cadre des programmes nationaux de l'AEP, de l'assainissement, de la gouvernance de l'eau.	
Objectif spécifique visé	Les capacités des acteurs du cadre de GIRE sont développées – Renforcement des services techniques	
Justification	En tant que responsable de la conception et de la mise en œuvre d'un cadre de GIRE, et pour valoriser le résultat de l'action 4.1.1 (bilan des compétences du secteur de l'eau), il est normal que la DNH apporte sa contribution aux plans de renforcement des capacités qui vont être formulés et appliqués dans le cadre des trois autres programmes de mise en œuvre de la Politique nationale de l'Eau ; le programme AEP, le programme d'infrastructures hydrauliques et le programme de gouvernance, ainsi que dans le programme d'assainissement.	
Zone concernée	Cette action a une portée nationale.	
Brève description	Tout au long du PNGIRE, la DNH va participer avec les institutions concernées (la SOMAGEP, la SOMAPEP, la DNACPN, l'ANGESEM, etc) à la définition et à la mise en œuvre des programmes spécifiques de renforcement des capacités des secteurs AEP, assainissement, aménagements hydrauliques. Il s'agit pour la DNH de contribuer à développer les capacités d'un cadre d'ensemble de la GIRE.	
Contribution aux aspects transversaux	Genre	Le genre est à prendre en compte systématiquement dans les différents plans de renforcement des capacités concernés.
	Equité sociale	Cet aspect transversal n'est pas pertinent pour cette action.
	Communication	La nature même de cette action exige de développer la communication entre les institutions concernées pour développer une approche commune sur le renforcement des capacités au bénéfice des différents aspects de la gestion de l'eau, de l'eau potable et de l'assainissement.
	Ad.Chang.Clim.	Les renforcements des capacités à proposer devront inclure le thème de l'ACC pour les différents secteurs concernés.
Résultats attendus	– Les plans de renforcement de capacités des institutions et secteurs concernés sont complétés et validés par la DNH, et prennent en compte les principes GIRE et le genre.	
Activités	Participer à des ateliers d'amendements et de validation pour l'élaboration des plans de renforcement des capacités des institutions et de secteurs concernés.	
Indicateurs	Le nombre de plans de renforcement des capacités sur lesquels la DNH a contribué et s'est prononcée.	
Groupe cible et Bénéficiaires	Les institutions concernées (la DNACPN, la SOMAGEP, la SOMAPEP, l'ANGESEM, la DNEF, l'ABFN, les Collectivités Territoriales).	
Hypothèses	La volonté de toutes les institutions d'associer la DNH à l'élaboration de leurs plans de renforcement des capacités.	
Risques	Aucun.	
Impacts négatifs possibles	Aucun.	
Moyens d'exécution	Logistique technique scientifique	Pas de logistique particulière. L'organisation d'ateliers pour des amendements et des validations.
	Ressources	La DNH, la participation des directions des ressources humaines des ministères en

	Humaines	charge de l'eau et de l'environnement.	
Évaluation du budget	Lignes budgétaires		Montant (en francs CFA)
	Personnel	Fonctionnaires, personnel public	11.000.000
		Assistance technique nationale	0
		Assistance technique internationale	0
	Investissements	Equipements (véhicules, matériel, mobilier, etc)	0
		Travaux (marchés travaux divers)	0
	Formation	Formation, éducation, sensibilisation	0
	Fonctionnement	Fonctionnement du personnel (missions, etc)	0
		Fonctionnement du matériel (consommables)	1.000.000
		Fonctionnement divers (ateliers, etc)	15.000.000
	Suivi	Audits	0
	Autres services	(à préciser)	0
	Imprévus (5 %)		1.350.000
	TOTAL		28.350.000
Frais récurrents après l'action	Aucun.		
Financement des frais récurrents	-		
Responsable de l'exécution de l'action et partenaires	La DNH, en relation avec les directions des institutions concernées.		
Programmation de l'action	Pendant toute la durée du PO 2019-2022, de façon discontinue selon les besoins.		
Relations avec d'autres actions	-		
Notes			

Annexe 3 – Relations entre les actions et les thèmes transversaux

Tableau 7 : Relations entre les actions et les thèmes transversaux

Ce tableau à la page suivante présente les relations entre les actions et les quatre thèmes transversaux : genre, équité sociale, communication et adaptation au changement climatique. Il permet en un coup d’œil de voir quelles actions vont contribuer à quel thème.

Relations entre les actions et les thèmes transversaux		En vert : thème transversal très important En jaune : thème transversal peu important En blanc : thème transversal non pertinent			
		Genre	Equité sociale	Communication	ACC
Résultat 1 : Le cadre institutionnel est adapté aux principes de la GIRE					
1.1. Assurer la fonctionnalité du Conseil National de l'Eau et du Conseil Supérieur de l'Eau					
1.2 Définir les modalités détaillées de création et de fonctionnement des organes de gestion par bassin (Agences de l'Eau, Comités de bassin et de sous-bassin, Comités Locaux de l'Eau)					
1.3 Créer et rendre fonctionnelles les Agences de l'Eau du Niger Supérieur et du Bani					
1.4 Elaborer et adopter une stratégie de consolidation des CLE existants et de création des CLE futurs					
1.5 Rendre 15 CLE et ADU existants entièrement fonctionnels					
1.6 Appuyer les structures focales nationales dans leur rôle au sein des OBT					
1.7 Assurer la validation des politiques et stratégies sectorielles pour la prise en compte de la GIRE					
1.8 Définir une priorisation pour l'élaboration des textes d'application du Code de l'Eau et veiller à leur élaboration et adoption					
1.9 Susciter une relecture des textes portant attributions de la DNH, de la DNACPN, de la DNEF, de l'ABFN en vue d'une harmonisation plus claire des rôles en matière d'eau et d'environnement					
Résultat 2 : la contribution financière GIRE des usagers est effective					
2.1 Réaliser une étude prospective de la faisabilité et de la productivité de la CF-GIRE					
2.2 Elaborer et adopter une stratégie concrète de gestion de la CF-GIRE					
2.3 Définir et adopter les taux d'application de la CF-GIRE par secteur d'usage					
2.4 Définir et adopter les modalités de recouvrement de la CF-GIRE					
2.5 Définir et adopter une clé consensuelle de répartition de la CF-GIRE					
2.6 Concevoir et mettre en œuvre une campagne de communication à l'attention des payeurs de la CF-GIRE					
2.7 Collecter la CF-GIRE et l'utiliser selon la clé de répartition adoptée					
Résultat 3 : la Police de l'eau est opérationnelle					
3.1 Identifier et adopter le mécanisme de coordination de la Police de l'Eau					
3.2 Elaborer et adopter un plan stratégique de mise en œuvre de la Police de l'Eau					
3.3 Réaliser un inventaire des agents assermentés à inclure dans la Police de l'Eau					
3.4 Réaliser et mettre en œuvre un plan de renforcement des capacités des agents affectés à la Police de l'Eau					
3.5 Concevoir et rendre opérationnel un mécanisme de motivation des agents assermentés associés					
3.6 Concevoir et réaliser une campagne d'information du grand public sur les lois sur l'eau et l'environnement					
3.7 Réaliser les tournées de terrain de la Police de l'Eau					
Résultat 4 : Les capacités des acteurs du cadre de GIRE sont développées					
4.1 Plan de formation de longue durée					
4.1.1 Préparer et actualiser un bilan des ressources humaines du secteur de l'eau					
4.1.2 Elaborer un plan de développement des capacités du secteur de l'eau					
4.1.3. Identifier et caractériser les instituts d'enseignement et centres de formation					
4.1.4 Définir et appliquer la procédure de sélection des candidats aux formations diplômantes et sélectionner les candidats					
4.1.5 Envoyer les candidats en formation et suivre leur progression					
4.1.6 Faciliter le recrutement des candidats diplômés et suivre leur insertion dans la vie professionnelle					
4.2 Instruments techniques					
4.2.1 Actualiser et compléter un diagnostic des instruments techniques existant au ministère en charge de l'eau					
4.2.2 Définir et mettre en œuvre un programme de renforcement des capacités techniques de la DNH et des services techniques du MEE					
4.2.3 Renforcer les laboratoires d'analyse d'eau de Bamako, Kayes et Mopti et obtenir leur agrément international					
4.2.4 Créer un laboratoire d'analyse d'eau à Sikasso et mettre en place des antennes mobiles du LNE/Mopti à Tombouctou et Gao					
4.2.5 Définir les modalités de collaboration et de synergie entre les différents observatoires					
4.2.6 Publier tous les deux ans un rapport complet sur la situation des ressources en eau, de leurs usages et des risques					
4.3 Renforcement des services techniques					
4.3.1 Elaborer et mettre en œuvre un plan de renforcement des ressources humaines de la DNH, DNACPN, CGESM, DNEF, ABFN					
4.3.2 Elaborer et mettre en œuvre un plan de renforcement des ressources humaines de la division GIRE de la DNH					
4.3.3 Insérer les propositions de la DNH pour le renforcement des capacités dans les programmes de renforcement d'AEP, d'assainissement et de gouvernance de l'eau					

Annexe 4 – Chronogramme d'exécution

Tableau 8 : Chronogramme d'exécution du PO 2019-2022

La page suivante présente le chronogramme général d'exécution des actions. Ce chronogramme est divisé en trimestres pour la période du PO 2019-2020. Pour conserver une vision d'ensemble du PNGIRE, on a laissé aussi le chronogramme indicatif de deux PO suivants jusqu'à 2030, par année.

La couleur bleu foncé indique une action réalisée de façon intensive ; la couleur bleu clair indique une période d'exécution de croisière, plus légère ou discontinue.

	2019				2020				2021				2022													
	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030		
	PO 1																PO 2				PO 3					
Résultat 1 : Le cadre institutionnel est adapté aux principes de la GIRE																										
1.1. Assurer la fonctionnalité du Conseil National de l'Eau et du Conseil Supérieur de l'Eau																										
1.2 Définir les modalités détaillées de création et de fonctionnement des organes de gestion par bassin (Agences de l'Eau, Comités de bassin et de sous-bassin, Comités Locaux de l'Eau)																										
1.3 Créer et rendre fonctionnelles les Agences de l'Eau du Niger Supérieur et du Bani																										
1.4 Elaborer et adopter une stratégie de consolidation des CLE existants et de création des CLE futurs																										
1.5 Rendre 15 CLE et ADU existants entièrement fonctionnels																										
1.6 Appuyer les structures focales nationales dans leur rôle au sein des OBT																										
1.7 Assurer la validation des politiques et stratégies sectorielles pour la prise en compte de la GIRE																										
1.8 Définir une priorisation pour l'élaboration des textes d'application du Code de l'Eau et veiller à leur élaboration et adoption																										
1.9 Susciter une relecture des textes portant attributions de la DNH, de la DNACPN, de la DNEF, de l'ABFN en vue d'une harmonisation plus claire des rôles en matière d'eau et d'environnement																										
Résultat 2 : la contribution financière GIRE des usagers est effective																										
2.1 Réaliser une étude prospective de la faisabilité et de la productivité de la CF-GIRE																										
2.2 Elaborer et adopter une stratégie concrète de gestion de la CF-GIRE																										
2.3 Définir et adopter les taux d'application de la CF-GIRE par secteur d'usage																										
2.4 Définir et adopter les modalités de recouvrement de la CF-GIRE																										
2.5 Définir et adopter une clé consensuelle de répartition de la CF-GIRE																										
2.6 Concevoir et mettre en oeuvre une campagne de communication à l'attention des payeurs de la CF-GIRE																										
2.7 Collecter la CF-GIRE et l'utiliser selon la clé de répartition adoptée																										
Résultat 3 : la Police de l'eau est opérationnelle																										
3.1 Identifier et adopter le mécanisme de coordination de la Police de l'Eau																										
3.2 Elaborer et adopter un plan stratégique de mise en œuvre de la Police de l'Eau																										
3.3 Réaliser un inventaire des agents assermentés à inclure dans la Police de l'Eau																										
3.4 Réaliser et mettre en œuvre un plan de renforcement des capacités des agents affectés à la Police de l'Eau																										
3.5 Concevoir et rendre opérationnel un mécanisme de motivation des agents assermentés associés																										
3.6 Concevoir et réaliser une campagne d'information du grand public sur les lois sur l'eau et l'environnement																										
3.7 Réaliser les tournées de terrain de la Police de l'Eau																										
Résultat 4 : Les capacités des acteurs du cadre de GIRE sont développées																										
4.1 Plan de formation de longue durée																										
4.1.1 Préparer et actualiser un bilan des ressources humaines du secteur de l'eau																										
4.1.2 Elaborer un plan de développement des capacités du secteur de l'eau																										
4.1.3. Identifier et caractériser les instituts d'enseignement et centres de formation																										
4.1.4 Définir et appliquer la procédure de sélection des candidats aux formations diplômantes et sélectionner les candidats																										
4.1.5 Envoyer les candidats en formation et suivre leur progression																										
4.1.6 Faciliter le recrutement des candidats diplômés et suivre leur insertion dans la vie professionnelle																										
4.2 Instruments techniques																										
4.2.1 Actualiser et compléter un diagnostic des instruments techniques existant au ministère en charge de l'eau																										
4.2.2 Définir et mettre en œuvre un programme de renforcement des capacités techniques de la DNH et des services techniques du MEE																										
4.2.3 Renforcer les laboratoires d'analyse d'eau de Bamako, Kayes et Mopti et obtenir leur agrément international																										
4.2.4 Créer un laboratoire d'analyse d'eau à Sikasso et mettre en place des antennes mobiles du LNE/Mopti à Tombouctou et Gao																										
4.2.5 Définir les modalités de collaboration et de synergie entre les différents observatoires																										
4.2.6 Publier tous les deux ans un rapport complet sur la situation des ressources en eau, de leurs usages et des risques																										
4.3 Renforcement des services techniques																										
4.3.1 Elaborer et mettre en œuvre un plan de renforcement des ressources humaines de la DNH, DNACPN, CGESM, DNEF, ABFN																										
4.3.2 Elaborer et mettre en œuvre un plan de renforcement des ressources humaines de la division GIRE de la DNH																										
4.3.3 Insérer les propositions de la DNH pour le renforcement des capacités dans les programmes de renforcement d'AEP, d'assainissement et de gouvernance de l'eau																										

Annexe 5 – Tableau budgétaire

Action	Montant	2019	2020	2021	2022
1.1	30.765.000	6.765.000	8.000.000	8.000.000	8.000.000
1.2	110.512.500	60.000.000	50.512.500		
1.3	1.064.580.000			564.580.000	500.000.000
1.4	101.960.000	101.960.000			
1.5	158.675.000		58.675.000	50.000.000	50.000.000
1.6	52.500.000	7.500.000	15.000.000	15.000.000	15.000.000
1.7	11.445.000	2.445.000	3.000.000	3.000.000	3.000.000
1.8	130.830.000	50.830.000	40.000.000	40.000.000	
1.9	22.995.000	12.995.000	10.000.000		
Sous-total	1.684.262.500	242.495.000	185.187.500	680.580.000	576.000.000
2.1	34.807.500	34.807.500			
2.2	29.505.000	10.000.000	19.505.000		
2.3	58.800.000	25.000.000	33.800.000		
2.4	19.057.500	10.000.000	9.057.500		
2.5	29.715.000	15.000.000	14.715.000		
2.6	100.410.000		30.000.000	40.000.000	30.410.000
2.7	18.255.000				18.255.000
Sous-total	290.550.000	94.807.500	107.077.500	40.000.000	48.665.000
3.1	8.820.000	8.820.000			
3.2	25.465.000	25.465.000			
3.3	60.185.000	15.000.000	45.185.000		
3.4	181.165.000		181.165.000		
3.5	4.252.500		4.252.500		
3.6	204.990.000		75.000.000	70.000.000	59.990.000
3.7	286.545.000			160.000.000	126.545.000
Sous-total	771.422.500	49.285.000	305.602.500	230.000.000	186.535.000
4.1.1	61.602.500	61.602.500			
4.1.2	24.255.000		24.255.000		
4.1.3	47.617.500		47.617.500		
4.1.4	19.540.000		19.540.000		
4.1.5	640.395.000		640.395.000		
4.1.6	7.940.000				7.940.000
4.2.1	74.707.500	74.707.500			
4.2.2	616.350.000		250.000.000	200.000.000	166.350.000
4.2.3	486.360.000		166.360.000	160.000.000	160.000.000
4.2.4	0				
4.2.5	97.020.000		97.020.000		
4.2.6	19.485.000			10.000.000	9.485.000
4.3.1	539.070.000	150.000.000	150.000.000	139.070.000	100.000.000
4.3.2	401.467.500	101.467.500	100.000.000	100.000.000	100.000.000
4.3.3	28.350.000	5.000.000	8.000.000	8.000.000	7.350.000
Sous-total	3.064.160.000	392.777.500	1.503.187.500	617.070.000	551.125.000
TOTAL	5.810.395.000	779.365.000	2.101.055.000	1.567.650.000	1.362.325.000

Tableau 9 : Détails du budget du PO, par objectifs spécifiques, par actions et par années

